Cité libre

La voix québécoise pour le libéralisme et l'unité canadienne

- Le spectre de Duplessis
- 50 % + 1, est-ce bien cela, la démocratie ?
- L'unité canadienne : solutions ou illusions ?
- Le monétarisme ou la nouvelle religion
- Où es-tu, Kateri Tekakwitha ?



Volume XXVI • Numéro 5 • Décembre 1998 • 4,95 $



Le 27 octobre 1995. Trois ans, déjà !

150 000 Canadiens venus de tous les coins du pays se rassemblent à Montréal pour manifester leur attachement au Canada.

Le 30 octobre 1995, les Québécois subissent le traumatisme du référendum. Revivrons-nous les mêmes affres ?



Le spectre de Duplessis

MAX NEMNI

ET

MONIQUE NEMNI

Duplessis est le seul politicien québécois contemporain dont la statue orne les jardins de l'Assemblée nationale. Bizarre ? Non. À bien y penser, ce n'est que normal puisque c'est lui qui a inventé la stratégie que tous les partis politiques québécois ont utilisée depuis plus d'un demi-siècle. En effet, comme le rappelait Michel Venne dans sa chronique du *Devoir* du 30 octobre 1998, c'est lui qui a le premier lancé : « On veut ravoir notre butin ! », cri de guerre qui laisse entendre que le gouvernement à Ottawa est constitué de rapaces qui se nourrissent sur le dos des Québécois.

Tant du côté « fédéraliste » que du côté « souverainiste » on a pris l'habitude d'attribuer tous nos maux au vilain gouvernement fédéral. Pour « ravoir notre butin », on a concocté diverses formules qui se sont raffinées avec le temps. C'est ainsi qu'on a vu naître d'un côté, la menace du « couteau sur la gorge » d'Ottawa et, de l'autre, la menace d'un référendum sur la sécession du Québec. Ces stratégies détournent les Québécois des vrais problèmes auxquels ils font face. Malheureusement, comme elles ont bien servi la classe politique, aucun des partis représentés à l'Assemblée nationale n'a pu, ni voulu, s'en détacher. Il ne faut donc pas s'étonner que lors de la campagne électorale du 30 novembre, le cri de guerre de Duplessis ait repris du service. C'est ainsi que Lucien Bouchard s'écriait, devant une foule de jeunes enthousiastes : « Nous sommes les mieux placés pour aller chercher notre butin à Ottawa. »

Cette campagne avait pourtant été déclenchée sur une note différente et positive. Du côté péquiste, Bouchard avait invité les citoyens à choisir surtout un bon gouvernement. Cet appel semblait d'autant plus crédible qu'il avait, quelque temps auparavant, désamorcé la bombe à retardement tapie dans l'article 1 du programme du Parti québécois. Il avait ainsi libéré son parti de l'engagement de tenir un référen-

dum sur la sécession du Québec. Charest, de son côté, avait promis aux Québécois qu'en l'élisant, ils n'auraient plus de référendum, et qu'en se débarrassant de cette épée de Damoclès éternellement suspendue sur leur tête, ils pourraient concentrer leurs efforts sur les vrais problèmes qui les affligent. Les deux partis semblaient ainsi tenir compte du désir des Québécois, maintes fois exprimé, d'en finir avec les éternels débats sur la Constitution. D'ailleurs, un sondage SOM, en début de campagne, confirmait d'une manière éloquente cette fatigue profonde de l'électorat: 2.5 % seulement des répondants accordaient de l'importance aux questions constitutionnelles, alors que 50.4 % percevaient comme prioritaire la question des soins de santé (*The Gazette*, 30 octobre 1998).

Le PLQ se lança en campagne en identifiant une série de vrais problèmes: les effets pervers de la menace perpétuelle de sécession, le poids massif de l'appareil étatique, la taxation excessive que subissent les Québécois et, bien sûr, les ratés de la réforme du système de santé de Rochon. Pendant un court laps de temps, nous avons cru que nous aurions enfin eu au Québec une campagne électorale normale, dans laquelle on aurait débattu d'enjeux réels. Mais cet espoir fut de courte durée. Dès que Charest a eu la maladresse de se référer au programme du premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, dont on connaît le penchant de « droite », Bouchard s'est drapé dans sa toge du « vrai » Québécois pour glorifier « notre » sens de solidarité et de compassion que le PQ comprend bien et qu'il intègre dans son programme « social-démocrate ». Une fois sur sa lancée, Bouchard reprenait l'argument éculé des « autres » qui ne nous comprennent pas, qui n'ont pas les mêmes intérêts que nous: « Quand est-ce qu'on va cesser d'envoyer la moitié de nos impôts à Ottawa et de faire gérer ces impôts par des gens qui ont des intérêts différents des nôtres, qui les gèrent par une majorité qui n'est pas la nôtre [...] ? Il faut que ça cesse. » (*Le Devoir*, 30 octobre 98) « On veut ravoir notre butin », aurait dit Duplessis.

Cette offensive de Bouchard reposait sur deux postulats erronés: premièrement qu'Ottawa, c'est les « autres »; deuxièmement que le gouvernement Harris a une politique plus de « droite » que le PQ. Or, Bouchard, comme Charest, vient d'Ottawa. Comme Charest, il a joué un rôle clé dans le gouvernement de droite de Brian Mulroney. Ottawa n'est pas « l'autre ». D'autre part, il est faux de prétendre que le gouvernement Harris est plus « à droite » que le PQ de Bouchard. En fait, toutes proportions gardées, les coupures budgétaires imposées par le gouvernement Harris, en Ontario, ont été bien moins sévères que celles que le PQ a fait subir aux Québécois. Fait particulièrement intéressant, le gouvernement Harris a peu touché au budget de la santé, contrairement au PQ qui l'a sabré sans merci. De toute évidence, les Québécois ont été bien plus maltraités par le gouvernement Bouchard que les Ontariens par le gouvernement Harris.

Ce qui, dans ce cas, distingue le Québec de l'Ontario, ce n'est pas tant le degré de compassion relatif de ces gouvernements, mais plutôt le poids de la question identitaire sur les forces sociales en présence. En effet, au Québec, les organisations



syndicales ainsi que diverses autres associations dites progressistes se sont ralliées à l'État, perçu comme « notre » allié, et ont peu contesté les mesures draconiennes adoptées. Par contre, en Ontario, le gouvernement Harris s'est heurté à l'opposition organisée de plusieurs syndicats et de toutes sortes de groupes populaires. Le gouvernement Harris est de droite et il s'affiche comme tel. Ses opposants le reconnaissent comme tel et ne se gênent pas pour le combattre. Le gouvernement Bouchard, qui dans les faits est tout aussi à droite que celui de Harris, s'affiche comme étant de gauche et réussit à se rallier les syndicats et les groupes populaires qui devraient être ses opposants. La question dite « nationale » produit ici des alliances bizarres, impossibles ailleurs...

Une fois que Bouchard a sorti la carte « nationale », Charest a ressorti, lui aussi, la bonne vieille carte des « demandes traditionnelles » du Québec, accompagnée de menaces envers « le fédéral ». La tactique du « couteau sur la gorge » refaisait surface. Se lançant avec fougue à l'attaque de Jean Chrétien, il le sommait de « se tasser ou de démissionner » s'il refusait de donner au Québec son dû. Charest s'engageait donc à aller chercher « notre butin à Ottawa » et devenait lui aussi le disciple de Duplessis Et c'est ainsi que les deux partis, qui au départ avaient mis en veilleuse les questions constitutionnelles, ont rivalisé dans la taille du butin qu'ils pourraient chercher à Ottawa. Adieu, les questions économiques et sociales qui préoccupent les Québécois !



Editorial

Au moment où la revue va sous presse, les élections n'ont pas encore eu lieu et nous ne pouvons donc en prévoir l'issue. Mais quel que soit le vainqueur, il faut que cesse le jeu pervers de l'utilisation du nationalisme à des fins politiques. Si le PQ gagne, il faut savoir une fois pour toutes si la « souveraineté » n'est qu'une simple stratégie électorale. Si la sécession est à l'ordre du jour, alors il n'est pas question d'attendre des « conditions gagnantes ». La population québécoise doit exiger que soient respectées les conditions et toutes les étapes énoncées par la Cour suprême dans son jugement du mois d'août.

Si la Cour reconnaissait, dans certaines conditions, l'obligation des « partenaires de la confédération » de négocier les conditions de la division du Canada, elle soulignait également le fait qu'une sécession ne pourrait se réaliser en dehors du cadre constitutionnel actuel, qu'elle nécessiterait la participation de tous les Canadiens, et qu'elle devrait être appuyée par un référendum portant sur une question claire et gagné par une majorité claire. Nous devons exiger le respect de la loi et refuser de participer à un référendum qui ne se conformerait pas à l'avis de la Cour suprême.

Si le PLQ gagne, il faut l'empêcher d'user et d'abuser de la stratégie éculée du « couteau sur la gorge » qui ne fait d'ailleurs plus peur à grand monde. Celle-ci ne pourrait que nous mener à d'autres échecs. Il faut que le PLQ reconnaisse une bonne fois pour toutes que le Canada est notre pays et que ses institutions nous ont très bien servi. Il faudra l'empêcher de faire croire aux Québécois que l'amélioration de leur sort passe par un amendement constitutionnel. Il faudra lui rappeler que le *statu quo* tant décrié n'existe que dans l'imaginaire des nationalistes, que les institutions politiques canadiennes n'ont pas cessé d'évoluer et qu'elles font, par surcroît, l'envie d'une bonne partie de l'humanité.

Il est temps que les politiciens écoutent les Québécois et les Québécoises qui leur demandent instamment d'oublier la Constitution et de s'occuper de leurs vrais problèmes. Il est temps que prenne fin la recherche vaine de boucs émissaires à Ottawa ou dans la Constitution. Nous n'avons pas de butin à ravoir. Notre richesse est ici : il ne tient qu'à nous de l'exploiter.

Il est temps de chasser à tout jamais le spectre de Duplessis.





DANS CE NUMÉRO...



Depuis la première élection du Parti québécois en novembre 1976, les Québécois n'ont pas tant à choisir entre un parti de droite ou de gauche, comme c'est le cas partout ailleurs, mais entre un pays réel et un autre virtuel. Afin de mettre en contexte l'élection québécoise du 30 novembre, ce numéro est consacré en grande partie aux enjeux entourant cette sempiternelle question dite « nationale » et à la place du Québec au sein, ou à l'extérieur, du Canada.

DANS CE NUMÉRO...

REGARDS CRITIQUES

Êtes-vous fatigués des problèmes d'unité nationale? Alors lisez ces « regards critiques » qui se sont penchés sur des questions d'intérêt plus général, parfois planétaire. On y traite de monétarisme, de soins de santé, d'Amérique latine et – pourquoi pas ?– de la béatification d'une autochtone canadienne.

Dans ce fascinant et troublant article, Paul Hellyer, qui a occupé plusieurs postes importants dans l'appareil gouvernemental canadien, fait une critique sévère du monétarisme, cette nouvelle « religion économique » de notre fin de siècle, prônée, entre autres, par le célèbre économiste américain Milton Friedman.

Tous les Canadiens s'inquiètent, à juste titre, de la détérioration des soins de santé, mais tous n'en souffrent pas également. Dans une perspective pancanadienne, les auteurs montrent l'effet des coupures budgétaires sur les plus démunis.

Pour apprécier son bonheur, il est parfois utile de regarder ailleurs. André Seleanu brosse un tableau sombre des conditions de vie en Amérique latine. L'ouverture des marchés pourra-t-elle régler les problèmes de ces pays où la démocratie n'est qu'un mot et où les droits de la personne sont régulièrement bafoués ?

Connaissez-vous Kateri Tekakwitha, cette Mohawk qui a été béatifiée en 1980 par le pape Jean-Paul II ? Que pensent les résidants de Kahnawake du fait qu'une des leurs pourrait devenir la première sainte autochtone nord-américaine ? Norman Ravvin en fait un reportage instructif et divertissant.

PRÊTE-MOI TA PLUME

La normalité, c'est quoi ? Et que doit-on faire des gens que la société considère comme « anormaux » ? Doit-on les mettre en institution ? Comment doit-on les traiter ? Geneviève Manseau a prêté sa plume à des gens qui les côtoient tous les jours.

VU ET LU

Esther Delisle dérange, c'est un fait. On se souvient des tollés de protestations qui ont suivi la parution de son premier livre *Le Traître et le Juif*, où elle osait mettre à jour l'antisémitisme de Lionel Groulx. Cette fois, c'est toute l'intelligentsia québécoise francophone entre 1939 et 1960 qu'elle étudie, et dont elle dévoile la tendance fasciste. Avec le brio qu'on lui connaît, Marc Angenot pourfend les détracteurs d'Esther Delisle.

RÉFLEXIONS SUR LA LANGUE

Les mots *sécession* et *souveraineté* ne sont pas synonymes, affirme Annette Paquot, linguiste à l'Université Laval. Lucien Bouchard prétend le contraire. Alors, demande Paquot, pourquoi refuse-t-il d'employer l'un plutôt que l'autre ?

Cité libre

La revue du contre-discours

Cité libre
Casier postal 1147, Succursale « B », Montréal, QC H3B 3K9
Renseignements: (514) 868-0183 Fax: 868-6554
Courrier électronique: citelib@microtec.net
Site internet: http://www.citelibre.com
Dépôt légal: 1er trimestre 1995 ISSN: 1183-7144 Numéro de convention: 538-361



Bravo, Stéphane Dion !

La dernière lettre envoyée par le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, au premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, au sujet de la décision de la Cour suprême sur les conditions d'une sécession éventuelle du Québec du reste du Canada décrit de façon claire et concise l'impasse constitutionnelle dans laquelle se trouvent, d'une part le Parti québécois et ses troupes et, d'autre part, le gouvernement d'Ottawa et les fédéralistes du Canada. C'est aussi le plus beau plaidoyer qu'un ministre fédéral ou provincial a pu écrire en faveur du fédéralisme canadien au cours des dernières années. Nous n'avons pas grand-chose à craindre : l'éclatement du Canada est peu probable tant que notre gouvernement fédéral défendra les positions qu'il a clairement énoncées. Le ministre Dion mérite la gratitude de toute la population canadienne. Il a dit ce qu'il fallait dire.

Maynard Gertler
Westmount, QC

D'un site à l'autre

Nous avons ajouté votre site sur le nôtre. Bravo pour ce site ! Bravo également pour votre travail et bravo pour *Cité libre* !

Philippe Paquet,
rédacteur Unilien www.uni.ca

Un bonjour de Grande-Bretagne

Réjouissez-vous d'être canadiens... Il faut vivre quelques années en Europe pour se rendre compte de la chance qu'on a d'être canadien. Je suis canadienne, je suis bilingue et je vis en Grande-Bretagne. C'est extraordinaire d'être à la fois française et canadienne, et l'un n'exclut pas l'autre. Le Canada est un creuset où convergent des cultures et des idéaux différents. Comment peut-on renoncer à cela ?

Marianna Mullarkey
Milton Keynes, Royaume-Uni

Un bonjour de Honk Kong

Je suis très fière d'être née au Canada. Je travaille maintenant à Hong Kong, mais je suis très heureuse de pouvoir consulter régulièrement votre site Internet. Je vous signale cependant que le logo qui figure sur votre page d'accueil est méconnaissable : il n'y a pas de contrastes, tout est noir. J'espère que vous pourrez faire quelque chose pour l'améliorer. Salutations cordiales.

Dr Nora Lem
Hong Kong

Une bouffée d'air pur

Ma femme et moi (tous deux originaires de l'Île-du-Prince-Édouard mais établis à Toronto) étions la semaine dernière en vacances à Québec, où j'ai réussi à dénicher un exemplaire de *Cité libre*. Quelle bouffée d'air pur ! Je suis un patriote canadien, et ce que j'ai lu dans votre revue m'a beaucoup réconforté. J'habite dans une province anglophone et je constate qu'une grande partie des nouvelles sont filtrées et ne laissent presque rien passer des idées des non-séparatistes.

Dave Gallant
Toronto, ON

Pas d'accord !

J'aimerais répondre à la lettre de M. Bruce Gates de Toronto (*Cité libre*, numéro de juin-juillet 1998) intitulée : *French Quebecers Must Be Reached* (désolé, on ne peut se procurer *Cité libre* en français à Victoria, C.-B.). Je vais donner à M. Gates le bénéfice du doute, mais lorsque qu'il parle du *« filter of Quebec's French-language media, most of which seem to have a pro-separation bias »*, il ressemble à ces anglophones unilingues du Canada qui ne peuvent même pas lire un menu en français.

Ces AUC – anglophones unilingues du Canada – sont convaincus qu'à travers les médias anglophones du pays ils ont l'heure juste, et quelle heure juste ! C'est bien simple, il n'y a absolument rien de bon qui peut provenir du Québec ! Tout est négatif ou, au mieux, complaisant. La presse canadienne anglaise ressemble de plus en plus à la presse américaine, merci Conrad Black ! Récemment, on y comparait Québec à Haïti – *Haiti North* – ; vous souvenez-vous de ces « Castro du Nord » de la presse américaine lorsque le PQ avait pris le pouvoir en 1976 ?

Si les articles les plus croustillants de la presse canadienne-anglaise étaient traduits et publiés au Québec, le PQ serait au pouvoir pour le prochain siècle et le prochain référendum serait gagné avec plus de 65 % des voix. MM. Chrétien, Dion et Cie auraient « leur » majorité acceptable. Si vous aviez à vous taper la feuille de chou du *Times Colonist* tous les jours, vous verriez ce que je veux dire…

Certains vont m'accuser d'utiliser du sensationnalisme à une mauvaise fin. Si oui, alors pourquoi est-ce à sens unique ? C'est dû à l'antiséparatisme primaire qui est de bon ton dans le ROC (le reste du Canada). Mais le ROC devrait retenir que l'antiséparatisme primaire ne diminue pas le séparatisme au Québec ; il ne fait, comme l'Histoire le prouve, que l'amplifier !

Si la presse francophone est si pro-souverainiste, comment expliquer que la position éditorialiste de tous les journaux du Québec, sauf *Le Devoir* et *Le Journal de Montréal* – qui est resté neutre –, ait soutenu le camp du Non au référendum de 1995 ?

François Béliveau
Victoria, C.-B.

C'est à prendre ou à laisser

J'ai examiné les arguments des partisans de la sécession. Je reste convaincu que ceux qui ne veulent pas vivre au Canada peuvent… émigrer. Il y a beaucoup de Québécois aux États-Unis, et ceux qui veulent les rejoindre seront certainement bien accueillis. À mon avis, tous les citoyens du Canada devraient avoir leur mot à dire si une province (ou une partie d'une province) veut se séparer. Mes parents se sont rencontrés à Montréal, je ne suis pas antifrancophone, mais je veux que mon pays reste uni, avec toutes ses différences. C'est ça qui fait notre force.

Jackie Stonier
Kamloops, C.-B.

Vive la variété !

Considérant que la pelle mécanique assez puissante pour extraire physiquement le Québec de la partie canadienne de l'Amérique du Nord pour en faire une Atlantide moderne n'est pas encore inventée, je considère qu'il ne nous reste qu'à discuter comme du monde pour pouvoir nous entendre, entre gens de bonne volonté. Il faut trouver une façon de donner vie à la réalité complète du problème. Je suggère que les bien-pensants réfléchissent à la confection du *module*, cette unité réelle formée de composants disparates, assemblés par des leviers de longueur et de puissance différente. Ce qui équivaut à égaliser cinq kilos de plumes avec cinq kilos de plomb. Essayer de greffer un pommier avec un cerisier va demander des efforts inutiles, coûteux et interminables, tandis que réunir 11 fruits différents forme un très beau plat de fruits.

P.S. En semant de l'avoine, du blé, de l'orge, du maïs ensemble, on fait un champ de céréales…

Robert Charbonneau
Saint-Fulgence, QC

Nous vous aimons

Merci de publier la revue en anglais. Je veux que vous sachiez ce que *Cité libre* représente pour moi. Habitant Comox, sur l'île de Vancouver, je me sens souvent à l'écart de ce qui est peut-être le défi le plus important de toute notre histoire. Depuis quelques années, je ne participe plus à la vie politique au quotidien. Dès que j'ai pu trouver un numéro de *Cité libre*, je me suis abonné. Merci de nous offrir tous ces excellents articles. Merci de penser à nous qui vous aimons.

Dove Hendren
Comox, C.-B.

On avait grand besoin de *Cité libre*

Votre magazine est une véritable bouffée d'air frais ici, dans ce qu'on appelle le reste du Canada, une expression que je déteste. Il est vrai que l'Ontario où j'habite, c'est le reste du Canada, mais je préfère penser que nous formons tous une grande famille et que nous sommes tous solidaires les uns des autres. Je réside à Sarnia, où il y a beaucoup de Canadiens français qui croient en un Canada uni. Je suis né à Montréal et, même si j'en suis parti dans les années 1960, le Québec est toujours la province où je suis né, celle où je suis chez moi. Vous faites un excellent travail, félicitations. On avait grand besoin de *Cité libre,* car vos articles font réfléchir.

Paul Pinel
Sarnia, ON

Mon Plan « B » personnel

Je suis un abonné et un lecteur fidèle de *Cité libre*, et je vous remercie de m'avoir invité au lancement de la revue bilingue, à Toronto. Je suis journaliste et, bien que j'habite à Toronto, j'ai une rubrique hebdomadaire dans le *Calgary Sun*. Récemment, j'ai reçu par Internet beaucoup de commentaires positifs de lecteurs du Québec sur un de mes textes que voici et que vous voudrez peut-être reproduire dans *Cité libre*. C'est une critique mi-figue mi-raisin de la logique séparatiste et du Plan « B ». L'humour est souvent une arme imparable.

* * *

Ma femme et moi avons décidé de nous séparer. Non, pas besoin d'appeler les avocats : nous nous séparons non pas l'un de l'autre mais du reste du Canada. Nous avons pris note des commentaires intempestifs d'un gouvernement québécois qui avait pourtant décidé de rester sur la touche lors du renvoi à la Cour suprême, et nous pensons que les mêmes règles s'appliquent à nous aussi.

Pourquoi pas ? Nous n'aimons pas nos voisins. Leurs sacs à ordures qui traînent dans leur cour attirent les animaux et leur marmot braille toute la journée, comme si on l'écorchait vif. Je suis sûr qu'on paie plus d'impôts qu'eux. Ma femme est d'une honnêteté indécrottable, qui nous coûte cher au moment de la déclaration d'impôt. Nous avons donc décidé de déclarer l'indépendance de la République souveraine de Lautens. Et, comme le Québec, nous sommes convaincus que tous nos problèmes disparaîtront, comme par enchantement, dès que nous serons devenus *Maîtres chez nous*.

Dans la semaine qui va suivre notre indépendance, je vais grandir jusqu'à au moins six pieds deux pouces. Mon menton va se raffermir et mes favoris vont enfin pousser. Ma femme va pouvoir revendiquer le droit historique dont le reste de la Confédération l'a privée : celui d'avoir la taille de Demi Moore. Le seul problème c'est que, contrairement au Québec, nous n'avons pas de minorité dans notre maison enfin souveraine. À quoi bon avoir sa propre unicité culturelle si on ne peut pas en priver les autres ? Nous serons peut-être obligés de prendre un pensionnaire, simplement pour le plaisir de lui interdire de placarder son sous-sol d'affiches dans sa propre langue.

Ce qu'il y a de bien, c'est que nous n'avons pas besoin d'avoir des arguments logiques pour démontrer que nous avons le droit de faire notre déclaration unilatérale d'indépendance à nous. À l'instar du gouvernement péquiste, nous n'allons pas nous embarrasser avec les faits qui contredisent nos demandes déraisonnables : comme lui, on peut bien prétendre qu'on est une minorité opprimée. Le Québec a envoyé beaucoup de premiers ministres, beaucoup de sénateurs, de députés et de ministres à Ottawa, mais ça ne compte pas. Faut surtout pas dire non plus que, pour être haut fonctionnaire ou officier supérieur, il faut parler français. Ça n'a rien à voir. Parce que, apparemment, on peut avoir tout ça et être quand même opprimé et humilié. Sans parler de l'humiliation qu'il y a à accepter le gros salaire de député séparatiste, et tous les avantages qui viennent avec.

Il y a un an environ, je me trouvai à la même table que l'éditeur de *La Presse* et je lui demandai comment le Québec pouvait être opprimé puisque c'est lui qui dirigeait le pays depuis la Deuxième Guerre mondiale. Il me répondit que c'était une question de fierté et que moi, en tant qu'Anglo, je ne pouvais pas comprendre. Face à des faits qui dérangent, on change de sujet. Voyez comment le Québec se sert des tribunaux pour contester les droits linguistiques des anglophones pour ensuite

faire volte-face en niant la compétence de la Cour suprême du Canada. Quand il n'est pas sûr de la légalité de ses actions, Bouchard dit tout simplement qu'il n'est pas tenu de respecter la loi, qu'il est responsable devant une instance supérieure. Selon lui, la démocratie l'emporte sur la loi qui la rend possible. Il n'a de comptes à rendre qu'à la population – qu'il manipule bien sûr comme il veut et dont il interprète la volonté comme bon lui semble.

Il entend des voix qui lui disent de rejeter un pays qui respecte la primauté du droit – ce droit qui a donné au Québec encore plus de libertés que dans les autres provinces et que dans la plupart des autres pays. Et nous savons tous à quoi ça mène, lorsque les gens commencent à entendre des voix, n'est-ce pas ? À propos, vous êtes tous les bienvenus, si vous voulez venir me rendre visite dans mon nouveau pays. Vous n'avez qu'à demander un visa à ma femme, mon ministre de l'Immigration ! »

Stephen Lautens
Toronto, ON

Oui à l'affichage bilingue

Je crois que les Québécois francophones (j'en suis un) devraient favoriser l'affichage bilingue à Montréal. La récente campagne d'Alliance Québec ne visait aucunement à réduire la présence du français mais bien à l'accompagner de l'anglais. La vitalité du français au Québec ne diminue en rien du fait qu'elle existe dans un environnement qui ne réduit pas artificiellement la présence de l'anglais. Les vitalités linguistiques ne sont pas des vases communicants.

L'un des atouts économiques majeurs de Montréal, comme l'affirmait l'an dernier aux États-Unis le premier ministre Lucien Bouchard, est son bilinguisme. Montréal est la ville la plus bilingue de l'Amérique. Ce fait devrait être célébré, publicisé afin d'attirer le tourisme et les investissements. Un visage linguistique qui reflète la réalité cosmopolite, bilingue et biculturelle de Montréal témoignerait de la tolérance et de la rencontre créatrice des cultures française et anglaise qui font de Montréal une ville « vibrante », moderne et libre. Sondages après sondages, et ce depuis des années, les Québécois appuient le bilinguisme.

Le rejet de la langue anglaise constitue un rejet d'une partie de l'identité québécoise. La culture anglaise fait partie de ce que nous sommes. Extirper cette dimension du visage linguistique de Montréal constitue, selon moi, un acte fondé sur la peur et/ou l'ignorance. Le président d'Alliance Québec ne demandait que ce qui est prévu par la loi 86. La langue anglaise a le droit d'être présente tout en respectant la prépondérance de la langue française telle que prévue par la loi. Le refus de l'exercice de ce droit relève d'un esprit sectaire, partagé par ailleurs par un fort petit nombre de Québécois francophones.

L'avis de la Cour suprême du Canada sur la sécession l'affirme sans ambages : le respect des droits des minorités constitue un élément essentiel de la Constitution canadienne. Les droits des minorités doivent dorénavant se conjuguer au présent avec la démocratie, la primauté du droit et la Constitution. Le respect et la valorisation dans le discours politique de l'anglais au Québec et du français dans l'ensemble du Canada vont de pair. L'égalité du français et de l'anglais proclamée dans la Charte canadienne des droits et des libertés et la Loi sur les langues officielles ne peut vraiment être mise en œuvre si le Québec affiche et réclame l'unilinguisme. Après tout, il faut se rappeler l'évidence : ces protections linguistiques sont l'œuvre de Québécois francophones pour la promotion du français. Pourquoi risquer de diminuer l'autorité morale et politique nécessaire à la mise en œuvre de ces droits dans l'ensemble du Canada afin de réaliser une revanche symbolique au Québec ? Il serait temps de revenir des plaines d'Abraham !

Eaton à Montréal et à Toronto, la rue Sparks à Ottawa et la rue Provencher à Saint-Boniface doivent afficher et célébrer le bilinguisme. En août 1996, une « marche pour le respect » exigeait davantage de français dans l'affichage et les services à Ottawa. William Johnson écrivit alors des chroniques pour appuyer cette campagne. Il marcha avec les principaux leaders francophones de la capitale fédérale pour réclamer davantage de français. William Johnson marche pour le respect des droits des minorités : française à l'extérieur du Québec et anglaise au Québec.

La défense des droits des minorités est aussi celle de la plus grande minorité au Canada et en Amérique du Nord : les francophones du Québec. Il relève en somme de l'intérêt des Québécois francophones d'être des « champions » des droits des minorités.

Alain Clavet
Hull, QC

Fier d'être québécois ?

Parfois il arrive, autant chez moi qu'à l'étranger, que l'on me demande si je suis fier d'être québécois. La question est devenue pénible, et c'en est une à laquelle on devrait réfléchir. La réponse est encore plus pénible. Peut-être mérite-t-elle aussi notre réflexion !

Vous me posez des questions au sujet du Québec. Vous me demandez si je suis fier. Fier ? Fier de quoi ? Je suis descendant d'une des plus anciennes familles québécoises. Pendant la plupart de ma vie, j'étais très fier de mon peuple et de ma province. Mais, aujourd'hui ? Vous me demandez si je suis fier, et je répète : fier de quoi ? Fier d'un peuple qui a pour but de détruire le Canada, l'un des plus beaux pays au monde ? Car, sans le Québec, le Canada ne serait plus le Canada. Fier d'un peuple borné par le provincialisme ? Fier de la révocation du droit fondamental humain de se servir de l'anglais, ou de toute autre langue, où l'on veut, quand on veut et comme on veut ? Fier d'un ministre provincial – enfin parti, Dieu merci – qui avait mis de côté son amertume juste assez longtemps pour offrir un « cadeau de Noël » à la population anglophone, soit le droit d'utiliser l'anglais sur quelques enseignes, selon sa propre interprétation des droits et des valeurs de l'homme ?

Vous me demandez si je suis fier. Fier de savoir que beaucoup de nos compatriotes croient qu'un René Lévesque, un Jacques Parizeau, un Lucien Bouchard, un Landry, un Allaire, un Campeau, ou un Dumont détiendraient les clefs de notre avenir ? Fier d'apprendre que quiconque n'est pas d'accord avec eux ne serait pas un « vrai » Québécois ? Fier d'avoir le droit de payer des impôts mais non le droit de choisir une école pour nos enfants ? Fier d'avoir le deuxième plus haut taux de chômage au pays, et le deuxième plus haut taux d'analphabétisme ? Fier de nos hommes politiques qui exigent le français avant tout, sans tenir compte du village planétaire, du milieu d'affaires mondial, des transnationales ? Tandis qu'ils s'assurent d'être bilingues eux-mêmes et prennent soin que leurs enfants le soient aussi.

Vous me demandez si je suis fier. Lorsque tout ce qui devient « Québec inc. » échoue… Fier ? Tandis que de nombreux Québécois continuent de perdre leur emploi ? Fier ? Tandis que maintes compagnies déménagent ou ferment leurs portes, mettant encore plus de gens au chômage ? Fier ? Lorsque nous nous morfondons avec tant de vivacité sur notre « sort culturel » que nous devenons inconscients des réalités du monde qui nous entoure ? La récession affecte le monde entier. Devrais-je être fier que l'instabilité politique et la stupidité de nos politiciens aggravent notre sort ? Devrais-je être fier du fait que nous allons continuer ainsi dans l'avenir ?

Non, je ne suis pas fier ! Et, en tant que collectivité, aucun de nous ne devrait l'être. Au début, c'est à notre aristocratie que nous avons permis de nous maltraiter puis, par la suite, de nous abandonner. Puis est venu le clergé, à qui nous avons donné le droit de nous aveugler et de nous plonger dans l'ignorance. Ensuite, ce même clergé s'est allié à des politiciens égoïstes et intéressés afin de perfectionner notre exploitation. Aujourd'hui, nous sommes en train d'être trompés par des politiciens opportunistes et des soi-disant « intellectuels ». On nous dupe. Et nous nous laissons faire ! Nous ne reconnaissons même pas ceux qui nous violent !

Non, je ne suis pas fier. Je suis triste. Triste, comme nous devrions tous l'être. Cet état d'esprit borné et xénophobe nous empêche de réfléchir clairement à l'avenir, lorsqu'il nous arrive de réfléchir, et met trop en relief les supposés « torts » du passé. Nous nous soumettons aux manipulations des séparatistes et de leurs semblables qui ne cherchent qu'à profiter de nous. Nous nous laissons séduire par l'illusion scintillante de « l'indépendance » au lieu d'embrasser la réalité de la survie en faisant du Canada notre nation. Une nation. D'un océan à l'autre.

Non, je ne suis pas fier. D'ailleurs, aucun d'entre nous ne devrait l'être. Je suis un Québécois et je pleure, comme nous devrions tous le faire, parce que les séducteurs continuent de nous séduire. Ah, vous dites que nous ne sommes pas tous des séparatistes ? Mais alors, au nom de Dieu, *faites-vous entendre* ! Car votre silence est complice, et personne ne nous entendra lorsqu'enfin nous crierons au viol !

Gilbert Vézina-Groome,
Longueuil, QC

Erratum

L'article d'Alain Clavet « Saint-Jean-Baptiste : une leçon d'intolérance » (volume 26 numéro 4) a été traduit en anglais par Barbara Benoît, et non par Jean-Paul Murray. Nous nous excusons de cette erreur.

Les droits des premiers occupants

Cette thèse, revendiquée régulièrement dans les négociations avec les Amérindiens, revient sans cesse lors des discussions. Depuis 400 ans, au moins, on réclame des droits. La terre appartient à certains et pas à d'autres... En réfléchissant, je me demandais : y a-t-il une limite dans le temps pour revendiquer ? Y a-t-il absence de prescription, de sorte qu'on peut revendiquer éternellement ? Ainsi, en l'an 2010, on pourrait encore faire des barrages, bloquer des routes n'importe où dans la province afin de réclamer davantage ? Cette façon semble efficace puisqu'on y a recours systématiquement (voir la crise d'Oka, en 1990).

Mais est-ce la seule et unique façon de réclamer des droits ? Quand une population est prise en otage et se retrouve limitée dans ses déplacements, peut-elle endosser joyeusement la cause des revendicateurs ? Après tout, on ne peut empêcher la Terre de tourner, les affaires de s'opérer, les gens de s'alimenter, cela parce que certains se sentent lésés dans leurs droits... Pourquoi punir toute une population qui n'a rien à voir avec ces interminables conflits ?

La création d'un ministère des Affaires indiennes (fédéral) n'a-t-elle pas favorisé l'établissement de ghettos à travers tout le Canada ? Pourquoi mettre à part les premiers habitants du pays ? Pourquoi ne pas les considérer comme des Canadiens ayant les mêmes droits, les mêmes avantages... et les mêmes obligations, notamment en matière d'impôts et de taxes ? Pourquoi leur faire un statut spécial puisqu'ils bénéficient des mêmes facilités apportées par la modernité ?

Le temps n'est-il pas venu d'abolir le ministère des Affaires indiennes ? Le temps n'est-il pas venu de faire un « front commun » de toutes les provinces afin de régler les litiges ? Bien d'autres problèmes sollicitent une solution immédiate, comme par exemple la dévaluation du dollar canadien.

Resterons-nous avec l'éternel dilemme : premiers occupants, premiers conquérants ; à qui la part du gâteau ? Est-ce que, vraiment, « tous » les Amérindiens bénéficient des largesses financières des Québécois ? Est-ce que leurs conditions de vie se sont améliorées : santé, éducation, emploi ?

Marie-France Legault,
Québec, QC

Un commentaire de l'Ouest

Je vous avouerai franchement que c'est avec une certaine appréhension que j'ai acheté et lu votre magazine parce que les autres du même genre ont toujours été, jusqu'à présent, « centralistes », anti-Ouest, pro-« libéraux » et favorables à la propagande québécoise ! En fait, on y parle rarement de l'Ouest canadien, ce qui est sans doute mieux que de se faire dénigrer, comme c'est souvent le cas ! J'ai donc été agréablement surpris, je dirais même enchanté, de voir que tel n'était pas le cas. En fait, 90 % des articles n'avaient manifestement aucun parti pris politique. Bravo pour tant de bon sens !

Mais Stéphane Dion (et tous les politiciens centralistes) ne comprend vraiment pas ce qu'est « la démocratie fédérale » telle qu'elle s'applique au Canada ou à d'autres pays comparables comme la Suisse, l'Australie et les États-Unis. Il n'y a plus du tout de démocratie lorsque plus de 100 sièges d'une province seulement (l'Ontario) donnent une « majorité » à un gouvernement fédéral (libéral) centralisateur. Regardez ce qui se passe en Suisse, regardez comment une vraie démocratie fédérale fonctionne ! Même l'Australie a un processus démocratique bien meilleur que le nôtre, et pourtant ils ont le même système parlementaire que nous !

J'ai constaté, au cours des trente dernières années d'« arguties » politiques et constitutionnelles, que le vrai problème, ce n'est pas le Québec, c'est Ottawa ! Rien que ces dernières années, le gouvernement fédéral a retiré des milliards de dollars des paiements de transfert dont les provinces ont besoin, mais il continue d'exiger d'elles l'impossible pour ce qui est des programmes sociaux (bien-être et soins de santé) ; pendant ce temps, il gaspille 50 milliards de dollars avec des ministères qui font double emploi et tous ces pseudo-« programmes » fédéraux, et il maintient des niveaux d'imposition ridicules et des dispositions fiscales qui créent des difficultés économiques totalement inutiles aux entreprises canadiennes et nuisent grandement à leur compétitivité sur les marchés internationaux.

Si Paul Martin voulait vraiment réduire le déficit fédéral, il n'a qu'à se débarrasser de l'ACDI et du ministère des Affaires indiennes et du Nord, ce qui lui ferait économiser 8,5 milliards de dollars par an. Il y a d'autres exemples de gaspillage bureaucratique obscène, mais la liste serait trop longue...

Je n'ajouterai que celui-ci : il en coûte plus de 600 millions de dollars à Ottawa pour créer un gouvernement territorial avec 25 000 Inuit alors qu'une petite municipalité canadienne moyenne ne coûte, avec la même population, que 60 millions de dollars.

Comme Ottawa intervient constamment dans les champs de compétence provinciale, contrairement aux dispositions de l'AANB de 1867, et qu'il refuse d'instaurer un véritable libre-échange entre les provinces (contrairement à ces dispositions), le Canada aura toujours des problèmes constitutionnels, des impôts fédéraux excessifs et une dette de 580 milliards de dollars. Pour sa part, le Québec a adopté les infâmes lois 101 et 178 (lois sur la langue) et il ne doit donc pas attendre beaucoup de sympathie de la part des neuf autres provinces et des 23 millions d'autres Canadiens. Ces lois québécoises causent un tort irréparable aux aspirations des autres minorités francophones hors Québec.

Si l'on veut protéger la langue française au Canada et en Amérique du Nord, il y a de bien meilleures façons d'encourager le bilinguisme et de protéger les deux langues officielles que les politiques désastreuses et coûteuses que nous avons eues jusqu'à présent. La Commission sur le bilinguisme ne devrait s'occuper que de financer les programmes français dans les écoles canadiennes de la 1re année à la 12e année, et éventuellement jusqu'à la 2e année de collège ou d'université, plutôt que de gaspiller des deniers publics en donnant des cours de langue à des bureaucrates fédéraux trop payés, trop nombreux, inutiles et parfaitement incompétents. D'ici 15 ans, 75 % des enfants canadiens pourraient ainsi être vraiment bilingues, et cela coûterait moins cher que de rendre bilingue la fonction publique fédérale. Ottawa devrait également rajuster le ratio de francophones dans la fonction publique et le ramener des 40 % actuels aux 24 % qu'ils devraient normalement représenter, compte tenu de la proportion de francophones dans la population canadienne.

J'ai beaucoup de sympathie pour les Canadiens français et leurs problèmes, mais pas pour leurs politiciens, qui ne font que des « conneries » ! Je voudrais que les deux langues et les deux cultures puissent continuer à coexister en harmonie et en complémentarité. La langue française donne au Canada une caractéristique unique dans toute l'Amérique du Nord. Malgré Ottawa et Québec, cela durera peut-être…

Robert Tarplett
Vancouver-Nord, C.-B.

La sécession du Québec

J'ai eu l'occasion de visiter le Québec. Cette province est magnifique et ses habitants sont très accueillants. Je n'arrive pas à croire ce que disent les journaux et les séparatistes. Je ne veux absolument pas qu'une région du Canada se sépare ou songe même à le faire. Ce devrait être jugé illégal. Que ceux à qui ça ne plaît pas s'en aillent. Pour promouvoir la grandeur et la prospérité d'un nouveau pays, il faut être stupide.

Si les Québécois s'imaginent qu'ils sont assez forts pour s'imposer sur la scène internationale, ils se trompent complètement. Ils ne tarderont pas à n'être qu'un pion sur l'échiquier, comme n'importe quel pays en développement. La propagande des séparatistes véhicule des contre-vérités époustouflantes. Ils adaptent l'Histoire à leurs propres fins. Ils prétendent que le Canada les exploite de façon éhontée et qu'ils seront plus riches s'ils contrôlent leur destin. En fait, le Québec est une province pauvre largement subventionnée par le Canada.

Le Canada est composé de dix provinces et de deux territoires qui doivent tous avoir leur mot à dire dans la gestion des affaires du pays. Le Canada n'est pas gouverné par les Anglais et les Français. Cela n'a rien à voir dans les décisions qui sont prises. Tous les Canadiens ont une culture dont ils sont fiers. Ce n'est pas par une loi ou une intervention du gouvernement qu'on préserve une culture ou une langue.

La culture française est magnifique. J'ai épousé une Canadienne française et ai passé des moments très agréables avec les membres de sa famille, qui sont restés fidèles à leur culture et à leur langue mais ne veulent rien entendre d'une séparation. Mon beau-père a fait partie d'un groupe, il y a quelques années, qui a rencontré des gens du Québec qui voulaient venir dans l'Ouest pour répandre la « bonne parole » séparatiste. Ils voulaient créer une association coopérative et ne faire affaire qu'avec des francophones. Mon père et ses amis leur ont dit très justement d'aller voir ailleurs.

Il y aussi la question des autochtones, qui est tout aussi légitime et sans doute aussi complexe que celle du séparatisme français. Si le Québec se sépare, son territoire se limitera à l'espace situé entre le Saint-Laurent et la frontière américaine. Les autochtones occuperont tout le reste.

Peter Rendell

Lettres en anglais traduites par
Monique Perrin d'Arloz



La place du Québec au sein du Canada : solutions et illusions



Le cadre de discussion de Calgary : pourquoi le roi est nu

MICHAEL J. MACDONALD

Dialogue Québec-Canada » : un monologue

PETER GOLDRING

Que cache la société « distincte » ?

NICHOLAS J. PATTERSON

Une majorité claire : mode d'emploi

JEAN-PIERRE DERRIENNIC

La ligne

PIERRE FOGLIA

50 % + 1, c'est démocratique

RICHARD GERVAIS

L'indépendance du Québec : à la longue, ça déprime

PASCAL DUPUY

Notre maître l'avenir

JEAN PELLERIN

Nationalismes, paranationalismes ou nationalismes para ?

VICTOR BLANC



Le cadre de discussion de Calgary : pourquoi le roi est nu

MICHAEL J. MCDONALD

Pour une personne sensée, il est difficile de comprendre comment le cadre de discussion de Calgary a pu s'échapper des coulisses de la politique pour occuper l'avant-scène de l'actualité, sans la moindre critique journalistique, semble-t-il. Et il est encore plus difficile de comprendre comment une personne sensée, et surtout six des dix assemblées législatives provinciales, ont pu approuver ce cadre de discussion. C'est à se demander si les politiciens ont vraiment lu le document et, dans l'affirmative, s'ils ont réfléchi avant de voter.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Le cadre de discussion contient sept énoncés. Le premier se lit comme suit : « Tous les Canadiens et Canadiennes sont égaux et leurs droits sont protégés par la loi. » Il est bien évident que les Canadiens ne sont *pas* tous égaux. Les rédacteurs de ce texte ont peut-être tout simplement décidé d'emprunter cette phrase à la Constitution américaine. L'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés contient une définition correcte de l'égalité : « La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi... » Puisque nous avons déjà une définition de l'égalité dans la Charte, et que cette définition a force de loi, en quoi la déclaration ci-dessus contribue-t-elle à la discussion ?

Mais quand un énoncé est aussi erroné, on se demande ce qu'il cache. Étant donné que le mot *égalité* surgit un peu partout dans le cadre de discussion, on peut raisonnablement en déduire que les rédacteurs voulaient lui donner une connotation agréable pour que, le moment venu, ils puissent faire preuve de magnanimité à l'égard du Québec en dérogeant au principe de l'égalité. Peu importe qu'un statut spécial et un traitement spécial soient diamétralement opposés à ce principe. Bien sûr, si l'on est moins méfiant, on peut aussi voir dans cet énoncé le seul texte sur lequel les premiers ministres pouvaient s'entendre, et ce malgré toutes ses lacunes, que je souligne ici.

Les énoncés 2 et 6 parlent aussi de l'égalité, mais cette fois-ci, il s'agit de l'égalité des provinces, et pas de celle des personnes.

L'énoncé 2 dispose que : « Malgré les caractéristiques propres à chacune, toutes les provinces sont égales. » Cet énoncé est lui aussi complètement erroné. La seule égalité réside dans le fait que la Colombie-Britannique est une province et l'Ile-du-Prince-Édouard aussi, de même que toutes les autres provinces. Mais pour ce qui est du reste, notamment les arrangements constitutionnels, les provinces sont différentes. Par exemple, chaque province est représentée par un nombre différent de députés et de sénateurs. En 1867, le Québec a obtenu la préservation du droit civil, la Colombie-Britannique et les provinces maritimes, une liaison ferroviaire, etc.

Je veux dire par là que, depuis la création du Canada, les provinces ont eu et continuent d'avoir des besoins différents, et que le génie des Pères de la Confédération a justement été de tenir compte de ces différences en formant un pays et en établissant un gouvernement à structure fédérale. Les premiers ministres le savent parfaitement, tout comme n'importe quel étudiant en première année de science politique, après une semaine de cours. Quant à la première partie de l'énoncé 2 (« malgré les caractéristiques propres à chacune »), je n'ai pas la moindre idée de ce que cela veut dire. S'agit-il, pour la Colombie-Britannique, de la pluie et des montagnes ? Pour les Prairies, de l'uniformité du relief ? Pour l'Ontario, de ses lacs ? Pour le Québec, du Saint Laurent, et pour les Maritimes, de l'océan ? Sait-on jamais ! Mais dans ce cas, en quoi contribue-t-elles à la discussion sur l'avenir du pays ?

Je repose ma question : cet énoncé cache-t-il quelque chose ? S'agit-il de tractations faites en coulisses pour éviter une répétition du fiasco de l'avion de chasse F-18, dont Montréal a obtenu le contrat de fabrication, et Winnipeg, des miettes ? Si c'est ça, il faut le dire clairement. Les premiers ministres sont-ils en train d'imposer sournoisement le carcan de l'égalité pour distribuer dorénavant les largesses fédérales ? Un beau coup d'essai, mais pas un coup de maître ! Comment Charlottetown pourrait-elle assumer un gros contrat de fabrication aéronautique, simplement parce que c'est son tour !

Il est étonnant que l'énoncé 5 ne fasse nullement mention de la protection des droits des minorités au Québec, alors qu'il prône la défense et la mise en valeur de son caractère unique. Est-ce un oubli ?

L'énoncé 6 répète les mêmes balivernes au sujet de l'égalité : « Si une future modification constitutionnelle devait attribuer des pouvoirs à une province, il faudrait que ces mêmes pouvoirs soient accessibles à toutes les provinces. » Premièrement, la Partie V de la Loi constitutionnelle de 1981 contient déjà un certain nombre de formules d'amendement. L'unanimité n'est nécessaire que pour les modifications les plus radicales, comme celle de la Loi constitutionnelle elle-même. Alors pourquoi les premiers ministres essaient-ils de réinventer la roue ? De plus, si chaque province doit être traitée rigoureusement comme les autres, à quoi bon avoir une fédération ? On pourrait fort bien se débarrasser de toutes les provinces et n'avoir qu'un seul gouvernement central avec plusieurs districts. De



Le cadre de discussion de Calgary

1. Tous les Canadiens et les Canadiennes sont égaux et leurs droits sont protégés par la loi.

2. Malgré les caractéristiques propres à chacune, toutes les provinces sont égales.

3. La diversité, la tolérance, la compassion et l'égalité des chances qu'offre le Canada sont sans pareilles dans le monde.

4. Les peuples autochtones avec leurs cultures, le dynamisme des langues française et anglaise et le caractère multiculturel d'une population issue de toutes les régions du monde sont des éléments dont est constituée la riche* diversité du Canada.

5. Dans ce régime fédéral, où le respect pour la diversité et l'égalité est un fondement de l'unité, le caractère unique de la société québécoise, constitué notamment de sa majorité francophone, de sa culture et de sa tradition de droit civil, est fondamental pour le bien-être du Canada. Par conséquent, l'assemblée législative et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger le caractère unique de la société québécoise au sein du Canada et d'en favoriser l'épanouissement.

6. Si une future modification constitutionnelle devait attribuer des pouvoirs à une province, il faudrait que ces mêmes pouvoirs soient accessibles à toutes les provinces.

7. Le Canada est un régime fédéral dans le cadre duquel les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent de concert, tout en respectant leurs compétences respectives. Les Canadiens et Canadiennes souhaitent que les rapports entre leurs gouvernements soient marqués par la coopération et la souplesse pour faire en sorte que la fédération fonctionne efficacement. La population canadienne désire que ses gouvernements œuvrent de concert, tout particulièrement en matière de prestation des programmes sociaux. Les provinces et les territoires réaffirment leur volonté de collaborer avec le gouvernement du Canada afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens et Canadiennes.

* Veuillez noter que le mot *riche* utilisé ici pour traduire les mots *gift of* dans le texte anglais a été retiré du texte de la résolution proposée, à la demande des chefs autochtones.

Source : *La parole est à l'Ontario : Dialogue sur l'unité canadienne*, p. 14.

quoi vous mettre l'eau à la bouche : imaginez toutes les économies d'argent et, surtout, la perspective de ne plus avoir de conférences fédérales-provinciales !

L'énoncé 7 est plein de bonnes intentions : les provinces et le gouvernement fédéral doivent travailler de concert à la satisfaction des besoins des Canadiens. Dans un monde idéal, il est évident que c'est précisément ce que nos gouvernements sont censés faire. Mais dans la réalité, c'est une proposition qui a autant de chances de durer qu'un bonhomme de neige au mois de juillet. Les luttes que se livrent les politiciens fédéraux et provinciaux sont constantes mais elles sont malheureusement endémiques au système. Cet énoncé est donc parfaitement superflu.

De même, les énoncés 3 et 4 sont complètement vides de sens. L'énoncé 3 affirme que les Canadiens sont le peuple le plus tolérant et le plus compatissant du monde. Il serait intéressant de savoir ce qu'en pensent les Canadiens d'origine allemande ou japonaise – ou leurs familles – qui se trouvaient au Canada pendant la Deuxième Guerre mondiale. Je ne suis pas sûr qu'ils accepteraient de qualifier le Canada de tolérant et de compatissant.

L'énoncé 4, lui, stipule que nous sommes spéciaux parce que nous avons des peuples autochtones, deux langues officielles et une société multiculturelle. Allons donc ! Bon nombre de pays répondent à cette description. L'Inde en est un bon exemple. Des affirmations aussi pompeuses et aussi intéressées ne servent à rien et n'ont absolument pas leur place dans un cadre de discussion.

Reste l'énoncé 5 où, dès la première phrase, on reconnaît le caractère unique de la société québécoise. Je serais très surpris que cette affirmation cause un problème à qui que ce soit au Canada, même si certains peuvent prétendre que le Québec n'est pas la seule province à être unique. La vraie question est la suivante : cette définition du Québec peut-elle servir à justifier que le gouvernement fédéral accorde à cette province des crédits disproportionnés ? À la deuxième phrase, ça coince encore plus : « Par conséquent, l'assemblée législative et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger le caractère unique de la société québécoise au sein du Canada et d'en favoriser l'épanouissement. »

Ce document est un outrage au bon sens. Il est truffé de balivernes bien enrobées et ne constitue absolument pas le cadre de discussion qu'il est censé offrir pour l'avenir du Canada. Il faut donc le mettre au rancart sans plus tarder.

Premièrement, il n'y a pas de lien logique entre la première et la deuxième phrase, de sorte que l'emploi de « par conséquent » est inapproprié. Deuxièmement, que veut dire, à la dernière ligne, « favoriser l'épanouissement », surtout « au sein du Canada » plutôt qu'au sein du Québec ? Le Canada anglais a de bonnes raisons d'avoir des réserves tant que ce libellé n'aura pas été clarifié. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas conserver ce texte dans sa forme actuelle si l'on veut éviter des problèmes à l'avenir. Troisièmement, il est étonnant que cet énoncé ne fasse nullement mention de la protection des



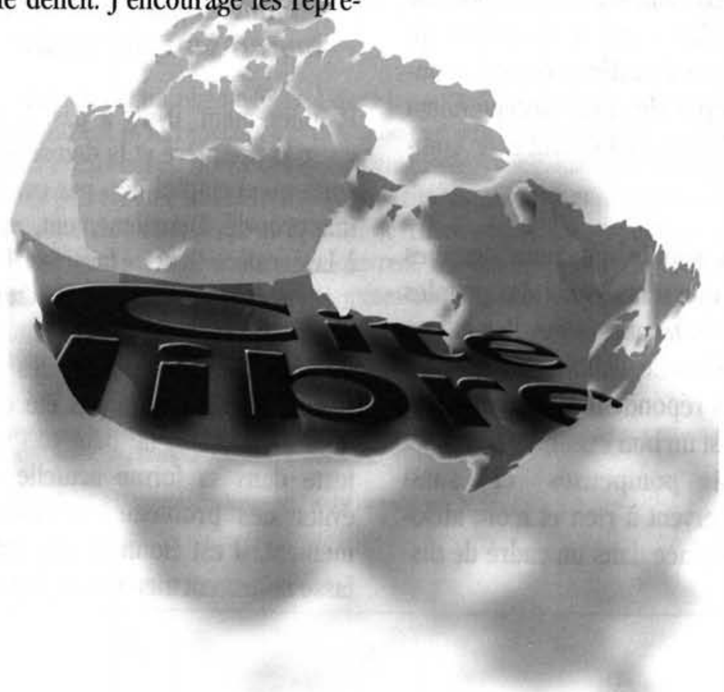
droits des minorités au Québec, alors qu'il prône la défense et la mise en valeur de son caractère unique. Est-ce un oubli ?

On se demande si les politiciens ont vraiment lu le document concernant le cadre de discussion de Calgary et, dans l'affirmative, s'ils ont réfléchi avant de voter.

En conclusion, j'estime que ce document est un outrage au bon sens. Il est truffé de balivernes bien enrobées. Mais surtout, il ne constitue absolument pas, pour les raisons indiquées ci-dessus, le cadre de discussion qu'il est censé offrir en ce qui concerne l'avenir du Canada. Il faut donc le mettre au rancart sans plus tarder et ne pas faire gaspiller plus de temps et d'énergie aux Canadiens. Chaque lecteur de *Cité libre* devrait faire savoir à son représentant élu que son rôle est de s'occuper des problèmes plus urgents que sont l'économie, les emplois et le déficit. J'encourage les représentants élus à ne pas se laisser séduire par les grandes déclarations vertueuses que contient ce document et à voter Non le moment venu. Je ne dis pas que toute discussion sur l'avenir du pays est inutile ou futile. Au contraire, notre pays ne réussira à tirer parti de tout son potentiel que lorsqu'il aura adopté un énoncé de sa mission et de ses valeurs. Ce que je dis, par contre, c'est qu'il est temps de retirer ce dossier aux politiciens et de le confier à un groupe représentatif de Canadiens avant de commencer à rédiger quoi que ce soit. Nos représentants élus auraient alors un mandat pour intervenir. Pour le moment, ils n'en ont pas. ■

Michael J. McDonald exerce le droit à Toronto. Il est l'auteur de *Know your New Rights*, ouvrage qui traite de la Loi constitutionnelle de 1982.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz





Le mythe devenu roi

Dans son numéro du 1er novembre 1998, *L'actualité* publiait les résultats d'un sondage qui vous dresserait les cheveux sur la tête. En effet, on nous disait, force chiffre à l'appui, comment les Québécois et les Canadiens se perçoivent mutuellement. Or vous savez, comme moi, que cette comparaison est impossible puisque les Québécois sont eux-mêmes des Canadiens. C'est seulement dans la tête des nationalistes que tel n'est pas le cas.



Malheureusement, ce type de raisonnement absurde semble contagieux puisque les concepteurs de ce sondage y ont eu recours, que les sondeurs ont accepté de poser des questions idiotes et que les personnes sondées y ont participé sans tiquer. Accepteriez-vous, Mesdames, de répondre à des questions qui cherchent à déterminer comment les femmes et les êtres humains se perçoivent mutuellement ?

Vous pourriez riposter qu'on trouve, ça et là, dans le corps du texte, des expressions correctes du type «Les Québécois trouvent leurs compatriotes du reste du Canada...». C'est vrai. Mais on trouve aussi d'autres absurdités du type : «Les Canadiens anglais trouvent les Québécois...», et je peux vous assurer que tous les tableaux, tous les titres, la page couverture... TOUT compare les perceptions qu'ont les Québécois des Canadiens et vice-versa.

Voyez-vous, ce type de sondage n'a pas pour effet de décrire la réalité, mais de répandre des mythes inventés par les nationalistes. Et quels sont ces mythes qu'on veut nous faire avaler ? D'abord, que les Québécois sont francophones. Ensuite, que les Canadiens sont anglophones. Enfin et surtout, que les Québécois et les Canadiens sont deux groupes distincts.

Malheureusement, à cause de notre silence complice, ce lavage de cerveau a déjà fait beaucoup de chemin, même parmi ceux qu'on appelle communément les «fédéralistes». À force de répéter les expressions idiotes qu'on trouve dans ce sondage et dans cet article, nous jouons le jeu des idéologues nationalistes et nous contribuons à répandre des âneries.

Faites comme *Cité libre* : criez à tue-tête que le roi est nu.

Monique Nemni



« Dialogue Québec-Canada » : un monologue

PETER GOLDRING

Une quarantaine « d'intellectuels et de faiseurs d'opinion », ainsi qu'ils se décrivent eux-mêmes, se sont réunis à l'Université d'Ottawa, un week-end d'avril dernier, pour participer à une table ronde intitulée « Dialogue Québec-Canada ». « Des intellectuels canadiens et québécois s'engagent dans une initiative novatrice... » : le préambule de leur « Déclaration commune » est révélatrice de cette arrogance du « on sait mieux que vous ». Mais cette « intelligentsia politique » perd complètement de vue les grands objectifs que poursuit depuis 1995 la campagne pour l'unité du pays. Le soir du référendum, alors que le camp du Oui s'approchait de la victoire, on aurait dit que le Canada avait disparu dans les limbes pendant deux heures. Et tout cela à cause de l'impéritie de nos gouvernements depuis 35 ans.

Certes, un bon Plan « A » visant à consolider et à renouveler le fédéralisme est absolument indispensable à l'avenir de notre pays, mais nous devons être bien conscients, cette fois-ci, de ce qu'entraînerait la sécession du Québec. Cessons de parler de « divorce à l'amiable » : l'expression est un oxymore. Les divorces à l'amiable, cela n'existe pas, car il y a toujours un certain degré d'amertume, de tristesse et de ressentiment chez au moins une des parties. Les deux membres du couple ne demandent pas le divorce « dans l'amitié et l'harmonie ». Il y a toujours celui qui demande le divorce, et l'autre ; les dossiers déposés devant les tribunaux le démontrent clairement. Il y a aussi souvent du regret, plus tard, chez celui qui a mis un terme au mariage, de n'avoir peut-être pas exploité toutes les possibilités de le préserver.

Souvent, les couples qui divorcent ne s'entendent pas sur le partage des biens, et le conflit porte sur ceux que revendique le conjoint qui ne veut pas mettre un terme au mariage. L'expression « acheter son divorce » est dans ce cas on ne peut plus pertinente. On peut donc prévoir que ce sont les droits de propriété (surtout les revendications territoriales) qui vont déchirer le Québec. Le Bloc québécois fait activement circuler une brochure à l'extérieur du Québec, où il est question d'un nouveau



DÉCLARATION COMMUNE

Depuis le référendum du 30 octobre 1995, la tension s'est accrue dans le dialogue entre le Québec et le reste du Canada. On a assisté à une multiplication d'attaques malicieuses et empreintes d'ignorance contre le Québec.

Nous ne croyons pas que le recours à la ligne dure envers le Québec constitue une solution viable à long terme. Il existe différentes façons de voir ce qu'est le Canada, et nous devons respecter les principes de diversité qui fondent ces conceptions.

Ces principes devraient inclure :

1. De manières différentes, il existe des nations autochtones, une nation québécoise et une nation canadienne. Ces nations ne s'excluent pas l'une l'autre, mais elles se chevauchent partiellement. Nous devons trouver de nouvelles façons de vivre ensemble en tant que nations égales, en nous reconnaissant mutuellement et en discutant les uns avec les autres.
2. Les droits fondamentaux des autochtones, des Québécois et des Canadiens doivent être garantis.
3. Le gouvernement du Québec doit protéger les droits acquis des Anglo-Québécois, et tous les autres gouvernements provinciaux doivent protéger les droits acquis des Canadiens français.
4. Les droits autochtones et l'autonomie gouvernementale autochtone sont des questions fondamentales qui concernent le Canada tout entier et non seulement le Québec. Par conséquent, le Québec et le Canada hors Québec doivent traiter les préoccupations des peuples autochtones comme des questions de plein droit, et s'engager ensemble à satisfaire les justes revendications de ces peuples.
5. Nous reconnaissons l'existence d'une nation québécoise qui inclut des Québécois de toutes les origines et de différentes langues maternelles. La nation québécoise a le droit de décider de manière démocratique de son avenir.
6. La souveraineté du Québec est principalement une question politique et non juridique. C'est le peuple du Québec et non la Cour suprême qui doit prendre la décision ultime à cet égard.
7. Si le Québec votait en faveur de la souveraineté, tous les efforts devraient être déployés pour éviter une confrontation violente.
8. Toute négociation entre le Québec et le Canada hors Québec devrait être menée de bonne foi et de façon raisonnable. Les peuples autochtones devraient être partie prenante dans de telles négociations.
9. Pendant ces négociations, plutôt que de s'adonner à des tentatives hargneuses de redessiner les frontières actuelles du Québec, il faudrait mettre en œuvre différents moyens par lesquels la souveraineté pourrait être partagée avec les peuples autochtones, que ceux-ci se trouvent sur le territoire québécois, sur le territoire canadien ou sur les deux territoires à la fois.
10. Certains parmi nous croient que le fédéralisme asymétrique exprime le mieux les identités nationales multiples qui composent le Canada ; d'autres croient à deux États souverains entretenant des relations économiques et/ou politiques.

Signatures :

Gregory, ALBO, Political science, York U • Jean-Raoul AUSTIN DE DROUILLARD, French Department, Simon Fraser U • Louis BALTHAZAR, Science politique, U Laval • Barry BARTMANN, Institute of Island Studies, PEI • Gregory BAUM, Religious Studies, McGill U • René BOUDREAULT, Négociateur en affaires autochtones • Gilles BOURQUE, Sociologie, UQAM • Barbara CAMBRON, Political Science, Atkinson College, York U • Réjean CANAC-MARQUIS, Simon Fraser U • Linda CARDINAL, Science politique, U d'Ottawa • Joseph CARENS, Political Science, U of Alberta • Robert CHODOS, Free-lance writer and translator • Bernard CLEARY, Négociateur autochtone, Groupe Cleary • Lynn COHEN, Visual Arts, U of Ottawa • John F. CONWAY, Sociology, U of Regina • Claude COUTURE, Faculté St-Jean, U de l'Alberta • Jocelyne COUTURE, Philosophie, UQAM • Frank CUNNINGHAM, Philosophy, U of Toronto • Gurston DACHS, U of Alberta • Claude DENIS, Falculté St-Jean, U de l'Alberta • Micheline DE SÈVE, Science politique, UQUAM • Manda DEVINE, Western NWT Arboriginal Summit • Laurent DOSUZINSKIS, Political Science, Simon Fraser U • Daniel DRACHE, Director, Robarts Centre for Canadian Studies, York U • Paul DUBÉ, Langues modernes et études comparées, U de l'Alberta • Jules DUCHASTEL, Sociologie, UQAM • Christian DUFOUR, ENAP • Francis DUPUIS-DÉRY, Romancier et essayiste • Marta DVORAK, Centre d'Études Canadiennes, U de Rennes 2, France • Peter FINDLAY, Carleton U • Fiter FITTING, French, U of Toronto • Alain G. GAGNON, Science politique, McGill U • Benoît GAUTHIER, Président, Réseau Circum • Peter GRAEFE, Science Politique, U de Montréal • Allan GREER, History, University of Toronto • Marjorie GRIFFIN COHEN, Political Science, SFU • Randall HANSEN, Researcher, Oxford U • Thomas HUBGLIN, U of Wateroo • Mary HUFTY, Ass. Prof., Graduate Institute of Development Studies, Switzerland • André JOYAL, Économie, UQTR • Gregory S. KEALY, History, Memorial U of Newfoundland • Michael KEATING, Political Science, U of Western Ontario • Martin KLEIN, History, University of Toronto • Seth KLEIN, Director (BC), CCPA • Micheline LABELLE, Sociologie, CRIEC, UQAM • Guy LACHAPELLE, Science politique, Concordia U • Guy LAFOREST, Science politique, U Laval • Paul LEDUC-BROWN, Centre Canadien de politiques alternatives • Diane LAMOUREUX, Science politique, U Laval • Linda LEITH, Novelist • André LÉVESQUE, Histoire, McGill U • Michel LORD, Études françaises, U of Toronto • Rowland LORIMER, Master of Publishing Program, SFI • Andrew LUGO, Philosophy, U of Ottawa • Liane MARIE, Études canadiennes-françaises, U of Toronto • Silvana MASTROMONACO, French, University of Toronto • Louis McCOMBER, Anthropologue et Journaliste, Yellowknife • Kenneth McROBERTS, Political Science, York U • Marco MICONE, enseignant et auteur • Henry MILNER, GRIG, U Laval • Dawn MOFFAT, Political science, student, Grande Prairie Regional College, AB • Joe MURRAY, Philosophy, PhD Student, McMaster U • Jean-François NADEAU, Historien et auteur • Kni NIELSEN, Philosophy, Concordia • Pierre PAQUETTE, Secrétaire général, CSN • Howard PAWLEY, Political Science, U of Calgary • Jocelyne PRAUD, Political Science, U of Regina • Judy REBICK, Journalist, Broadcaster • Philip RESNICK, Political Science, UBC • Janet RITCH, Victoria College, University of Toronto • François ROCHER, Political Science, Carleton U • Christian ROUILLARD, PhD Student, Political Science, Carleton U • Paul RUSSELL, Philosophy, UBC • Denis ST-MARTIN, Harvard Center for European Studies, Harvard U • Michel SARRA-BOURNET, Historien, auteur • Jeannelle SAVONA, U of Toronto • Allen SEAGER, History, SPU • David SELJAK - Religious Studies, St-Jerome's U • Michel SEYMOUR, Philosophie, U de Montréal • Andy SHADRACK, Political Science, Selkirk College, BC • Monique SIMARD, Ex-députée du Parti Québécois, Laprairie • Donald SMITH, Études françaises, Carleton U • Henry SREBRNIK, Political Studies, PEI • Garth STEVENSON, Politics, Brock U • Dermod TRAVIS, Public Policy Analyst • Mireille TREMBLAY, Secrétaire générale, fédération québécoise des CRDPI • Robert WARE, Philosophy, U of Calgary • Mel WELLS, Political Science, McMaster U • Reg WHITAKER, Political Science, York U • Shodja ZIAIN, Peace Strategist, Earth Citizen

partenariat (platonique) Québec-Canada, *après* le divorce !

Que notre élite universitaire puisse croire à ce mythe du divorce à l'amiable me sidère. Ces penseurs devraient descendre de leur tour d'ivoire pour prendre contact avec la réalité, la vraie. L'élan qui anime notre pays n'est pas le résultat de leurs ratiocinations nombrilistes mais le fruit des efforts déployés par les travailleurs et les petits entrepreneurs, par ceux qui refusent toute transaction avec une entreprise qui contribue au démantèlement du Canada en prodiguant réconfort et encouragement aux séparatistes avant le divorce. Toute entreprise qui adopte une attitude défaitiste ou résignée face aux arguments séparatistes n'existe plus pour moi, ni pour beaucoup de mes concitoyens. Si vous mettez ça sur le compte de la ferveur nationaliste, vous vous trompez. Les produits vendus par des commerçants d'une province ou d'une région séparée seront du poison pour la plupart des Canadiens.

Ce groupe, financé par les contribuables, ressemble dangereusement à un groupe de soutien aux révolutionnaires aux anarchistes.

Les principes que ce groupe de « penseurs » soumet à la discussion sont les suivants :
a) « La reconnaissance d'un peuple québécois. » L'ombre de Lucien ! D'où cette idée pourrait-elle venir, sinon, puisque ce groupe est censé prôner l'unité nationale ?
b) « La préservation des frontières actuelles du Québec. » On est en pleine utopie bouchardesque ; le terrain de golf d'Oka, vous vous souvenez ?

Ce qui est particulièrement exaspérant, c'est qu'on part du principe que, « du haut de la montagne », ces penseurs vont descendre nous remettre « les tables de la loi » qui régleront tous nos problèmes. Je suis sûr que les autochtones auraient leur petite idée là-dessus... La démarche adoptée par ce groupe s'apparente à celle des fanatiques de l'exclusivisme, qui font fi de l'Histoire, de la Constitution et des conséquences juridiques des référendums. Le vote a révélé que 95 % des Cris du Québec veulent rester au Canada ; leur décision est claire, et il n'y a guère besoin d'en discuter.

Ce groupe d'« intellectuels et de faiseurs d'opinion » financé par les contribuables ressemble dangereusement à un groupe de soutien aux révolutionnaires et aux anarchistes. La seule consolation que je tire de leur discours est de savoir que l'un d'entre eux, au moins, a réussi à organiser une telle opposition à la « Déclaration commune » qu'elle n'a pas été adoptée dans sa version originale. Mais il est regrettable que, disposant d'une audience captive d'étudiants, ces intellectuels soient en mesure d'imprégner nos enfants d'idées séparatistes pernicieuses. Soit dit en passant, cette table ronde qui se voulait un « dialogue » s'est déroulée essentiellement en français, sans services d'interprétation. En d'autres termes, si vous ne parliez pas français, vous ne pouviez pas dialoguer ; vous pouviez simplement monologuer... Dommage ! ■

Peter Goldring
est député réformiste d'Edmonton-Est
à la Chambre des communes.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz



Que cache la société « distincte » ?

NICHOLAS J. PATTERSON

Bon nombre de Canadiens ne comprennent pas vraiment le sens de l'adjectif *distinct* ni l'importance qu'il revêt pour certains constitutionnalistes et pour les nationalistes québécois. D'autres termes ont été proposés, mais aucun ne semble faire l'affaire. Le tout dernier est l'adjectif *unique*, que les premiers ministres provinciaux proposent dans la Déclaration de Calgary de septembre 1997 pour décrire la position du Québec au sein du Canada. Deux autres expressions, « foyer principal » et « société d'accueil », ont été proposées à des congrès du Parti libéral du Québec en 1996.

Il semble que le concept de « société distincte » ait été formulé pour la première fois par un témoin de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton), en 1963. On sait que, plus tard, cette expression est devenue un facteur important de l'échec de l'Accord du lac Meech et de l'Entente de Charlottetown. Et pourtant, malgré ces deux refus par l'électorat de consacrer dans la Constitution la notion de société distincte, le gouvernement Chrétien a passé outre en décembre 1995, soit un mois après le dernier référendum au Québec. Quasiment sans aucune consultation publique, il a fait adopter par la Chambre des communes une résolution qui est passée presque inaperçue et où l'on qualifie le Québec de « société distincte »[1]. Il doit manifestement y avoir quelque chose de spécial dans le terme *distinct* qui justifie que les élites y consacrent autant d'efforts et de détermination, et ce, malgré une opposition populaire tout aussi tenace.

---

[1] La résolution se lit comme suit :

« Que,

Attendu que le peuple du Québec a exprimé le désir de voir reconnaître la société distincte qu'il forme

1) la Chambre reconnaisse que le Québec forme, au sein du Canada, une société distincte ;

2) la Chambre reconnaisse que la société distincte comprend notamment une majorité d'expression française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil ;

3) la Chambre s'engage à se laisser guider par cette réalité ;

4) la Chambre incite tous les organismes des pouvoirs législatif et exécutif du gouvernement à prendre note de cette reconnaissance et à se comporter en conséquence. »

Source : *Hansard*, 29 novembre 1995.

Cette curieuse préoccupation découle peut-être d'un quelconque article obscur du droit international, d'un texte alambiqué de l'ONU ou encore des ratiocinations de stratèges souverainistes dont certains travailleraient même pour le gouvernement fédéral. Le rejet de l'Accord du lac Meech et de l'Entente de Charlottetown a heureusement empêché la consécration dans la Constitution de la « société distincte », mais l'adoption il y a plus de deux ans de cette résolution parlementaire n'en constitue pas moins une menace très concrète à l'unité du pays. À vrai dire, c'est peut-être une bombe à retardement qui n'attend pour exploser que la victoire du Oui au prochain référendum québécois.

L'article 73 de la Charte des Nations unies, qui est la loi organique de cette institution, traite des droits et des aspirations des peuples colonisés à l'autonomie gouvernementale et au statut de nation et définit le cadre de procédure ainsi que les responsabilités des puissances coloniales dans la réalisation de cet objectif. L'article 73 précise à l'alinéa e) que les pays « qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes » doivent communiquer régulièrement au secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies « des renseignements statistiques et autres de nature technique relatifs aux conditions économiques, sociales et de l'instruction dans les territoires dont ils sont responsables ». L'ONU se sert de ces renseignements pour formuler ses politiques et déterminer à partir de quel moment un territoire est suffisamment viable pour devenir une nation indépendante.

Cette disposition a suscité l'opposition d'un certain nombre de puissances coloniales. Par exemple, lorsque le Portugal devint membre de l'ONU en 1955, il refusa de communiquer les renseignements exigés sur ses colonies en prétendant qu'il n'avait pas de « territoires non autonomes » puisque, quatre ans auparavant, il avait adopté un amendement constitutionnel pour donner aux colonies portugaises le statut de « provinces d'outre-mer » ainsi que certains « droits politiques »[2]. La France eut recours à un stratagème semblable. Face à la résistance de ces pays, l'Assemblée générale de l'ONU adopta en 1957 la résolution 1541 (XV) où elle précise le sens de l'article 73 de la Charte et définit les circonstances et les critères selon lesquels les membres de l'ONU sont tenus de communiquer des renseignements sur leurs territoires non autonomes.

Le rejet de l'Accord du lac Meech et de l'Entente de Charlottetown a heureusement empêché la consécration dans la Constitution de la « société distincte », mais cette notion n'en constitue pas moins une menace très concrète à l'unité du pays.

Le paragraphe intitulé Principe IV de la résolution 1541 (XV) présente un intérêt particulier pour le Canada. Il indique en effet que les pays membres sont tenus de communiquer au secrétaire général les renseignements requis lorsque le territoire est « géographiquement séparé et ethniquement ou culturellement *distinct* du pays qui l'administre ». Le paragraphe suivant, intitulé

[2] Clark, Roger S., *The Decolonization of East Timor and The United Nations Norms on Self-Determination and Aggression*, International League for Human Rights, Rutgers University, novembre 1994.



Principe V, précise la notion de « distinct » et donne à l'ONU de vastes pouvoirs pour examiner tout ce qui a trait aux aspirations à la souveraineté d'un territoire donné, à l'intérieur du territoire métropolitain. Voici ce que dit ce paragraphe : « Une fois établi qu'il s'agit à première vue d'un territoire géographiquement séparé et ethniquement ou culturellement *distinct*, d'autres éléments peuvent entrer en ligne de compte. Ces éléments supplémentaires peuvent être notamment de nature administrative, politique, juridique, économique ou historique. [Il convient alors de déterminer] s'ils affectent les relations entre le territoire métropolitain et le territoire considéré de telle façon qu'ils placent arbitrairement ce dernier dans une position ou un état de subordination… »

Il sera bien plus facile aux souverainistes québécois de convaincre les autres pays de reconnaître rapidement les prétentions du Québec à l'indépendance si le Canada a déjà reconnu *que le Québec est une société distincte.*

Les souverainistes ont donc peut-être trouvé là l'expression idéale, surtout si le Canada s'en sert de façon stratégique pour promouvoir (involontairement ou sottement) la cause souverainiste. En effet, il sera bien plus facile aux souverainistes québécois de convaincre les autres pays de reconnaître rapidement les prétentions du Québec à l'indépendance – diplomatiquement, juste au bon moment – si le Canada a *déjà reconnu* que le Québec est une société distincte, sous-entendant par là que le Québec répond aux critères établis par l'ONU en ce qui concerne les populations qui méritent d'être indépendantes. Il semble donc que, pour cette raison et d'un point de vue fédéraliste, le Canada ne devrait jamais reconnaître que le Québec est une société « distincte ».

Nul doute que bon nombre de fonctionnaires à Ottawa, à commencer par ceux de la Division de l'ONU au ministère des Affaires étrangères, sont parfaitement au courant de la signification que revêt le concept de *distinction* dans la formulation onusienne des critères relatifs à l'indépendance nationale. Comment se fait-il alors qu'aucun d'entre eux n'ait mis en garde le premier ministre Jean Chrétien ou le ministre de la Constitution, Stéphane Dion, qui ont toujours appuyé cette notion de société distincte, même au point d'en faire une résolution de la Chambre des communes ? Les critères établis par l'ONU en ce qui concerne l'indépendance d'un territoire et l'importance qu'on y donne à l'adjectif *distincte* risquent d'être fort utiles aux séparatistes lorsqu'ils voudront amener la communauté diplomatique internationale à reconnaître le Québec en tant que nation indépendante, surtout si une séparation *de facto* provoque une crise constitutionnelle, après une victoire du Oui à un référendum.

C'est précisément une crise de ce genre que nous avons évitée de justesse après le référendum de 1995, lorsque le Non ne l'a emporté que par une très faible majorité. Pendant la campagne référendaire, l'atmosphère était plutôt bizarre, le fédéral témoignant d'un certain laissez-faire et le premier ministre ne faisant qu'ajouter à la confusion en supputant qu'« une majorité de 50 plus 1 » serait peut-être suffisante pour déclencher la négociation de la sécession.

Notre pays a vraiment failli éclater, à preuve les déclarations de l'ancien premier ministre Jacques Parizeau, peu après le référendum et lors du lancement de son livre. En cas d'une victoire du Oui au référendum, M. Parizeau avait planifié une sorte de coup d'État, au moyen d'une déclaration unilatérale d'indépendance (DUI), si le Canada rejetait les demandes du Québec. Il s'était également arrangé avec plusieurs pays, dont la France et de nombreux pays de la francophonie, pour qu'ils reconnaissent immédiatement le nouvel État indépendant du Québec.

La dernière manifestation de l'impéritie constitutionnelle du gouvernement fédéral est cette résolution parlementaire, dont on a peu parlé, qui reconnaît officiellement le Québec comme une « société distincte ».

Ce qu'il faut bien comprendre ici, c'est que la reconnaissance diplomatique sera d'autant plus facile que le gouvernement fédéral aura déjà reconnu lui-même que le Québec est une société distincte, étant donné le sens précis que l'ONU donne à ces termes dans ses critères d'accession au statut de nation indépendante. On oubliera vite que ces critères devaient s'appliquer à des situations coloniales dès lors qu'on sera engagé dans un débat confus pour déterminer si les Québécois sont devenus un peuple captif à partir de la date de leur conquête sur les plaines d'Abraham. Cette référence onusienne explique donc pourquoi les nationalistes québécois tiennent tellement à l'expression « société distincte » et, inversement, pourquoi les fédéralistes devraient la rejeter catégoriquement.

Pourquoi, dans ce cas, le gouvernement fédéral est-il le principal promoteur de la reconnaissance d'un statut de « société distincte » pour le Québec et de sa consécration dans la Constitution ? La dernière manifestation de l'impéritie constitutionnelle du gouvernement fédéral est cette résolution parlementaire, dont on a peu parlé, qui reconnaît officiellement le Québec comme une « société distincte ». En plus de tout le reste, cette décision était injustifiée et foncièrement antidémocratique, vu qu'elle avait été catégoriquement rejetée à deux reprises par la population, lors de l'Accord du lac Meech et de l'Entente de Charlottetown. On est donc en droit de se demander pourquoi ils tiennent tant à la « société distincte » ?

Heureusement, ce n'est qu'une résolution parlementaire, qui peut facilement être annulée – contrairement à une inscription permanente dans la Constitution, que la population a bien fait de rejeter avec l'Accord du lac Meech et l'Entente de Charlottetown. Maintenant que nous avons réussi à éviter, certes de justesse, cette calamité constitutionnelle, le bon sens nous impose de faire révoquer cette résolution parlementaire par la Chambre des communes, sans plus tarder. Faute de quoi ce texte, qui est une véritablement bombe à retardement, risque de faire éclater notre pays si le Oui l'emporte au prochain référendum. ■

Nicholas J. Patterson est économiste-conseil, spécialisé dans les questions de politique économique, et fondateur du Canadian Development Institute, à Ottawa.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz



Majorité claire : mode d'emploi

JEAN-PIERRE DERRIENNIC

Je vais montrer trois choses. « Cinquante pour cent plus un » n'est pas « la loi de la démocratie ». Avec un soutien populaire aussi faible, l'indépendance du Québec serait très probablement condamnée à l'échec. Mais une majorité qualifiée, fixée par convention à 60 %, 2/3 ou 3/4, n'est sans doute pas la solution à ce problème. Remarquons d'abord que « cinquante pour cent plus un » est une définition fautive de la notion de majorité, puisqu'elle est inexacte chaque fois que le total de ceux qui votent est un nombre impair : par exemple, la majorité de 105 est 53, qui n'est pas « 50 % + 1 », mais « 50 % + 0,5 ». La définition correcte de la majorité est « plus de la moitié » des votes, formule qui a le double avantage de ne pas être inexacte une fois sur deux et d'être plus simple que celle dont on nous rebat les oreilles.

Tous ceux qui affirment que le vote à la majorité est « la loi de la démocratie » ne nous disent jamais où se trouve cette loi. Les lois ne sont pas des idées pures existant dans un monde invisible, que nous pourrions faire apparaître par un simple raisonnement. Pour qu'une loi existe il ne suffit pas qu'elle semble juste à quelqu'un. Par exemple, si je pense que 72 km/h serait la limite de vitesse idéale pour éviter presque tous les accidents, j'ai le droit de dire « 72 km/h *devrait être* la limite de vitesse ». Mais je n'ai pas le droit de dire « 72 km/h *est* la limite de vitesse », puisque ce n'est pas ce que dit le Code de la route. De la même façon, si quelqu'un me dit « plus de la moitié des votes *devrait être* la règle pour décider d'une sécession », j'essaierai de lui montrer pourquoi ce serait une règle imprudente. Mais s'il me dit que c'*est* la règle, je serai obligé de lui dire que c'est faux, puisque cette règle n'existe ni dans notre pays ni ailleurs.

Ceux qui prétendent qu'il y a une seule « loi de la démocratie » supposent qu'en l'absence de règle explicite prévoyant une procédure différente, n'importe quelle décision doit être prise par un vote à la majorité simple. Or, que montre la pratique des démocraties contemporaines ? Des décisions qu'il serait injuste et inacceptable de prendre par des votes. D'autres qui sont prises

par des votes dont le nombre est très souvent inférieur à la moitié ; comme l'élection des députés, même chez nous où le système électoral est dit « majoritaire », et surtout dans les systèmes de représentation proportionnelle ; ceux-ci sont considérés dans beaucoup de pays comme plus démocratiques parce que moins majoritaires, ce qui devrait plonger dans des abîmes de perplexité nos adeptes du « 50 % + 1 ». Il y a ensuite des décisions qui sont prises à la majorité. Et enfin des décisions qui doivent avoir des majorités qualifiées, nettement supérieures ou très supérieures à la moitié.

Il n'y a donc pas une « loi de la démocratie » mais plusieurs, selon les décisions à prendre et selon les pays : les règles démocratiques ne sont pas les mêmes pour élire un député ou pour renverser un gouvernement au Canada et en France ; les procédures pour changer la Constitution ne sont pas les mêmes aux États-Unis et en Suisse. Il n'y a nulle part une loi qui dirait : « La sécession d'un territoire se décide par un vote à la majorité simple des habitants de ce territoire. » Il y a au contraire plusieurs pays démocratiques où la loi interdit explicitement la sécession, et quelques autres où on a appliqué en fait des votes multiples impliquant les habitants du territoire à séparer et ceux du reste du pays. Pendant longtemps au Canada, nous n'avons eu aucune loi disant comment se décide une sécession. Maintenant nous avons la formule prudente de la Cour suprême : il faut une « majorité claire », non pas pour décider la sécession, mais pour engager la négociation qui peut y conduire.

Ceux qui pensent que cette majorité devrait être très supérieure à la moitié ont une opinion au moins aussi justifiable en démocratie que ceux qui vont répétant « 50 % + 1 ». En effet, c'est toujours pour des décisions importantes ou irréversibles, notamment les changements constitutionnels, que des majorités qualifiées sont requises. Cette logique a été appliquée récemment à la déconfessionnalisation des structures scolaires. Personne n'a brandi le « 50 % + 1 » comme une matraque contre ceux qui s'y opposaient. On les a au contraire écoutés et on a pris le temps de les convaincre, afin de réaliser la réforme sur la base d'un large consensus et non d'une simple majorité. Pour affirmer qu'une majorité suffit pour faire l'indépendance, il faut supposer que celle-ci est un changement moins important que la réforme des commissions scolaires et qu'elle peut donc être réalisée avec un soutien populaire plus faible.

Tous ceux qui affirment que le vote à la majorité est « la loi de la démocratie » ne nous disent jamais où se trouve cette loi. Pour qu'une loi existe, il ne suffit pas qu'elle semble juste à quelqu'un.

Il y a dans le monde très peu de règles écrites disant comment on procède à une sécession. Mais il y a une pratique, qui se résume ainsi : il y a les indépendances qui ont été décidées par les gouvernements sans consulter la population, comme dans les cas de l'Irlande et de la Slovaquie ; et il y a les indépendances qui ont été approuvées par des référendums avec des résultats variant entre 74 % et 99 % de votes positifs. Ce qu'on ne trouve nulle part, c'est une indépendance approuvée par seulement

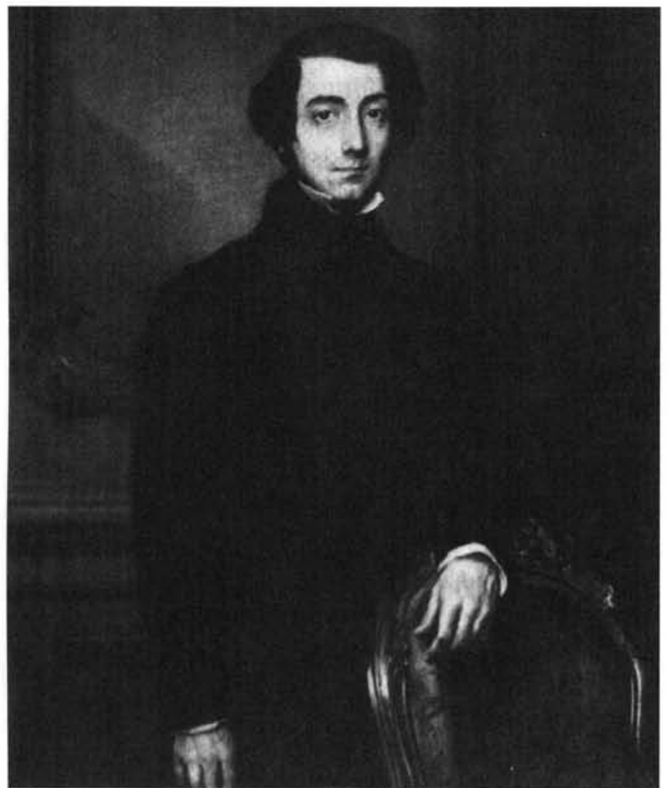
53 % ou 54 % des votants, sans parler d'une seule voix de majorité. Ce n'est pas parce qu'il existerait une loi interdisant les indépendances décidées avec une majorité faible. C'est parce que jamais un mouvement indépendantiste n'a été assez irresponsable pour essayer de faire cette chose terriblement imprudente : changer fondamentalement le statut d'un territoire malgré l'opposition de presque la moitié de ses habitants.

Il n'y a pas une « loi de la démocratie » mais plusieurs, selon les décisions à prendre et selon les pays : les procédures pour changer la Constitution ne sont pas les mêmes aux États-Unis et en Suisse.

Il est donc probable que l'indépendance du Québec ne pourra pas être faite avec 50 % plus une voix de majorité, ni même avec 53 % ou 54 % de votes favorables, surtout si une partie des citoyens ont été induits en erreur par l'ambiguïté d'une question ou l'astuce d'une procédure. Ceci n'est pas un argument juridique : je ne suis pas, moi aussi, en train de prétendre que ce qui me semble logique devient de ce fait même la loi à laquelle tous doivent se soumettre. C'est une observation politique : ceux qui ne comprennent pas mon argument ou n'en tiennent pas compte le font à leurs risques et périls, et aussi à nos risques à tous. À cette façon de raisonner, on oppose régulièrement au Québec une série d'arguments que je vais examiner rapidement. Destinés non à réfléchir et à discuter sérieusement, mais à « clouer le bec » de l'adversaire par une anecdote ou un slogan, ces arguments sont toujours superficiels et parfois franchement sots.

Première objection : il est vrai que l'indépendance serait plus facile à réaliser avec une majorité plus forte, et peut-être impossible si la majorité est trop faible, mais « 50 % + 1 » est la règle de la démocratie, on n'y peut rien et tous doivent s'y soumettre. J'ai montré au contraire ci-dessus qu'il n'y a pas de règle, ni 50 %, ni 60 %, ni 95 %. Il est curieux que ceux qui, par ailleurs, récusent le droit et affirment que « le problème n'est pas juridique mais politique », répondent aux arguments politiques par des arguments juridiques imaginaires : « le peuple du Québec seul a le droit de... » ; « une question claire, c'est une question faite par l'Assemblée nationale seule... » ; « le droit international interdit de changer les frontières du Québec... » ; et ici « c'est peut-être imprudent mais c'est la règle ». L'indépendance sera difficile sans une majorité forte, et impossible avec une majorité très faible ; la « règle du 50 % + 1 » n'y changera rien parce qu'elle n'est pas une règle.

Deuxième objection : Si vous refusez 50 %, tous les autres chiffres se valent. Si vous proposez 60 %, pourquoi pas 59 % ou 61 % ? Si vous proposez 75 %, pourquoi pas 73 % ou 77,4 % ? On retrouve dans cette objection l'idée que les lois existent dans la nature, qu'elles sont *découvertes* et non pas *faites* par les humains. La plupart des lois sont conventionnelles plutôt que naturelles. Il faut une limite de vitesse sur les routes pour diminuer le nombre des accidents ; limiter la vitesse à 300 km/h équivaudrait à ne mettre aucune limite ; la limiter à 10 km/h équivaudrait à interdire la circulation automobile ; mais entre 75, 80, 100 ou 120 km/h, si on cherche la limite de vitesse « naturelle », on pourra en discuter à l'infini sans jamais la trouver. Il faut se mettre d'ac-



Je regarde comme impie et détestable cette maxime, qu'en matière de gouvernement, la majorité d'un peuple a le droit de tout faire.

Alexis de Tocqueville

cord sur un chiffre, qui semble arbitraire, et poser des panneaux le long des routes. Il faut un âge à partir duquel on a le droit de voter, qui ne peut être, sans absurdité, ni 2 ans ni 60 ans; mais entre 16 ans (aujourd'hui au Brésil) 18, 19, 21 ans, ou même 30 ans (au Danemark au début du siècle), il faut choisir. Et le chiffre adopté remplit la fonction qu'on attend de lui, limiter la vitesse ou permettre de savoir qui a le droit de vote, parce que des humains ont décidé d'en faire une loi et non parce qu'il est inscrit dans l'ordre naturel des choses. Les règles de majorités qualifiées ont le même statut: si on pense avoir besoin d'une majorité qualifiée, il faut se mettre d'accord sur un chiffre, qui est conventionnel, comme d'ailleurs 50 % est un chiffre conventionnel.

Troisième objection: Terre-Neuve est entrée dans la fédération avec 52 % de votes positifs dans un référendum; pourquoi les règles seraient-elles différentes pour sortir de la fédération et pour y entrer? Il est parfaitement justifié que les règles de sortie soient différentes des règles d'entrée. Les procédures de divorce sont plus complexes que celles du mariage; il est plus difficile de résilier un contrat que de le signer ou de licencier un professeur que de l'embaucher. La raison en est très évidente: chacun peut décider pour soi-même s'il veut ou non entrer dans l'association; mais celle-ci crée des intérêts communs et des obligations réciproques qui ne peuvent pas être rompues unilatéralement sans risques graves d'injustice. C'est pourquoi les procédures de séparation comportent plus de précautions, de délais, d'arbitrages, que les procédures d'union.

Dans le cas de Terre-Neuve, le référendum avait pour but de montrer que la population approuvait un projet qui était voulu par le gouvernement du Canada et par l'autorité politique responsable de Terre-Neuve. Au Québec, le référendum a pour but d'obliger le gouvernement canadien à accepter quelque chose, la sécession, qu'il ne souhaite pas du tout. Les deux situations sont donc très différentes. Pense-t-on qu'un référendum, quel qu'en soit le résultat, aurait pu forcer l'entrée de Terre-Neuve dans la fédération *contre* la volonté des Canadiens?

Quatrième objection : en 1992, en France, la ratification du traité de Maastricht par référendum a été faite avec seulement 51 % de votes favorables. Comme dans le cas de Terre-Neuve, il ne s'agissait pas d'imposer à un gouvernement quelque chose dont il ne voulait pas. Le gouvernement et le Parlement français étaient tout à fait favorables au traité, dont la ratification aurait pu être faite sans référendum, par une procédure parlementaire. Par calcul politique, le président Mitterrand a cru bon d'organiser un référendum, croyant qu'il serait un grand succès. Le résultat décevant s'explique en partie par le taux élevé d'abstentions, beaucoup de citoyens ayant refusé de participer à un vote qu'ils considéraient comme inutile. On a beaucoup reproché à Mitterrand d'avoir ainsi divisé les Français, alors que rien ne l'obligeait à le faire.

Ce dernier point est très important. En Suisse, où les référendums sont fréquents, ils sont à peu près complètement dédramatisés. Mais dans les autres démocraties, où ils sont rares, on pense généralement qu'ils ne sont pas faits pour trancher les questions les plus litigieuses, mais pour renforcer la légitimité de décisions importantes et peu contestées, comme l'adoption d'une nouvelle Constitution. Pour remplir sa fonction de loi suprême de la vie politique, celle-ci ne doit pas être imposée par la moitié des habitants d'un pays à l'autre moitié, mais acceptée par le plus grand nombre possible de citoyens. Ainsi, la Constitution adoptée en France en 1946 par référendum avec une majorité de 53 % a créé un régime qui n'a jamais fonctionné convenablement et s'est effondré en 1958. On a alors adopté, encore par référendum, mais avec une majorité de 79 % cette fois, une autre Constitution qui fonctionne depuis quarante ans moins mal que la précédente. Dans beaucoup de pays, quelqu'un qui, avant un référendum constitutionnel, se mettrait à glapir « 50 % + 1 ! 50 % + 1 ! » passerait pour un crétin, parce que c'est le résultat qu'il faut éviter à tout prix. Avant chacun de ses référendums, le général de Gaulle, à qui les péquistes ont élevé une statue à Québec, demandait aux Français de lui apporter « un oui franc et massif », et laissait entendre qu'il démissionnerait si la majorité était trop faible.

Pour affirmer qu'une majorité suffit pour faire l'indépendance, il faut supposer que celle-ci est un changement moins important que la réforme des commissions scolaires au Québec et qu'elle peut donc être réalisée avec un soutien populaire plus faible.

Cinquième objection : Une décision approuvée par 51 % des citoyens n'est sans doute pas l'idéal, mais la refuser serait encore pire puisque ce serait laisser les 49 % imposer leur volonté aux 51 %. D'ailleurs, la règle de la majorité simple est celle à laquelle les indépendantistes se sont soumis en acceptant leur défaite en 1980 et en 1995. Cet argument repose sur une confusion, qui est faite très souvent, entre l'enjeu d'un référendum et celui d'une élection. Dans un système politique à deux partis principaux, comme le nôtre, pour qu'un des partis soit empêché de former le gouvernement, il faut que l'autre parti soit capable de le former. Il y a donc entre les deux adversaires une symétrie qui n'existe pas dans un référendum. Si le Non l'emporte, ses partisans n'ac-



cèdent pas de ce fait au pouvoir pour réaliser leur programme. C'est le parti du Oui qui continue à gouverner. C'est pourquoi le « camp du Non » ne doit pas faire campagne sur son programme, mais contre le programme du « camp du Oui », comme le soutenaient, avec raison mais sans succès M. Johnson en 1995, et avec succès M. Parizeau en 1992. Il ne peut pas y avoir de victoire du Non, contrairement à la terminologie absurde du directeur des élections, mais seulement une défaite du Oui. Si ce dernier l'avait emporté en 1995, les vainqueurs auraient effectivement entrepris d'imposer aux vaincus leur programme de sécession. Après la défaite du Oui, les partisans du Non ne pouvaient rien imposer à personne.

Toute association crée des intérêts communs et des obligations réciproques qui ne peuvent être rompues unilatéralement sans risques graves d'injustice.

Si nous sommes canadiens aujourd'hui, ce n'est pas, comme on le répète trop souvent, parce que « les Québécois ont choisi le Canada en 1980 et en 1995 ». C'est parce que nous l'étions avant 1980. Un résultat négatif dans un référendum signifie que les choses restent dans le même état que si le référendum n'avait pas eu lieu. Ce qui existe déjà n'a pas besoin de décision pour continuer à exister. C'est seulement pour changer les choses que des décisions sont nécessaires. Ceux qui veulent un changement doivent apporter la preuve que celui-ci est possible et souhaitable. Dans le cas d'une sécession, il faut apporter la preuve que celle-ci a un soutien populaire suffisant. Car il est raisonnable de penser que quelques voix d'écart entre ceux qui veulent ce changement et ceux qui s'y opposent ne produiront jamais la force, ou l'énergie, nécessaires pour surmonter les difficultés d'un changement aussi important. La preuve qu'il existe un soutien populaire suffisant peut être garantie par une règle exigeant une majorité qualifiée, comme celle adoptée par les citoyens de Saint-Kitts et Nevis, dans leur grande sagesse.

En résumé, il n'y a pas de règle, ni dans le droit canadien, ni dans le droit international, ni dans l'idée pure de démocratie, qui dise qu'une sécession se décide par une majorité simple. Il serait très imprudent de tenter de faire une sécession avec le soutien d'à peine plus de la moitié de la population concernée. Demander une majorité qualifiée est prudent et n'est nullement antidémocratique. J'incline même à penser que ceux qui le font sont plus proches que leurs adversaires du véritable esprit de la démocratie. Tocqueville écrivait : « Je regarde comme impie et détestable cette maxime qu'en matière de gouvernement la majorité d'un peuple a le droit de tout faire... » (*De la démocratie en Amérique,* Paris, Gallimard, 1986, première édition en 1835, tome I, page 375). Évidemment, Jacques Brassard pense le contraire. Cependant, pour qu'une règle soit une règle, il faut qu'elle soit acceptée comme telle. Pour faire une sécession, la majorité simple n'est pas une règle, parce que le gouvernement fédéral et, d'après certains sondages, une bonne moitié des Québécois ne l'acceptent pas. Pour qu'une majorité qualifiée soit une règle, il ne suffit pas qu'elle semble raisonnable à beaucoup d'entre nous. Il faut qu'elle soit acceptée par nos adversaires.

Il n'est peut-être pas complètement impossible que les dirigeants du PQ changent de position sur ce point. Ils pourraient finir par comprendre que c'est d'abord pour eux que le slogan « 50 % + 1 » est dangereux. En effet, s'il y a un nouveau référendum dans un an ou dans six ans, il est assez probable que le résultat sera aussi serré qu'en 1995. Donc, l'option indépendantiste pourrait l'emporter par quelques centaines ou quelques milliers de voix. Il en résultera une énorme série de difficultés, à commencer par des accusations d'irrégularités ici ou là. Il faut bien comprendre que quelques milliers de bulletins en recomptage judiciaire, ce n'est pas très grave si la majorité électorale ou référendaire est très importante. Cela devient beaucoup plus grave si le nombre de voix d'avance des vainqueurs est inférieur au nombre de bulletins contestés. En 1995, les bulletins annulés de manière irrégulière l'ont été en faveur des perdants et n'auraient donc pas pu changer le résultat. Mais si les fraudeurs avaient gagné, cela aurait déclenché une crise politique majeure.

Un résultat serré placera les dirigeants péquistes dans une impasse. Ou bien ils tenteront de faire la sécession au culot, comme M. Parizeau était préparé à la faire en 1995, si on en croit son livre, et ils sombreront au pire dans le désordre et l'illégalité, au mieux dans le ridicule. Ou bien, comme c'est plus probable, ils analyseront lucidement la situation et décideront de renoncer provisoirement à leur projet. Mais comment expliqueront-ils cela aux 30 % de Québécois pour qui l'indépendance est un article de foi et à qui on a fait croire que celle-ci était un droit qui se réaliserait automatiquement dès qu'on atteindrait le seuil magique de « 50 % + 1 » ? Leurs propres militants ne les jetteront peut-être pas dans le Saint-Laurent, mais ce sont eux qui deviendront leur problème le plus difficile. C'est pourquoi je pense que le simplisme dogmatique avec lequel cette question est abordée aujourd'hui est très irresponsable et risque d'avoir un jour des conséquences graves.

Pense-t-on qu'un référendum, quel qu'en soit le résultat, aurait pu forcer l'entrée de Terre-Neuve dans la fédération contre la volonté des Canadiens ?

Si les dirigeants péquistes proposent ou acceptent une majorité qualifiée, celle-ci pourra devenir une règle, et la « démocratie québécoise » deviendra aussi exemplaire que celle de Saint-Kitts et Nevis. Mais il est peu probable que les choses se passent ainsi. Le gouvernement fédéral pourrait tenter d'imposer une majorité qualifiée, et on peut soutenir avec de bons arguments qu'il en aurait le droit. En effet, la thèse Bouchard-Charest, « l'Assemblée nationale seule décide de la procédure », est juridiquement indéfendable. L'enjeu d'un référendum sur la sécession est l'abolition des responsabilités et des compétences du gouvernement fédéral sur le territoire du Québec. Dans une fédération, l'abolition d'un des niveaux de gouvernement ne peut pas être la compétence exclusive de l'autre niveau de gouvernement. Par conséquent, les fédéraux pourraient dire à peu près la chose suivante : nous avons voulu définir avec le gouvernement du Québec des règles claires pour le référendum ; il a refusé ; nous annonçons donc que, pour nous, une majorité claire signifie ceci (par exemple,



60 % ou 2/3). Si le résultat du référendum n'atteint pas ce niveau, nous considérerons que l'obligation de négocier dont parle la Cour suprême n'existera pas.

Une telle attitude serait au moins aussi justifiée que celle du PQ, qui décrète unilatéralement une règle de majorité et refuse d'en discuter. Mais elle serait assez imprudente, car elle risquerait de placer le gouvernement fédéral dans une impasse du même type que celle qui menace les péquistes en cas de majorité très faible. Supposons que le gouvernement annonce qu'il demande une majorité qualifiée de 60 %. Cela aura, d'abord, l'effet non désiré de faire augmenter le nombre des votes positifs, puisque, au moins parmi les intellectuels que je connais, il y a des gens qui, pour concilier leurs grands sentiments et leur petite prudence, sont prêts à voter Oui tant qu'ils sont sûrs que celui-ci ne peut l'emporter. Et si le résultat approche 60 % de quelques centaines ou quelques milliers de voix, le gouvernement sera dans une situation où il lui sera très difficile, moralement et politiquement, de respecter sa propre règle. S'il refuse de négocier, il se rendra odieux, y compris à certains de ceux qui le soutiennent d'habitude. S'il accepte, cela permettra au PQ de triompher, de chanter « 50 % + 1 », et d'affirmer que c'est bien lui et non le gouvernement fédéral qui fait les règles.

Une autre façon d'agir serait préférable. Le gouvernement fédéral pourrait annoncer qu'en dessous de 50 % il refusera évidemment de négocier, qu'au-dessus d'un certain seuil il acceptera certainement de négocier, et qu'entre les deux il analysera le résultat et l'ensemble de la situation avant de déterminer sa conduite. Le seuil supérieur pourrait être 60 %, ou la majorité des électeurs inscrits sur les listes électorales, comme en Slovénie en 1990 ; ce qui donnerait, avec le taux de participation de 1995, environ 54 % des votants. Ce sont des niveaux de majorité qualifiée assez bas, mais il n'est pas du tout dans l'intérêt des fédéraux de fixer la barre le plus haut possible, ce qui diminuerait le nombre de ceux qui approuveront leur façon d'agir. Comme l'ont montré les réactions à l'avis de la Cour suprême, les décisions qui contredisent les dogmes péquistes sont bien accueillies au Québec quand elles sont modérées et appuyées par des arguments raisonnables.

Dans beaucoup de pays, quelqu'un qui, avant un référendum constitutionnel, se mettrait à glapir « 50 % + 1 ! 50 % + 1 ! » passerait pour un crétin, parce que c'est le résultat qu'il faut éviter à tout prix.

L'argument raisonnable le plus fort en faveur de la façon d'agir que je propose est le suivant. Le gouvernement fédéral dirait aux dirigeants du PQ : vous savez très bien qu'avec une voix ou quelques voix de majorité vous ne pourrez pas faire la sécession. Il ne faut pas faire croire le contraire aux citoyens. Il faut leur dire que nous agirons ainsi : en dessous de 50 %, il ne se passera rien ; au-dessus de 60 % sur une question claire, la négociation s'engagera sûrement ; entre ces deux résultats, nous nous concerterons pour voir ce qu'il faut faire. Il est très probable qu'à 51 % ou 52 % nous conviendrons de ne pas engager une négociation qui serait vouée à l'échec, et qu'à 58 % ou 59 % nous arriverons à nous



mettre d'accord sur un cadre de négociation. Mais nous ne devons pas le décider à l'avance. Nous éviterons ainsi les deux impasses, celle où vous vous trouverez si le résultat est 50,01 %, et celle où nous nous trouverons s'il est 59,99 %. Et il ne faudra évidemment pas en déduire que la vraie barre est à 55 %, ce qui ferait réapparaître immédiatement les deux impasses, à 55,01 % et 54,99 %.

Contrairement à ce que vont penser certains de mes lecteurs, cette façon de traiter les résultats d'un référendum n'est ni originale ni bizarre. Elle est entièrement cohérente avec la notion de référendum *consultatif*. Dans certains pays, en Suisse ou en France, les référendums sont *décisifs*. La Constitution fixe leurs règles d'utilisation et détermine ce qu'on peut faire par référendum. En Suisse, on peut annuler une loi mais on ne peut pas en adopter une par référendum ; en France, on peut adopter une loi organique mais pas une loi ordinaire. Nulle part le référendum n'est une sorte d'expression suprême de la démocratie permettant de décider n'importe quoi. Au Canada, comme dans beaucoup d'autres pays, les référendums décisifs n'existent pas. La Constitution du Canada permet des référendums consultatifs, comme la Cour suprême vient de nous le rappeler. La loi québécoise de 1978 sur la consultation populaire a institué des référendums consultatifs. Ceux-ci peuvent être tenus sur un peu n'importe quel sujet et n'ont pas d'effets juridiques. Mais ils ont des effets politiques, qui dépendent de la force et de la signification de leur résultat.

Cette conception des référendums est sage. Quand une décision est prise, par une population ou une assemblée par un vote à 51 % contre 49 %, cela signifie que si on avait voté quinze jours plus tôt ou plus tard, le résultat aurait sans doute été inversé. Un tel vote n'exprime pas « la volonté du peuple », il révèle que le peuple est divisé ou n'a pas d'opinion claire. Beaucoup de décisions sont cependant prises ainsi, parce qu'elles peuvent être assez facilement corrigées. Quand nous élisons un gouvernement, nous savons que nous pourrons en changer dans quatre ou cinq ans. Un budget est adopté pour un an, pas pour l'éternité. Si une loi votée par un Parlement a des effets indésirables, elle peut à tout moment être modifiée par une autre loi votée par le même Parlement.

Les référendums présentent à cet égard une difficulté. Une décision de sécession, si elle est mise en œuvre, devient à peu près complètement irréversible. C'est pourquoi on n'a jamais décidé une indépendance à 51 % contre 49 % ; les gens raisonnables ne prétendent pas qu'un tel résultat exprime « la volonté du peuple » ; ils en déduisent que le peuple est indécis et qu'il faut attendre qu'il se décide. Même quand ils portent sur des questions moins graves, les référendums risquent de créer des situations difficiles à corriger, parce qu'on ne peut pas, sauf peut-être en Suisse, faire revoter fréquemment les gens sur les mêmes questions pour corriger leurs propres décisions, comme peut le faire une assemblée parlementaire. Le référendum consultatif résout cette difficulté. Un résultat négatif enterre le projet ; un résultat positif très fort oblige les politiciens élus à le mettre en œuvre ; un résultat positif faiblard les oblige à exercer leur jugement et à se demander ce qui fera le moins de mécontents, appliquer une décision qui divise la population, ou ne rien faire.

En 1980, le gouvernement péquiste a respecté sa propre loi de 1978 et n'a pas essayé de faire croire que le référendum était décisif. En 1992, le référendum sur les accords de Charlottetown était consultatif. Si le résultat avait été positif, il aurait encore fallu faire adopter la réforme constitutionnelle par le Parlement fédéral et les assemblées législatives des provinces. Si la majorité référendaire avait été très faible, il n'est pas sûr que cette adoption aurait eu lieu. La fonction du référendum était d'exercer une pression politique sur les élus pour leur faire adopter le projet, et le résultat aurait dépendu de la force de cette pression. La question de la majorité requise n'a été soulevée ni en 1980 ni en 1992, parce qu'elle est dénuée de sens dans le cas d'un référendum consultatif.

Ce qui existe déjà n'a pas besoin de décision pour continuer à exister. C'est seulement pour changer les choses que des décisions sont nécessaires. Ceux qui veulent un changement doivent apporter la preuve que celui-ci est possible et souhaitable.

C'est seulement en 1995 que le gouvernement péquiste, malgré une loi provinciale qui dit toujours que les référendums sont consultatifs, a essayé de faire croire que le référendum aurait des effets décisifs. C'est alors que la question du « 50 % + 1 » est apparue, soulevée en septembre à la Chambre des communes par M. Bouchard, alors chef de l'opposition. M. Chrétien lui a répondu en lui faisant la lecture du Livre blanc sur la consultation populaire de 1977, exposé des motifs de la loi qui régit les référendums au Québec. Je cite des extraits de la page 7 de ce texte remarquable :

> Les référendums qui seront tenus en vertu de la loi que le gouvernement a l'intention de présenter auraient un caractère consultatif. [...] Cela signifie que pour donner un effet juridique à un référendum, il faudrait recourir aux processus déjà prévus pour amender les lois, qu'elles soient constitutionnelles ou ordinaires. [...] Et un gouvernement peut toujours s'engager explicitement à accepter le résultat d'un référendum. Par ailleurs, ce caractère consultatif des référendums fait qu'il serait inutile d'inclure dans la loi des dispositions spéciales à l'égard de la majorité requise ou du taux nécessaire de participation.

Ce texte permet de mesurer le chemin qui a été parcouru depuis 1977 dans la dégradation du niveau intellectuel de notre débat public. Les députés péquistes de l'époque n'avaient pas encore découvert que « 50 % + 1 est la loi de la démocratie ». Les procédures constitutionnelles n'étaient pas pour eux anathèmes. Ils savaient qu'un gouvernement *peut* s'engager à accepter le résultat d'un référendum consultatif, et qu'il n'est donc pas tenu de le faire. Ils savaient aussi que si un référendum est consultatif il ne comporte pas de règles précises de majorité, mais que s'il est décisif il peut être utile de prévoir « des dispositions spéciales à l'égard de la majorité requise ». ■

**Jean-Pierre Derriennic
est professeur de science politique
à l'Université Laval.**

La ligne

PIERRE FOGLIA

Qu'est-ce qu'une majorité claire? Qu'importe ce qu'ont voulu dire les juges de la Cour suprême, une majorité de 50 % + 1 n'est pas une majorité claire quand il s'agit de décider de faire ou non un pays. Il est désolant que les leaders politiques de cette province, M. Bouchard comme M. Charest, pour des motifs différents évidemment, accréditent une version aussi simpliste de la démocratie. On ne fait pas un pays à 50 % + 1. Ça ne tient pas debout. Non, je n'ai pas rejoint les troupes de M. Dion. Je suis toujours souverainiste. Je crois toujours que le Québec est un pays autre que le Canada. Aussi étranger au Canada que le Portugal l'est à la Bulgarie, et c'est, selon moi, une raison bien suffisante de vivre chacun chez soi. Mais la question, aujourd'hui, n'est pas là. La question aujourd'hui est: qu'est-ce qu'une majorité claire?

Cinquante pour cent plus un ou 50 % - 1 ou 50 % + 30 000 ou 50 % - 30 000 ne sont pas, à l'évidence, des majorité claires, ne sont pas des majorités du tout. Cinquante pour cent plus un est la ligne que l'on tire *–parce qu'il faut bien la tirer quelque part* – pour départager les vainqueurs et les perdants d'un scrutin. Moindre mal quand il s'agit de gouverner (on retire la ligne tous les cinq ans), mais aberration quand on s'engage pour l'éternité. On ne peut pas faire un pays quand 49 % des gens qui l'habitent n'en veulent pas. Je vous entends. Si ce n'est pas 50 % + 1, quoi alors? Cinquante-cinq pour cent plus un, 60 % + 1? Où faire passer la ligne qui départagera les gagnants des perdants d'un référendum sur l'indépendance?

Je ne sais pas. Mais permettez: pourquoi des gagnants et des perdants? J'ai toujours vu l'indépendance comme une rivière qui coulerait de source, tranquille, obstinée, allant là où elle doit aller malgré tous les efforts qu'on aura faits pour la détourner. Souterraine par moments. Puis resurgissant, plus large. Qu'est-ce que c'est que ce machin, cet oued, ce ruisseau à 50 % + 1? Qu'est-ce qu'on cherche? Un raccourci au débat? Une issue simpliste à une situation extrêmement complexe? La démocratie est longueur de temps. Complexité. Brouillards.

Reculs. La démocratie est le contraire de cette horrible expression que l'on entend parfois des vainqueurs au lendemain des élections : « La démocratie a parlé. » La démocratie a parlé, donc fermez vos gueules, les perdants...

C'est un bien petit déplaisir, au lendemain des élections, de se retrouver avec le gouvernement que l'on ne voulait pas. C'est une sacrée claque sur la gueule, au lendemain du référendum, de se retrouver dans le pays qu'on ne veut pas. Je l'ai vécu déjà deux fois, je ne le souhaite à personne. Supposons qu'au prochain référendum, le Oui n'obtienne que 40 % des voix. Entendez-vous M. Dion et ses amis dire, comme en 1995, que c'est fini, que le peuple s'est prononcé ? On passe à autre chose. Quarante pour cent, c'est presque la moitié du Québec. On ne gomme pas la moitié de la réalité d'un pays parce qu'un peu plus de l'autre moitié est d'un autre avis. Le calcul vaut, bien entendu, dans les deux sens. Quarante pour cent de Oui à l'indépendance disent à M. Dion, tout autant que 50 % + 1, que ce pays ne sera jamais le Canada. De la même façon, 40 % de Non à l'indépendance disent à M. Bouchard, tout autant que 50 % + 1, qu'il ne peut pas procéder à une séparation pure et simple.

Il n'y a rien de simple dans ce débat et ce serait le faire avancer beaucoup que d'en admettre la complexité. Mais d'abord le réhabiliter. Ce n'est pas vrai qu'on parle trop de la question nationale dans ce pays, ni qu'elle nous bouche le reste. Ce n'est pas vrai qu'on en parle depuis trop longtemps. C'est le temps que ça prend, c'est tout. Le débat commence à peine à révéler que notre incapacité à choisir n'est pas forcément de la confusion. Que notre indécision n'est pas forcément un manque de courage. Qu'est-ce que je propose ? Rien, comme d'habitude. Comme chroniqueur, je voulais dire que les choses complexes ne le deviennent pas moins parce qu'on fait passer une ligne droite en leur centre en décrétant que + 1 d'un bord ou de l'autre fera la différence. Et comme souverainiste, je voulais dire que je me sentirais mal à l'aise dans un pays à 50 % + 1. Il me semblerait toujours que le + 1, c'est moi. Je ne suis pas souverainiste à ce point-là. ■

Pierre Foglia
est chroniqueur à *La Presse*.

***Ce texte, paru le 29 août 1998, est reproduit grâce à l'aimable autorisation de* La Presse.**



50 % + 1, c'est démocratique

RICHARD GERVAIS

Ce n'est pas depuis le 20 août 1998, lorsqu'a été rendu public l'avis de la Cour suprême, que le fédéral remet en question la règle de la majorité absolue dans un éventuel référendum québécois sur la souveraineté. C'est depuis que le camp adverse approche de cette majorité, soit depuis le référendum de 1995 où le Oui a frôlé le 50 % des suffrages exprimés. L'arme en effet est à double tranchant, qui peut intimider l'électorat québécois, mais aussi heurter ses valeurs démocratiques. La différence, maintenant, c'est que le plus haut tribunal du pays recommandant à Ottawa de négocier avec l'adversaire sécessionniste dans l'éventualité où le Oui l'emporterait, Jean Chrétien et son ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, s'emploient de plus belle à refuser d'avance à cet adversaire toute victoire en la rendant conditionnelle à l'obtention d'une majorité qualifiée (et à une foule d'autres exigences).

Il faut dire que la Cour suprême leur ouvre la porte avec sa notion inédite de « majorité claire », qui n'est pas de nature à clarifier les choses. Les concepts appartiennent pourtant au b.a.-ba du droit électoral :

– la *majorité absolue* est un nombre de voix supérieur à la moitié du suffrage exprimé (au moins 50 % des voix plus une, dit-on souvent) ;

– la *majorité qualifiée* (aussi dite *renforcée*) est un nombre de voix supérieur à la majorité absolue (par exemple 60 %, 2/3, etc.) ;

– la *majorité simple* (ou *relative*) est un nombre de voix supérieur à celui qu'obtiennent les concurrents.

Quand plus de deux candidats ou options s'affrontent dans une élection ou un référendum, le candidat ou l'option qui obtient le plus de voix n'en obtient pas nécessairement plus de la moitié. La victoire peut s'acquérir avec moins de 50 % des suffrages exprimés et l'on parlera dans ce cas de majorité simple ou relative. Mais dans un scrutin où seulement deux candidats ou options s'affrontent, il va de soi que majorité simple et

majorité absolue reviennent au même. Encore que, dans pareil cas, il convient de parler de majorité absolue pour ne pas laisser entendre que la majorité du vainqueur est inférieure à 50 % des suffrages exprimés ou que le scrutin mettait en présence plus de deux parties.

La notion de « majorité claire » permet aux politiques fédéraux de faire passer leur hystérie anti-indépendantiste pour un souci de clarification.

Dans tous ces cas, la majorité est parfaitement claire. Le Parti québécois fait bien de le rappeler au gouvernement canadien. Mais la Cour suprême relativise à ce point la règle de la majorité (par exemple Avis, §§ 66 et 149 : « La démocratie signifie davantage que la simple règle de la majorité ») que la règle contraire, celle de la minorité, a l'air tout aussi démocratique. Les magistrats n'ont pas osé appeler un chat un chat et parler de majorité qualifiée : la partialité et l'antidémocratisme de la mesure auraient été trop évidents. Mais leur notion de « majorité claire » est loin de l'exclure. Elle permet aux politiques fédéraux de faire passer leur hystérie anti-indépendantiste pour un souci de clarification et leur fournit de quoi peinturer de démocratie et d'observance du droit leur outrancière exigence de majorité référendaire qualifiée.

En régime démocratique, la volonté de la majorité l'emporte sur celle la minorité. C'est la règle dite de la majorité. En soi, toute qualification de majorité fait entorse à cette règle puisqu'elle autorise la victoire de la minorité sur la majorité. Par exemple, dans un référendum populaire où deux options seraient en jeu, exiger 66 % des voix pourrait permettre à 35 % de la population votante d'en paralyser 65 %. Le mécanisme de la majorité qualifiée peut se justifier dans certains cas, mais à l'exclusion absolue du cas où le peuple entier est consulté. Dans un scrutin populaire universel, réclamer davantage que la majorité absolue, c'est faire prévaloir la volonté minoritaire du peuple sur sa volonté majoritaire. Pareille qualification de majorité peut s'appliquer quand le peuple n'est pas directement consulté. Par exemple quand des « représentants » du peuple votent à sa place ; en d'autres termes, quand ce qu'on appelle le corps électoral (ensemble des votants) n'est qu'un corps de représentants.

Dans un corps de représentants, en effet, le résultat d'un vote peut ne pas correspondre à celui qui se serait dégagé d'une consultation directe et universelle des représentés. À cause de cet écart possible entre *majorité représentative* et *majorité populaire*, et précisément pour éviter que la population ne soit mal représentée, on pourra exiger, encore qu'à titre circonstanciel et exceptionnel, une majorité qualifiée. Mais, notons-le, pareil recours n'est acceptable que comme effet même de la règle de la majorité. Il doit découler de la reconnaissance du fait que c'est la volonté du peuple dont il s'agit par-delà celle des représentants, reposer sur le principe de la souveraineté populaire, non sur sa négation. Or on sait qu'au Québec, le référendum annoncé sur la souveraineté s'effectuera, comme les deux précédents, au suffrage universel direct. C'est pourquoi la proposition fédérale d'exiger du Oui plus que la majorité absolue bafoue le principe de la souve-



raineté populaire québécoise. Jean Chrétien a allégué l'élection des papes. La comparaison est farfelue pour trois raisons : l'Église n'est pas une démocratie, ni en réalité ni en droit canon ; les cardinaux ne sont pas les « représentants » des fidèles ; et bien sûr ils ne sont pas la totalité des fidèles.

L'obligation de négocier que la Cour suprême signifie aujourd'hui au reste du Canada est conditionnelle à une série d'obligations qu'elle estime imposables au Québec : qu'il y ait un « vote », qu'il aboutisse à une « majorité claire », en réponse à une « question claire ». Ces trois conditions, on les trouvaient déjà l'an dernier presque mot pour mot dans la bouche du chef du Parti libéral de Canada. Jean Chrétien répétait, au sortir du congrès de l'aile québécoise de son parti, qu'Ottawa ne consentirait à négocier l'indépendance du Québec qu'à la condition, qu' « il y ait eu référendum, une question claire, une majorité solide ». Sans compter, disait-il, les nombreux « autres obstacles à surmonter » ; en clair, les obstacles qu'Ottawa dresserait lui-même sur la route de l'indépendance québécoise. Il en va de même aujourd'hui dans l'avis de la Cour suprême qui ajoute d'autres conditions, celle notamment pour le Québec de se conformer aux « valeurs communes » des Canadiens, dont la « démocratie », le « constitutionnalisme », la « primauté du droit », le « respect des minorités » et, croyez-le ou non, le « fédéralisme » (Avis, § 148).

La thèse de la majorité qualifiée s'inscrit dans cette logique des obligations proliférantes, laquelle a sa source dans l'idée que le souverainisme québécois est au fond politiquement illégitime. Le juriste Michel



Pour discuter d'une éventuelle sécession, le premier ministre Jean Chrétien exigera une majorité plus importante que 50% +1.

Lebel nous avait donné l'an dernier un avant-goût de cette tournure d'esprit. Ce professeur de droit à l'Université du Québec à Montréal pense qu'on ne devrait accorder la victoire à l'option souverainiste que si elle obtient « un minimum de 66 % des voix » (*Le Devoir*, 23 octobre 1997). Il va jusqu'à parler d'un « appui massif » de l'ordre de « plus de 90 % des voix » pour que soit légitime le projet souverainiste. Après tout, écrit-il, « ce qui importe en cette matière, c'est la réelle volonté populaire » ! À ce compte-là, bien sûr, on se demande pourquoi M. Lebel ne va pas au bout de sa logique en réclamant du Oui qu'il fasse l'unanimité des suffrages ! À l'exemple de Jean Chrétien et de Stéphane Dion, il multiplie les conditions. Il faudrait, selon lui, « que tous les partis représentés à l'Assemblée nationale et le gouvernement

fédéral s'entendent sur le libellé de la question et sur le pourcentage de voix nécessaires ». Évidemment, la réunion de ces conditions est impossible : elle relève de la « politique-fiction », selon le mot même de Lebel. Partant de là, n'importe quel esprit pas trop aveuglé aurait tiré la conclusion que cette prolifération de conditions n'est que manœuvre hostile, démagogie et mauvaise foi. Le juriste en conclut, lui, que l'indépendantisme est à jamais illégitime ! CQFD.

Dans un scrutin populaire universel, réclamer davantage que la majorité absolue, c'est faire prévaloir la volonté minoritaire du peuple sur sa volonté majoritaire.

En vérité, la légitimité politique n'est pas fonction d'une majorité. Pas plus qu'un autre parti ou option le projet souverainiste n'a besoin d'une majorité de suffrages pour être légitime. Légitime, il l'était en 1970 à 24 % du suffrage autant qu'en 1995 à 49,4 %. Une majorité des suffrages lui conférerait non de la légitimité, mais plus de force dans la bataille politique. Mais au lieu de voir dans le souverainisme une option politique pouvant comme une autre concourir dans l'arène démocratique avec les mêmes droits et obligations, des zélateurs de la soi-disant « unité canadienne », bien représentés à Ottawa, le tiennent d'emblée pour illégitime. Face à un adversaire ainsi frappé d'illégitimité et qu'on ne tolère que perdant, des mesures d'exception paraîtront normales, dont la dérogation à la règle de la majorité (et bien d'autres).

Les Québécois s'offusquent à bon droit du non-respect des règles référendaires qu'ils se sont données ; de la liste indéfiniment extensible des conditions qu'Ottawa se croit en droit de poser à leur existence politique. De même peuvent-ils ressentir aujourd'hui comme un affront à l'expression de leur volonté souveraine la thèse fédérale de la majorité qualifiée. C'est que, dans son hostilité à la souveraineté *étatique* du Québec, Ottawa en vient plus fondamentalement à nier la souveraineté *populaire* de ce dernier, le droit des Québécois de décider de leur être politique dans un cadre et des règles par eux-mêmes définis. ■

Richard Gervais
est professeur de philosophie au cégep de Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec).



Indépendance du Québec : à la longue, ça déprime !

Pascal Dupuy

Cet éternel problème de l'indépendance ou de la souveraineté du Québec (au fait, quelle différence y a-t-il entre ces deux mots?...) me consterne, me déprime et me casse les pieds.

Bref, j'en ai marre!

On en parle beaucoup trop; il occasionne une dépense d'énergie colossale; il masque un certain nombre de problèmes véritables qu'il serait temps de résoudre, comme par exemple le chômage des jeunes, la drogue, l'éducation, l'écologie. À chaque débat, à chaque élection, je me pose la même question: « L'indépendance, pourquoi faire? » Je pense avoir suffisamment réfléchi et vu de choses, depuis vingt-neuf ans que je suis au Canada, pour avoir ma petite idée là-dessus. De plus, j'ai eu l'occasion de vivre l'accession à l'indépendances de deux pays au cours de ma jeunesse, ce qui me donne, si on veut, une certaine « expérience » de ce genre de situation. Voici donc le point de vue d'un citoyen ordinaire et quelques remarques de « gros bon sens ».

Habitant Marrakech, j'ai vécu l'indépendance marocaine qui s'est faite en douceur, entre 1952 et 1956. Puis, j'ai connu les premiers mois de l'indépendance algérienne, au printemps 1962, à Alger. Pied-noir, c'est-à-dire Français né au Maroc, on pourrait être tenté de me coller l'étiquette de colonialiste. Il n'en est rien. Sous l'influence de mes parents, j'ai adoré le Maroc, un pays que j'ai connu en profondeur; j'ai aimé les Marocains que nous avons toujours traités avec le plus grand respect, non seulement en surface mais au fond de nous-mêmes. Mon père, alors haut fonctionnaire, était tenu en grande estime par le roi Muhammad V qui, rentrant d'exil, lui offrit même un très haut poste au ministère de l'Agriculture. Il refusa, estimant que le nouveau pays devait être dirigé par les Marocains et que les Français devaient partir. Cette indépendance, ma famille la comprenait tout à fait; au fond, nous, les Français, étions les colonisateurs. Nous étions une minorité étrangère ayant conquis le pays par la force, y imposant sa langue, ses lois, des coutumes importées avec, en toile de fond, des enjeux économiques évidents.




La guerre d'indépendance de l'Algérie a fait beaucoup de morts et beaucoup de victimes…

L'indépendance était, me semble-t-il, dans l'ordre logique des choses; c'est la raison pour laquelle je l'ai immédiatement comprise; j'étais même heureux pour les Marocains. Une constatation, cependant: dans les années qui ont suivi, l'exode des Européens a entraîné un déclin économique rapide (par exemple, le prix de vente d'une belle maison s'est retrouvé divisé par 20). Un déclin provisoire, certes, mais qui a tout de même duré quelque deux décennies.

Deuxième expérience, celle de l'Algérie, en 1962. L'indépendance venait d'être arrachée de haute lutte à la France. Je m'y trouvais en tant qu'enseignant volontaire. Pourquoi? Tout simplement parce que je voulais aider ce pays; parce que, durant la guerre contre l'armée française, j'étais de cœur avec les musulmans du Front de libération nationale (FLN); parce que j'avais épousé leur cause au point d'envisager de déserter dans le cas où, appelé sous les drapeaux, j'aurais reçu l'ordre de les combattre.

Tout cela pour dire que je n'éprouve aucune allergie particulière à la notion d'indépendance, bien au contraire. Pour moi, il ne faisait aucun doute que la France, minorité colonisatrice, bien qu'installée en Algérie depuis plusieurs générations, devait se retirer. J'ai pu constater sur place combien les vieux pieds-noirs souffraient; c'était leur univers qui s'écroulait. Comprenant leur déchirement, j'estimais malgré tout que les Algériens avaient le droit d'être libres de leur destinée.

Ces deux exemples précis, de même que les nombreux autres cas d'accession à l'indépendance de pays latino-américains,

asiatiques, africains et européens qui emplissent les livres d'histoire des XIX[e] et XX[e] siècles, permettent, à mon sens, de tirer quelque leçons générales. Dans l'ensemble, deux critères de base sont nécessaires à l'indépendance. Tout d'abord, une population autochtone majoritaire doit être opprimée dans des domaines tels que l'économie, la langue, la religion, etc. Ensuite, la minorité dominante, venue de l'extérieur ou manipulée par une puissance étrangère, doit exploiter les richesses du pays colonisé en imposant à la population locale des contraintes qui, souvent, vont à l'encontre de ses aspirations. Lorsque ces deux conditions sont réunies, une fois que la majorité a pris conscience de l'état d'oppression dans lequel elle se trouve et de la force qu'elle représente, elle se révolte et passe à l'action, le plus souvent violente (comme en Algérie), car le colonisateur refuse tout compromis.

Venons-en au Québec et au désir d'« indépendance » que beaucoup de « pure laine » (Québécois de souche) semblent manifester depuis une vingtaine d'années. Mais avant de se pencher sur le critère de la population autochtone majoritaire, il serait bon de se poser une question : quelle est, au Québec, la population autochtone ? La réponse me paraît évidente : les Indiens. Historiquement, en effet, les « pure laine » sont des immigrants venus de France et ayant débarqué en Amérique du Nord il y a trois ou quatre siècles ; il s'agissait d'une toute petite minorité dont le nombre, depuis lors, a progressé sous l'effet combiné d'une démographie galopante et de l'afflux de nouveaux immigrants. Ce sont donc, au sens premier du terme, des colonisateurs ; ils ne s'en cachent d'ailleurs pas puisqu'ils utilisent eux-mêmes le terme de « colons » pour désigner les pionniers défrichant les terres vierges. Quant aux Indiens, faibles en nombre et disséminés sur un immense territoire, ils sont submergés, repoussés, assimilés ou purement et simplement supprimés, comme un peu partout en Amérique du Nord, par la maladie et l'alcool.

J'ai eu l'occasion de vivre l'accession à l'indépendance de deux pays au cours de ma jeunesse, ce qui me donne, si on veut, une certaine « expérience » de ce genre de situation.

J'aurais donc tendance à dire que les « pure laine » sont des immigrants de longue date ou, dans le meilleur des cas, des « autochtones » de souche récente... Sont-ils majoritaires ? Oui, certainement : environ 7/8, contre 1/8 d'allophones. Seulement, cas rare dans l'histoire des indépendances, la population « autochtone » ne vibre pas à l'unisson. En effet, au référendum d'octobre 1995 sur la souveraineté, environ 60 % des francophones ont voté Oui à une question ambiguë et 40 % – ce qui est loin d'être négligeable – ont dit Non. La ville de Québec, elle, n'a voté Oui qu'à 53 % ! Et je ne parle pas des 1/8 de non « pure laine » dont je fais partie ; il est certain qu'en grande majorité, ils souhaitent demeurer au sein du Canada. Ainsi, le référendum de 1995, qui concernait l'ensemble des composantes de la population québécoise, a clairement dit non à toute forme d'indépendance. Que faut-il en conclure ? Tout simplement que les deux termes « majorité » et « autochtone » peuvent être remis en cause.

Voyons maintenant si cette « majorité autochtone » bancale a été opprimée. Qu'il y ait

eu domination de la part de la minorité anglophone dans un passé récent, c'est certain; défaits militairement par les Anglais, les francophones ont probablement souffert de discriminations et subi diverses humiliations. Il est probable aussi que le vainqueur (comme tous les vainqueurs) a exploité sa victoire en installant son autorité, en éliminant toute opposition, en s'appropriant les meilleures terres, en prélevant des impôts injustes... Je ne suis pas en mesure de l'affirmer avec certitude mais, sur les plans politique et économique, il se peut donc qu'il y ait eu abus. Des injustices? Sans doute. L'esclavage? Certainement pas.

Les « pure laine » sont des immigrants venus de France et ayant débarqué en Amérique du Nord il y a trois ou quatre siècles. Ce sont, au sens premier du terme, des colonisateurs.

Sur le plan religieux, je dirai que ce fut l'apogée du catholicisme au Québec. Une sorte d'âge d'or où les familles de dix enfants et plus étaient monnaie courante, où la paroisse était omniprésente dans la vie quotidienne, où d'imposantes églises étaient édifiées dans le plus petit village. Dans de telles circonstances, penser que les conquérants aient brimé l'Église catholique semble à tout le moins exagéré. Quant à la langue française, utilisée par un clergé tout-puissant, que ce soit à l'église même ou à l'école, elle ne pouvait disparaître. Parfois, en ville, des raisons économiques obligeaient le Québécois à communiquer en anglais; en dehors du travail, cependant, il retrouvait sa pleine liberté linguistique. Je suis persuadé que les Anglais attachaient peu d'importance à la religion et à la langue, leur but n'étant pas de convertir ou d'intégrer un peuple mais plutôt d'en tirer profit sur le plan économique. Inutile donc de l'humilier, de le braquer sur ces deux points; ç'aurait abouti au contraire du résultat escompté.

Voilà pour le passé. Qu'en est-il à l'heure actuelle? En débarquant à Montréal voici 28 ans, j'avais trouvé une certaine similitude, bien qu'atténuée, avec le Maroc du protectorat français; en particulier dans le comportement des gens. Il émanait de certains anglophones une arrogance, une condescendance et un air de supériorité indéniables; le tout accompagné du refus fréquent de prononcer le moindre mot de français. Qu'il y ait eu, à l'époque, du mépris pour le francophone et la langue française, c'est indiscutable. Professeur de français pendant trois ans dans une importante commission scolaire anglaise de Montréal, à la fin des années soixante, j'ai alors nettement ressenti une société divisée en deux: une caste minoritaire dominante, une majorité dominée. Au fond, rien que de très classique, malheureusement. Cela n'était pas insupportable, ça gênait.

C'est la raison pour laquelle, dès le début, je me suis senti proche des « opprimés » (le mot est un peu fort) et, par la suite, du Parti québécois fondé par René Lévesque. Je comprenais les revendications d'une grande partie des francophones; elles me paraissaient absolument justifiées. Aussi, sans être un militant, ai-je voté régulièrement pour le PQ jusqu'au référendum de 1980. Avec la Révolution tranquille des années soixante, puis sous l'impulsion du PQ dans les années soixante-dix, les choses ont cependant bien changé dans le sens d'une plus grande justice en faveur de la majorité francophone. La



protection de la langue française par deux lois successives, la création d'écoles, l'ouverture d'universités, notamment, ont favorisé l'émergence d'une élite québécoise francophone. Se lançant dans des domaines jusqu'alors difficilement accessibles comme le commerce, la banque ou l'industrie, celle-ci a bousculé les traditions, gravi tous les échelons de la hiérarchie sociale et occupe désormais des postes importants, dans tous les domaines.

De Pierre Elliott Trudeau à Jean Chrétien, un si grand nombre de ministres francophones ont défilé au gouvernement fédéral qu'on en devient presque gêné vis-à-vis des autres provinces. Le Québec est évidemment favorisé, ne serait-ce que sur le plan linguistique, puisque la langue de Molière devient langue officielle... et que tous les fonctionnaires de l'Ouest désireux de faire carrière devront l'apprendre. Sur place, la loi 22 puis la loi 101 imposent le français comme langue première au Québec ; l'affichage en français suit. Cet effort linguistique combiné du fédéral et du provincial est remarquable. Un grand changement s'opère en peu de temps ; le dédain du français s'estompe, même si l'anglais recule difficilement dans certains domaines comme l'informatique et la haute technologie. Mais il s'agit là d'un problème international auquel même la France est confrontée.

Professeur de chimie, j'ai eu la chance d'enseigner à des élèves qui, pour la plupart, venaient « d'immersion » française ; certains d'entre eux étaient tellement bilingues qu'il m'est arrivé de leur demander quelle était la langue parlée à la maison. Y a-t-il des Anglais parlant le français de façon convenable ? Oui, beaucoup plus qu'on ne le pense, surtout chez les jeunes. À mon avis, la langue française a aujourd'hui retrouvé la place qui lui est due, ou quasiment. En politique, les Québécois sont omniprésents à Ottawa (c'est en tout cas l'impression que j'ai) et, à Québec, le PQ fait ses preuves comme parti de gouvernement. Sur le plan économique, les Québécois francophones détiennent désormais la plupart des leviers de commande. Quant à la religion, elle a subi le déclin que l'on sait, mais pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la situation d'« oppression » qu'ont connu les « pure laine ». Gouvernements en apparence opposés, ce sont les efforts conjugués d'Ottawa et de Québec qui ont mené à la situation plutôt remarquable que l'on connaît aujourd'hui.

Dans les années qui ont suivi l'indépendance du Maroc, l'exode des Européens a entraîné un déclin économique qui a duré quelques décennies.

Alors, sérieusement, y a-t-il lieu de se révolter ? Cette aspiration tenace à l'indépendance, pourquoi ? Comment expliquer l'entêtement des indépendantistes ? Certains Québécois éprouvent une haine viscérale pour tout ce qui est anglais ; ça peut aller du banquier new-yorkais au mot *week-end*. J'ai beau chercher, je ne vois qu'une seule raison : un sentiment d'humiliation, reliquat de la défaite militaire des plaines d'Abraham, au XVIIIe siècle. Ils ont la revanche tenace... Je trouve cela grotesque, absurde. On ne vit pas dans le passé. Est-ce que j'en veux personnellement aux Grecs, aux Romains, aux Wisigoths, aux Arabes, aux Allemands, aux Anglais (!!!), même, qui ont un jour ou

l'autre envahi tout ou partie du territoire français ? Est-il concevable que je refuse de m'exprimer en français sous prétexte que cette langue vient du romain et non du celte ? Il est probable que mes ancêtres étaient esclaves du temps des Romains ; eh bien, aujourd'hui, le descendant de ces esclaves remercie Rome d'avoir introduit en France la vigne, la philosophie, une langue acceptable et l'art de construire de beaux monuments.

On ne vit pas dans le passé. Est-ce que j'en veux personnellement aux Grecs, aux Romains, aux Wisigoths, aux Arabes, aux Allemands, aux Anglais, qui ont un jour ou l'autre envahi tout ou partie du territoire français ?

Il faut savoir pardonner les humiliations du passé et se tourner vers l'avenir ; comme on dit, l'Histoire punit ceux qui arrivent en retard. Certains Québécois francophones se sentent peut-être complexés en raison de la défaite militaire et de la pesante tutelle britannique qui a suivi, d'où ce besoin constant de « bouffer de l'Anglais » ; tout ce que le fédéral (d'obédience anglaise, à leurs yeux) peut faire est sujet à critique, systématiquement. Et toujours, toujours, ils en sont les victimes. De cela, j'en ai marre ! D'autres Québécois sont des rêveurs idéalistes ; ils imaginent un Québec libre, à la pointe du progrès, uni, prospère, sans chômage, admiré du monde entier ; ils sont, à mon avis, bien loin de la réalité probable.

Il y a, enfin, les menteurs, les ambitieux, ceux qui promettent l'âge d'or en cas d'indépendance avec, en arrière-plan, un but réel non avoué : accaparer pour leur compte personnel le pouvoir, les postes clés, les richesses. Il suffit, à leur avis, de prendre la place des anglophones en fuite ; ils visent simplement à remplacer une élite bourgeoise par une autre. Cette catégorie d'individus est plus abondante qu'on ne le croit ; tout compte fait, ceux-là pensent bien davantage à eux-mêmes qu'au bien-être du plus grand nombre de leurs compatriotes. Ils mentent souvent par omission, car dans leurs discours ils cachent une vérité incontournable : l'indépendance, ça se paye, car elle entraîne une fuite des capitaux, une chute du niveau de vie certaine. Que l'on me nomme un seul pays n'ayant pas vécu ce type de difficultés ! En dehors de cette « élite » revancharde, rêveuse ou ambitieuse, quels sont les véritables partisans de la souveraineté ? Au risque de me tromper, je les situerais parmi les jeunes, faciles à convaincre, enthousiastes dès qu'il s'agit de « changer les choses », ainsi que dans les campagnes, où la méconnaissance de l'anglophone est presque totale.

Dernier point, souvent malmené dans le discours séparatiste : l'économie. L'économie de marché est omniprésente dans nos sociétés occidentales ; au moment où l'on ne cesse de parler de « mondialisation », pour qu'une économie soit prospère, la mode est à l'union et à la formation de grands ensembles (comme par exemple l'Union européenne). La séparation du Québec irait, par conséquent, à rebours de la tendance actuelle. De plus, parler deux langues au lieu d'une constitue, me semble-t-il, une richesse et un atout supplémentaires ; il est en effet prouvé que l'apprentissage d'une seconde langue dès le plus jeune âge développe l'intelligence. Si cette deuxième langue est l'anglais, langue

mondiale des communications, de l'informatique et du commerce, quelle chance !

Pour conclure, je dirais qu'il est logique que les « pure laine » réclament davantage du gouvernement fédéral ; qu'ils continuent à le faire pour préserver au mieux leur langue, leurs caractéristiques propres, leur culture. Je ne vois rien que de très normal à ce qu'ils accroissent leur influence à Ottawa. S'ils exigent plus de pouvoir, et s'ils y parviennent, bravo ! Mais pourquoi diantre quitter le Canada ? Franchement, je ne vois là aucune raison valable. En un mot comme en cent, cette indépendance revendiquée à grands cris par une minorité bien organisée, je ne la comprends pas. Pour moi, il s'agit au contraire d'unir et non de diviser. Unir tous les Québécois pour construire une province forte, prospère, dynamique. Rayonner en bâtissant, en inventant, en fabriquant, en faisant de bons films, de la bonne musique et de bons livres. En français. Dans le Canada. Alors, là, on pourrait se dire fier d'être Québécois ! ■

Pascal Dupuy
a longtemps enseigné la physique-chimie et le français à la Commission des écoles protestantes du grand Montréal (CEPGM).



Notre maître l'avenir

JEAN PELLERIN

Lorsque le chanoine Lionel Groulx a publié son ouvrage intitulé *Notre maître le passé,* entendait-il fixer à jamais l'orientation nationale des Canadiens français? On a toutes les raisons de le croire, car il appert qu'avec le temps, ses disciples n'ont pas encore réussi à surmonter la rancœur que leur inspirent les faiblesses et défaites de ce passé ambigu et mal défini, et ce en dépit des progrès fulgurants qui depuis un demi-siècle en ont effacé les traces. Il est utile, je crois, de rappeler certains faits de temps à autres, non pour accabler qui que ce soit, mais pour mieux comprendre qui nous sommes. Plusieurs générations de Canadiens français ont vu, et continuent de voir, leur passé à travers le prisme de quelques grands mythes historiques. Un nombre étonnamment élevé de jeunes professionnels, d'artistes et de citoyens soi-disant évolués restent fidèles à une interprétation périmée de l'histoire du Canada français.

Commençons par l'histoire traditionnelle: la « légende dorée » que plusieurs croient avoir vécu sous le régime français. Dans les années cinquante, le journaliste André Laurendeau s'est fait l'écho d'un concours qui avait eu lieu dans des écoles primaires. On avait demandé aux enfants de transcrire de mémoire les paroles de l'hymne national *Ô Canada.* Le nombre de cocasseries révélées par ce concours est révélateur. Je n'en relèverai ici qu'une seule. Un gamin, au lieu de transcrire: « Ton histoire est une épopée », avait écrit: « Ton histoire est une des pas pires », ce qui fit bien rire Laurendeau et ses lecteurs... Ce jeune écolier n'avait cependant pas tout à fait tort. C'est vrai, notre histoire est « une des pas pires ». Elle doit beaucoup au travail des missionnaires et au dévouement du bas clergé des débuts de la colonie; elle souligne le courage et la fidélité des anciens Canadiens, de même que l'intrépidité des voyageurs et des découvreurs d'alors. Il faut reconnaître également qu'au cours des XVIII[e] et XIX[e] siècles, ce sont des Canadiens français qui ont assuré la survie de nos lois et de nos droits acquis. À bien des égards, ce sont également les élites canadiennes-françaises qui ont le plus contribué à faire évoluer nos institutions politiques dans un

sens presque toujours favorable au pays, et cela en dépit du conservatisme de leurs compatriotes anglophones.

Plusieurs générations de Canadiens français ont vu, et continuent de voir, leur passé à travers le prisme de quelques grands mythes historiques.

Mais c'est sous le régime anglais que des mythes ambigus et discutables ont vu le jour. Ces mythes, qu'on me permette ici de les bousculer un peu. L'histoire traditionnelle qualifie de « Conquête » l'affrontement militaire dont Québec, puis Montréal, furent l'enjeu en 1759-1760. Si l'on s'intéresse un tant soit peu à ce qui s'est passé avant cette période et à tout ce qui s'est écrit par la suite, il apparaît que c'est bien davantage une défaite qu'une conquête qui a résulté de ces affrontements. La défaite, en réalité, d'une administration française arrogante et en partie corrompue, naïvement persuadée que la quasi-totalité du continent nord-américain appartenait au royaume de France, d'où son acharnement à maintenir les colons de la Nouvelle-Angleterre à l'intérieur de l'étroit balcon de la côte atlantique. Après la défaite, cette administration a plié bagage et est rentrée chez elle, abandonnant à leur sort quelques seigneurs locaux sans pouvoirs, un bas clergé désemparé et des colons dépassés par les événements. Aussitôt, s'est accrédité un premier mythe : le Canada français venait de sombrer dans la servitude. Or, selon les témoignages de plusieurs historiens, les malheureux colons canadiens-français se sentirent alors mieux traités à maints égards par les Anglais que par les Français.

Je sais, j'ai l'air de charrier... Je ne fais pourtant que schématiser des événements qui ont fait l'objet de nombreuses recherches de la part de beaucoup d'historiens contemporains. Les nationalistes convaincus auront beau ignorer ces faits ou les balayer du revers de la main, ils n'arriveront jamais à faire croire qu'ils sont fictifs. Ils persistent néanmoins à s'en remettre au mythe ancien du « joug anglais » et insistent avec une telle constance sur la condition d'esclave faite à leur « peuple », à la suite de la défaite des plaines d'Abraham, que beaucoup finissent par croire qu'ils ont raison. Et ce d'autant plus que les manuels d'histoire traditionnels leur emboîtent très souvent le pas, faisant fi des travaux de recherche effectués par les spécialistes. En conséquence, un grand nombre de Canadiens français continuent de croire naïvement qu'en 1759, c'est la « méchante Angleterre » qui est venue conquérir un « petit peuple » innocent qui ne voulait de mal à personne. Oui, c'est vrai : le « petit peuple » ne voulait de mal à personne, mais ce n'était certes pas le cas de ses dirigeants français de l'époque qui poussèrent les choses jusqu'à ce qu'éclate le conflit. Non, ce n'est pas l'Angleterre qui voulait conquérir le Canada en 1759 ; ce sont les colonies américaines de la côte atlantique – notamment celle du Massachusetts – qui, avec l'aide des troupes anglaises sans doute, se sont soulevées en vue de mettre un terme à une guérilla incessante menée contre elles par les dirigeants de la colonie canadienne.

Je passe à un autre mythe : celui selon lequel les Canadiens français sont restés un « petit peuple colonisé et exploité par les Anglais ». Colonisés, les Canadiens français ne l'ont jamais été dans le sens qu'on prêtait à ce



Ce sont des Canadiens anglophones qui ont développé l'industrie des pâtes et papiers à Trois-Rivières.

terme, par exemple, dans les colonies d'Afrique de jadis. Mais, soit dit en passant, certains de nos contemporains ont conservé leur belle âme coloniale, si l'on en juge par le culte fervent qu'ils vouent au général de Gaulle et par les visites fréquentes qu'ils rendent à l'ancienne mère patrie pour solliciter son appui et ses conseils. Mais trêve d'ironie. Colonisé, le Canada français l'a été de mentalité, et de son plein gré, durant tout le XIX[e] siècle et le début du XX[e]. On ne peut nier, en effet, qu'une élite anglophone a pu faire sans entraves la pluie et le beau temps durant toute cette période. Des Anglais et des Écossais sont venus s'établir au Québec, non tant dans le but d'humilier ou de spolier des vaincus que pour s'établir et, si possible, faire fortune. Cette petite élite ingénieuse et scolarisée différait complètement, quant à la mentalité, de la petite élite canadienne-française. Dès la fin du XVIII[e] siècle, elle était consciente de participer à la naissance du machinisme. Elle s'ajusta donc aux exigences de l'ère industrielle naissante et s'empressa de mettre en place des infrastructures appropriées.

Ces jeunes loups, comme ou pourrait les appeler, profitèrent d'un flot migratoire intense en provenance des Iles britanniques et firent tranquillement leur nid à Québec, à Montréal, en Mauricie, au Saguenay. Ils

firent si bien qu'ils finirent par devenir majoritaires à Montréal et à se réserver les beaux quartiers de plusieurs de nos petites villes. Pendant que ces Anglais d'outre-mer et d'outre-frontières donnaient dans ce que nos moralistes appelaient « un vil matérialisme », que faisaient les soi-disant colonisés francophones ? Ils se consolaient en se recroquevillant sur eux-mêmes, convaincus, avec Mgr Paquet, que leur vocation était spirituelle, et non industrielle, en ce vaste continent.

Parmi les Anglais et les Écossais, nouveaux venus que les Canadiens français qualifiaient d'étrangers, il y avait beaucoup d'Américains : des entrepreneurs et des techniciens diplômés des écoles de la Nouvelle-Angleterre. Colonisateurs, ces gens l'étaient certes ; non dans le sens d'exploiteurs d'une population sans défense, mais bien plutôt dans celui de promoteurs de l'aménagement et du développement du territoire. La plupart des aménagements portuaires, ferroviaires et industriels du Québec du début du siècle sont l'œuvre de néo-Canadiens anglophones. Il suffit de consulter les archives pour s'apercevoir de tout ce que le Québec doit aux ingénieurs, aux architectes, aux artistes, bref aux talents anglophones de cette époque.

J'ai eu récemment l'occasion de visiter une exposition qui m'a fort impressionné. Il s'agit de la Cité de l'Énergie, à Shawinigan, comportant un magnifique et vivant ensemble de documents, d'outillages et de séquences filmées. On assiste à la genèse de ce qu'allait devenir le Québec dans deux domaines qui font aujourd'hui notre fierté : l'électricité et la fabrication du papier. Ce qui m'a frappé, durant la visite de cette exposition remarquable, c'est de constater que, dès la fin du siècle dernier, de jeunes Canadiens anglophones ont entrevu les possibilités énergétiques qu'offraient les chutes de la rivière Saint-Maurice. Ils possédaient déjà assez de science et de savoir-faire pour entreprendre des travaux gigantesques, comme la mise en place de puissants barrages à Shawinigan, Grand-Mère, La Gabelle et La Tuque, ce qui leur a permis de produire l'énergie nécessaire à l'alimentation des grandes papeteries et des diverses entreprises qui allaient venir s'établir dans la région par la suite. Et ce n'est là qu'un exemple. Les Canadiens anglophones ont fait preuve d'autant d'initiative au Saguenay, dans les Cantons de l'Est, Gatineau...

Après la défaite des plaines d'Abraham, les colons canadiens-français se sentirent mieux traités par les Anglais que par les Français.

Pendant que ces néo-Canadiens développaient allègrement les richesses du pays, tout à côté, des paysans canadiens-français tiraient plus ou moins le diable par la queue sur de mauvaises terres. Étaient-ils dominés ? Étaient-ils exploités du fait que ces jeunes immigrants anglophones venaient mettre en valeur une richesse qui allait profiter à tous ? Il serait injuste de le croire. Mais il reste que je n'ai pu m'empêcher de me sentir un peu humilié en constatant *de visu* que mon pauvre père et tant d'autres Canadiens français n'ont participé que comme simples journaliers à cette grande œuvre. Les gens qui ont déterminé la vocation de ma région – Trois-Rivières, Shawinigan, Grand-Mère et La Tuque – ne s'appellent ni Gagnon, ni



Beaulieu, ni Pellerin, mais Aldred, Van Horne, Foreman, Price et j'en passe. Pendant que « les Anglais » faisaient des affaires d'or, les Canadiens français conservaient jalousement leur mentalité d'Ancien Régime. C'était des gens modestes, plutôt pauvres et sans instruction. Ils vivaient en marge des grands courants historiques et le haut clergé se félicitait de ce que tout ce bon monde avait échappé aux idées dangereuses de la Révolution française. L'école ? L'instruction ? « Y en a qui portent pas ça », disait Maurice Duplessis. Les études ? L'université ? C'était pour les riches. Une petite élite canadienne-française ne voyait de débouchés que du côté des professions libérales. D'ailleurs, les universités francophones s'en tenaient surtout aux facultés traditionnelles : théologie, médecine, droit...

Beaucoup de Canadiens français continuent de croire naïvement qu'en 1759, c'est la « méchante Angleterre » qui est venue conquérir un « petit peuple » innocent.

En voilà suffisamment pour expliquer les retards de quelques générations de Canadiens français et surtout le complexe d'infériorité dont ils ont longtemps fait preuve face aux anglophones. À l'époque de Duplessis, de mauvais plaisants avaient déterminé comme suit ce qui suffisait à un Canadien français : « La boîte à lunch, *La Presse* et la messe le dimanche. » Le vent a commencé à tourner avec l'avènement de la radio. Une fenêtre s'entrouvrait, sinon sur le monde, du moins sur la province. Les Canadiens français étaient alors loin d'avoir l'agressivité dont ils ont fait montre plus tard. Ils se résignaient à leur sort de minorité. À leurs yeux, il allait de soi que l'anglais fût la langue des affaires, tandis qu'eux affirmaient leur différence en parlant joual et en chantant *Alouette*.

Cet état de chose a duré pendant plus d'un siècle. Jusque dans les années cinquante, l'anglais était la langue largement dominante à Montréal. Je me souviens fort bien que, passé le boulevard Saint-Laurent, les Canadiens français étaient naturellement portés à parler anglais. À la gare, dans les grands magasins, les restaurants et les boutiques de l'ouest de la ville, toute une valetaille anglophone affichait avec hauteur son ignorance du français. Et même les Canadiens français exploitant un commerce ou une entreprise s'affichaient uniquement en anglais. La plupart des postes importants étaient occupés par des anglophones rigoureusement unilingues, et cela passait pour tout à fait normal aux yeux d'un grand nombre de Canadiens français.

Pour ceux qui n'étaient pas de ce monde dans les années trente, quarante et même cinquante, j'ai peut-être l'air de caricaturer. Je ne fais pourtant que décrire la stricte réalité. J'évoque un passé que j'ai vécu moi-même et qui a commencé à m'indigner avant même que ne débute la Seconde Guerre mondiale, alors que j'essayais de me tailler une petite place sur le marché du travail. C'était au plus fort de ce qu'on appellera plus tard la « Grande Noirceur ». Durant cette longue période de repli sur eux-mêmes, les Canadiens français étaient-ils vraiment exploités par ceux qu'ils appelaient « les Anglais » ? J'ai bien peur d'être obligé de répondre non, et cela même si je suis conscient du fait que « les Anglais » – c'est-

à-dire les Canadiens anglophones – ne se souciaient guère du sort de leurs compatriotes canadiens-français. Ils ne pensaient en réalité qu'à leurs profits et agissaient en maîtres à la tête des institutions politiques et économiques de leur pays adoptif. Ce qui était parfaitement normal, au fond, puisque les dirigeants français de l'Ancien Régime en avaient fait autant.

Si je m'attarde à évoquer une époque révolue, c'est afin de mieux mettre en relief les progrès considérables que la collectivité francophone a accompli depuis quelques décennies. La situation qui prévalait dans les années d'avant-guerre ne pouvait qu'engendrer, tôt ou tard, une réaction nationaliste. Cette réaction a débuté sans grand fracas, vers la fin des années quarante, et elle a fait démarrer la Révolution tranquille, dans les années cinquante. Paradoxalement, cette fameuse révolution a débuté sous le règne de Duplessis, soit au moment où le père Georges-Henri Lévesque fondait la faculté de sciences sociales, à l'Université Laval. Cette nouvelle institution ne tarda pas à regrouper une pléiade de jeunes intellectuels canadiens-français dynamiques et bien formés, dont l'action allait contribuer à mettre à l'heure les horloges du Québec. N'oublions pas non plus qu'à partir de 1952, la télévision avait fait son apparition, venant ouvrir une formidable fenêtre sur le monde.

Plusieurs sont portés à croire que la Révolution tranquille a débuté avec l'avènement de «l'équipe du tonnerre» de Jean Lesage, en 1960. C'est faire fi de bien d'autres intervenants, dont *Cité libre,* qui, dès 1950, fit entendre sa différence. Oh! rien qui puisse ébranler les colonnes du temple, mais assez cependant pour émouvoir les hérauts du régime. En 1998, les revendications du temps peuvent paraître modestes mais, à presque cinquante ans de distance, il faut reconnaître qu'elles ont contribué à amorcer un grand départ. Tout fut alors remis en question et l'ancienne élite politico-cléricale vit ses fondements sérieusement ébranlés. C'était en somme un nouveau nationalisme qui naissait. Un nationalisme qui marqua quelques bons points: la monnaie et les timbres bilingues, un drapeau canadien distinctif du *Red Ensign,* la reconnaissance du caractère bilingue du Canada... Mais ces acquis ont laissé froids ceux qui ne savent que répéter: «Trop peu et trop tard» dès qu'un progrès se produit.

Durant la « Grande Noirceur », les Canadiens français étaient-ils vraiment exploités par ceux qu'ils appelaient « les Anglais » ?

En 1965, les «Trois Colombes», comme chacun sait, s'envolèrent vers Ottawa pour donner suite à des débuts si prometteurs. On vit bientôt voler en éclats la chasse gardée du haut fonctionnarisme. En quelques années, les Canadiens français ont occupé leur juste place dans l'appareil fédéral. À deux reprises, deux francophones, Pierre Elliott Trudeau et Jean Chrétien, ont accédé au poste de premier ministre du Canada, renouvelant l'exploit de deux illustres prédécesseurs: Wilfrid Laurier et Louis Saint-Laurent. Le français, longtemps confiné à la réserve québécoise, est désormais reconnu comme l'une des deux langues officielles du pays. Et comment ne pas se réjouir de voir que, depuis au moins une décennie, il s'impose progressivement comme langue



seconde dans un grand nombre d'écoles primaires, secondaires et universitaires hors Québec ? Et pourtant, en dépit de ces immenses progrès, un mythe des plus tenaces survit. Un mythe selon lequel le français se détériore, le français est menacé, le français est en voie de disparition... Voyons donc, comme dirait ma grand-mère. Essayons d'être un peu plus lucide.

À partir du milieu des années soixante, les Canadiens français ont commencé à occuper leur juste place dans l'appareil fédéral.

Comment ne pas convenir que le français d'aujourd'hui se porte infiniment mieux que celui qu'on parlait durant la première moitié de ce siècle ? Il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que le français parlé au Canada s'est considérablement amélioré depuis l'avènement de la télévision. Certes, il subsiste beaucoup d'anglicismes à combattre et la diction laisse parfois à désirer. Mais il reste que les Québécois ont maintenant beaucoup plus de vocabulaire ; leur accent et leur diction se sont un peu dépouillés de cette mollesse que déplorait jadis la Société du bon parler français. Plusieurs affirment que ces progrès sont dus à la loi 101. Selon moi, c'est une illusion. La loi 101, il faut le reconnaître, a de toute évidence corrigé une situation qui était devenue intolérable. Elle a donné au français la place qui lui revient au Québec et a incité maints anglophones à se convertir au bilinguisme. Il reste que cette loi a quelque chose d'humiliant. Elle impose une langue jugée trop faible pour s'imposer d'elle-même. Ce qui n'est pas très glorieux. Une langue ne s'impose pas par une loi mais par ceux qui la parlent et la parlent bien. « Si vous voulez du français, disait jadis Mgr Laflèche, mettez-en vous-mêmes et partout. »

Les temps ont bien changé. Le français a progressé, non seulement chez les Canadiens français eux-mêmes, mais aussi chez « les Anglais ». Alors qu'en 1971, à peine un tiers des anglophones québécois se débrouillaient en français, aujourd'hui la plupart des jeunes anglophones connaissent notre langue. Durant la même période, un nombre croissant de Canadiens français sont devenus bilingues. Le renversement de la situation est tel que même Louise Beaudoin ne peut qu'en convenir : « La langue française, reconnaît le ministre de la Culture, a acquis sa juste place au sein du monde des affaires et de la finance, dans les secteurs industriel et commercial, dans le domaine de l'affichage. » Aux progrès accomplis quant au rayonnement de la langue française au Canada s'ajoutent ceux, encore plus spectaculaires, survenus dans la plupart des secteurs d'activité. Si l'on regarde du côté de la grande industrie et de la finance, on constate que de plus en plus de Canadiens français occupent des postes à responsabilité. On découvre partout des financiers, des scientifiques, des chercheurs, des chimistes, des géologues, des administrateurs, des techniciens canadiens-français qui font preuve d'autant de dynamisme et de savoir-faire que leurs compatriotes anglophones du début du siècle.

Là où, anciennement, on ne trouvait que des médecins, des notaires, des avocats ou des ecclésiastiques, on rencontre maintenant, en grand nombre, des magnats francophones de la finance et de l'industrie. Que s'est-il donc passé ? Cette génération montante est-



elle plus futée que celles qui l'ont précédée ? Évidemment non. Elle s'est tout simplement affranchie de l'ancienne mentalité et, comme on dit, elle s'est prise en main. Elle brasse des affaires, lance des entreprises dont le champ d'action ne se limite pas seulement au Canada mais déborde un peu partout dans le monde. Du côté de l'agriculture, une génération de jeunes terriens a également pris son destin en main et a réussi à revaloriser la vie rurale. Nos campagnes ont repris vie et ont retrouvé leur beauté d'antan. Le succès de nos éleveurs et de nos agriculteurs fait l'orgueil de la province. Et que dire du domaine des arts et lettres – et de la culture en général –, où le rayonnement du Québec est aujourd'hui fabuleux ? Des cinéastes, des artistes, des écrivains canadiens-français se signalent partout en Amérique et en Europe. Leurs œuvres soutiennent la comparaison avec ce qui se fait de mieux ailleurs dans le monde. Les vedettes de la chanson et du music-hall se produisent sur toutes les scènes du monde et font fureur. Si ceci n'affirme pas assez le fameux « caractère distinct » du Québec, on se demande ce qu'un codicille constitutionnel pourrait y ajouter...

Tout ceci nous permet d'être optimistes. Les humeurs et les fièvres nationalistes finissent toutes par s'apaiser. Le Canada est devenu un trop grand pays pour se sentir sérieusement ébranlé par le souffle d'un nationalisme déboussolé. Il m'arrive souvent de comparer notre pays à un sac de pugiliste. On a beau frapper dessus à grands coups de poing, il ne fait que bouger faiblement. Les Canadiens ne peuvent plus être autre chose que des modérés. Leur pays, sa Constitution et ses institutions ont, lentement mais constamment, évolué vers le progrès et le mieux-être. Il n'y a aucune raison de craindre que cette évolution prudente et salutaire cesse de se poursuivre. Certes, il y aura d'autres poussées de fièvre nationaliste, d'autres problèmes aigus surgiront : il y en a toujours eu et il y en aura toujours. C'est ce qui fait que la fermentation ne cesse jamais, et dans le bon sens. Comparé à tant d'autres pays, le Canada est un pays heureux qui fait l'envie d'une foule de malheureux en Asie, en Afrique, en Amérique latine et même en Europe. Ce n'est pas par flagornerie que l'ONU l'a classé au premier rang des pays où il fait bon vivre. C'est parce que c'est la stricte vérité.

Les temps ont bien changé. Le français a progressé, non seulement chez les Canadiens français eux-mêmes, mais aussi chez « les Anglais ».

Comme la majorité de mes compatriotes, je suis fermement attaché à ce pays. J'appartiens à tout son territoire, puisque c'est à Port-Royal que mes ancêtres ont débarqué en 1665. Si jamais l'impensable se produisait et que le Québec parvenait à se séparer du reste du Canada, je me trouverais séparé de la terre de mes ancêtres, l'Acadie. Je ne pense pas me tromper en disant que, depuis une cinquantaine d'années, ce n'est plus le passé qui oriente le « petit peuple » du chanoine Groulx, mais bel et bien l'avenir : un avenir où il y aura d'autres défis à relever, qui feront appel non seulement aux talents des Canadiens français mais de tous les Canadiens. ■

Jean Pellerin
est journaliste à la retraite.



Nationalismes, paranationalismes ou nationalismes para ?

VICTOR BLANC

En termes simples, le nationalisme est l'attachement à la nation à laquelle on appartient. Cette acception, trop générique parce que reliée à des concepts et à des sentiments trop imprécis, nous permet de conclure que, finalement, tout le monde est plus ou moins nationaliste. En effet, n'importe qui peut se sentir fier d'être né au Québec et peut se sentir très honoré de vivre ou d'appartenir au Canada. Dans un régime fédéral, l'attachement à une part n'exclut pas l'appartenance au tout dont on est solidaire ou interdépendant. Ce type de nationalisme, ni ethnocentrique ni discriminatoire, est considéré comme « positif » par John Saul[1] et comme « civique » par Gérard Bouchard (*Le Devoir*, 24 novembre 1997 ; *La Presse*, 25 novembre 1997).

Le problème est que, depuis le XVIIIe siècle, le nationalisme est devenu une *idéologie politique* axée sur l'exaltation ethnique et sur la xénophobie. Bien plus, avec le romantisme allemand et le philosophe J. G. Herder (1744-1803), le nationalisme est devenu la mystique, ou la religion, du *Volksgeist*, c'est-à-dire, de « l'âme du peuple », de « l'esprit national »[2]. Ersatz d'idéal, faisant appel à l'émotivité et à l'intolérance contre la raison, contre le droit et contre la morale, ce type de nationalisme est aujourd'hui classé comme « organiciste » (Max Nemni, *Cité libre*, vol. 25, nº 3, 1997), comme « négatif » (John Saul) ou comme « ethnique » (Gérard Bouchard).

Si l'on admet que « la nation » est l'ensemble des citoyens qui, de leur propre consentement, désirent vivre en commun sur un même territoire, si l'on y ajoute que cette même nation est l'ensemble des individus, de toutes sortes, de toutes les classes, qui parlent la (les) langue(s) officielle(s) du pays, qui obéissent aux mêmes lois, et qui exercent leur droit de vote lors des référendums ou des élections législatives, alors il faut bien reconnaître que le nationalisme ethnique québécois est un nationalisme qui

[1] J. R. Saul, *Reflections of a Siamese Twin – Canada at the End of the Twentieth Century*, Toronto, Viking 1997.

[2] Alain Finkielkraut, *La Défaite de la pensée*, Paris, Gallimard, 1987.

ne tient pas compte du concept (démocratique) de nation, et ce parce qu'il est carrément contre les citoyens. À titre d'exemple, souvenons-nous de la « phrase » de Jacques Parizeau, au soir du dernier référendum ; en jetant l'opprobre sur ce qu'il appelle « le vote ethnique », il a dévoilé sa pensée xénophobe et ethnocentrique, il a divisé et offensé les Québécois, il a proclamé son adhésion à une espèce de nationalisme qui, finalement, les méprise. Un mépris qui était, par ailleurs, déjà patent dans « l'affaire des homards » et qui persiste avec l'attitude de Lucien Bouchard faisant fi de la volonté du peuple – qui a répondu Non à deux référendums successifs – en brandissant la menace d'une troisième pagaille référendaire.

L'Histoire nous apprend que, dans le monde, ceux qui se sont réclamés du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ont, presque invariablement, fini par s'accorder le droit de disposer de leurs peuples.

Le préfixe *para*, d'origine grecque, signifie exactement soit « à côté de », soit « contre ». Donc, nous pouvons conclure que le nationalisme ethnique est un « paranationalisme » : qui passe, qui vit, à côté de la volonté des citoyens et qui, le moment venu, n'hésite pas à être contre la nation. Par conséquent, me direz-vous, le paranationalisme est profondément... paradoxal ! Parfaitement d'accord ! J'ajouterai simplement qu'il est aussi paradoxal qu'il est *paranormal*, qu'il peut être *paranoïaque*, *paralogique*, *paramnésique*, etc. Et c'est pour cela que l'on peut dire que le nationalisme ethnocentrique est également un « nationalisme para » (l'abréviation *para* servant ici à abréger des mots comme « paradoxal », « paranoïaque », etc.).

Réflexion faite, je me dois de souligner que ce court article n'est pas une diatribe antiquébécoise. Bien au contraire, il se voudrait un hommage au non-conformisme, à l'amour pour la liberté, à la joie de vivre, à la créativité, au sens de l'humour et au « gros bon sens » des Canadiens français. Solidaire de Jean-François Garneau (*Cité libre*, Courrier des lecteurs, vol. 25, nº 3, 1997), je ne me contente pas d'être *contre* la rhétorique péquiste. Comme lui, « si je m'oppose au nationalisme québécois avec tant de vigueur, c'est que je réalise à quel point il trahit les valeurs mêmes dont il se réclame ». Comme lui et comme John Saul[3], je préfère être *pour* l'expérience canadienne, *pour* l'ouverture d'esprit de Louis-Hyppolyte Lafontaine et de Wilfrid Laurier, *pour* la bonne entente entre toutes les ethnies du Canada et *pour* que l'on admette que les Amérindiens et les Inuit représentent les premières nations du Canada et constituent les plus distinctes de toutes ses sociétés. Pour dissiper les craintes des « nationalistes para », qu'il me suffise de dire ici que je suis fermement convaincu que les pourcentages d'imbéciles et de dirigeants opportunistes sont à peu près identiques dans tous les pays du monde et dans toutes les provinces du Canada. Le vice, comme la vertu, ne connaît pas de frontières.

L'Histoire nous apprend que, partout dans le monde, ceux qui se sont réclamés du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ont, presque invariablement, fini par s'accorder le droit de disposer de leurs peuples.

[3] J. R. Saul, *op. cit.*

Malheureusement, la majorité des peuples qui étaient *vraiment* colonisés, qui se sont sacrifiés pour « la nation soi-disant libératrice », ont fini par être les victimes de dictateurs sans scrupules et sont devenus les proies – pour ne pas dire les homards… – de la « révolution des riches » de la sacro-sainte mondialisation. Coïncidence fâcheuse, Jacques Parizeau est un fervent partisan de la « ruse mondialiste » (« Les trois petits tours de l'observateur nouveau », *Le Devoir*, 25 septembre 1997). Au bout du compte, l'eau va à la rivière !

Les pourcentages d'imbéciles et de dirigeants opportunistes sont à peu près identiques dans tous les pays du monde et dans toutes les provinces du Canada. Le vice, comme la vertu, ne connaît pas de frontières.

Il y en a qui prétendent que l'intelligence est la faculté de comprendre, de saisir par la pensée. Or, en politique, il existe une forme d'intelligence qui est la faculté de confondre, de brouiller les idées avec des paroles. Il s'agit de quelque chose de plus grave, de plus pernicieux que la ruse, ou que l'astuce, si prisées par Parizeau. Il s'agit de la mystification de l'Histoire, d'une espèce de « colonisation intérieure », d'une mythologie religieuse et similipoétique conçue par une élite qui aimerait bien transformer la sociabilité de ses concitoyens en grégarisme aveugle et docile. Il s'agit de la cosmogonie raciale de Lionel Groulx, de l'historicisme de la droite clérico-seigneuriale, de l'historiographie paranoïde et factieuse de la soi-disant École de Montréal. Monique Nemni (*Cité libre*, vol. 25, n°s 1 et 2, 1997) a bien démontré que plusieurs manuels d'histoire, approuvés par le ministère de l'Éducation du Québec, sont devenus de véritables catéchismes de « nationalisme para ». Ces manuels prolongent la tradition raciale manichéenne de l'abbé Groulx (1878-1967) ; ses auteurs ignorent complètement et la méthodologie et l'éthique de l'historiographie moderne.

En fait, ceux qui essayent aujourd'hui de dénigrer Pierre Elliott Trudeau sont du même cru que ceux qui ont essayé de discréditer Louis-Hippolyte Lafontaine, George-Étienne Cartier, Wilfrid Laurier et Ernest Lapointe. Ils sont du même cépage que ceux qui disent que le Canada n'est pas un pays, que les Canadiens français qui ont été à l'origine de la fédération canadienne n'étaient que des traîtres, qu'ils n'ont fondé qu'une « démocratie d'apparence », qu'il faut augmenter la fécondité des femmes « de race blanche », que le Parti libéral du Québec est le parti des Anglais, et ainsi de suite. De paralogisme en paralogisme, l'aile droite du Parti québécois révèle son penchant autoritaire en essayant de bâillonner ses opposants, en essayant de désinformer ses concitoyens et en abusant de la voie référendaire. Si cette perception est juste, Lucien Bouchard aimerait bien pouvoir poser une « question gagnante » comme, par exemple : « Gris ou grisâtre ? Choisissez ! »

Comme le disait Karl Jaspers[4], « la politique est une tension entre deux pôles : la violence possible et la libre coexistence ». Les maîtres chanteurs du nationalisme para(mnésique) essayent de nous faire

[4] Karl Jaspers, *Initiation à la méthode philosophique*, Paris, Payot & Rivages, 1994.



« Mes souches sont canadiennes et québécoises, et cela ne changera jamais. » Jacques Villeneuve

croire que le Québec est à l'abri de la violence parce que nous sommes une société civilisée, pacifique, démocratique, etc. De proche en proche, leurs jugements de valeur deviennent des quasi-jugements de fait, si bien que certains journalistes finissent par déployer leur inculture en avançant des énormités, comme par exemple cette gaffe inqualifiable : « Le mot *nationalisme* ici [au Québec] n'a pas le sens qu'on lui donne en Bosnie » (Chantal Hébert, *La Presse*, 1er novembre 1997 ; Répliques, *La Presse*, 17 novembre 1997).

S'il est vrai que nous avons la chance de ne pas avoir vécu toutes les horreurs qui ont affligé la Bosnie, il n'est pas moins vrai que l'histoire récente québécoise comporte des épisodes dramatiques et inquiétants, tels que des vols de banques, des dégâts matériels importants, les morts et les blessés victimes du terrorisme du FLQ (Front de libération du Québec) – dont l'assassinat du ministre Pierre Laporte –, la crise d'Oka, la brutalité nettement « idiopathique » de certains policiers contre les citoyens noirs, les affrontements entre groupes d'adolescents d'ethnies différentes, les actes de vandalisme contre des cimetières juifs, les affrontements entre les partisans du Mouvement de libération nationale du Québec et certains groupes de partitionnistes, etc. Si vous craignez d'être frappé(e) d'ostracisme par les clercs du souverainisme à tout va, ne dites surtout

pas qu'il y a des violences physiques qui découlent probablement de la violence verbale, ou de l'intolérance idéologique, des tribuns du PQ-BQ. Ceux-ci nous répètent si souvent que tout est « la faute d'Ottawa », du « reste du Canada », du Parti libéral du Québec, des syndicats, des fonctionnaires, des citoyens, de certains journalistes, de certains intellectuels, des « Anglais », des Juifs, des Grecs, des Italiens... qu'il est peut-être préférable de feindre de croire que les tribuns en question sont, effectivement, totalement irresponsables. En fin de compte, hormis l'éventualité d'une fraude électorale, personne ne vous empêche de bien voter.

Pour Lucien Bouchard, il s'agit d'entraîner l'électorat québécois dans un tourbillon émotif qui permette de lui extorquer un Oui lors de n'importe quel pseudo-référendum.

Pour ce qui est de la « libre coexistence » de Karl Jaspers, il est sûr et certain que les dirigeants du PQ-BQ ne veulent pas coexister librement avec qui que ce soit à l'intérieur du Canada. Effrontés, ils ne respectent pas la volonté d'un peuple qui a déjà voté Non à deux référendums sur la souveraineté, qui s'est exprimé majoritairement en faveur des partis fédéralistes lors des dernières élections fédérales et ne veut pas que le Québec se sépare du Canada. Suivant les traces de Parizeau, qu'il qualifie d'éminent citoyen, Lucien Bouchard, l'ex-négociateur en chef d'un soi-disant partenariat, est tellement imbu de sa « vérité » qu'il ne cesse de jouer au chef des chefs contre le Canada, contre le Québec, contre les autochtones et même contre les militants « de base » du PQ-BQ. La quintessence de sa pensée autocratique et para(normale) est simple : il s'agit d'entraîner l'électorat québécois dans un tourbillon émotif qui permette de lui extorquer un Oui lors de n'importe quel pseudo-référendum, qui permette d'établir un « rapport de forces avec Ottawa », qui permette de tramer un coup d'État technique, qui permette, enfin, de contourner à la fois la Charte canadienne des droits et libertés et la Constitution.

Ce paranationalisme captieux est devenu tellement répugnant que même Lise Bissonnette s'est sentie l'obligation morale de le dénoncer : « M. Bouchard a pris la tête du gouvernement en refusant délibérément de quérir un mandat populaire. [...] L'idée de souveraineté est en train de devenir suspecte, et même de se salir. Quand on la traite comme un piège où il faut entraîner les citoyens par mégarde, elle étouffe au lieu de libérer » (*Le Devoir*, 2 décembre 1997). Alain Dubuc, habituellement modéré, se montre lui aussi très incisif : « Les stratégies manipulatrices du conseil national du Parti québécois nous rappellent surtout à quel point les Québécois sont devenus les otages d'un courant militant qui compromet la qualité de notre vie économique, sociale et politique » (*La Presse*, 2 décembre 1997). Le Vérificateur général du Québec, Guy Breton, estime pour sa part que le déficit réel du gouvernement du Québec pour les années 1996-1997 et 1997-1998 est artificiellement diminué de 1,5 milliard parce que plusieurs « fonds spéciaux » et des « déficits actuariels » n'ont pas été inclus dans les calculs comptables (*Le Devoir* et *La Presse*, 27 novembre 1997).

Aujourd'hui, le Québec a besoin de se « libérer » de plusieurs nationalismes para(lysants) : du nationalisme confusionniste de l'arc-en-ciel idéologique du PQ-BQ, du nationalisme para(lléliste) des libéraux divisionnistes de l'ADQ et du nationalisme para(logique) des « nationalistes mous » qui

Lucien Bouchard aimerait bien pouvoir poser une « question gagnante » comme, par exemple : « Gris ou grisâtre ? Choisissez ! »

flottent ou végètent à l'intérieur du PLQ. Le Parti libéral du Québec, lui, a besoin de comprendre qu'il ne doit pas essayer de se faire élire *par défaut*. Il doit revenir à ses propres origines et à ses grandes traditions : la culture, l'humanisme, l'envergure intellectuelle, la fermeté démocratique, la pédagogie civique qu'incarnaient des hommes aussi remarquables que Lafontaine ou Laurier ; la vocation de réformer et de bâtir qui a animé les grands artisans de la Révolution tranquille ; la défense des droits individuels et de la justice sociale. Le PLQ doit se débarrasser une fois pour toutes de ses tentations nationalistes. Il doit assumer le fait qu'il détient l'énorme mais stimulante responsabilité de rétablir le goût de vivre, de travailler, d'être et de coexister à l'échelle du Canada. Il doit enfin comprendre qu'en politique, tout comme sur une autoroute, mieux vaut dépasser par la gauche que par la droite…

Finalement, j'aimerais poser certaines questions à quelques amis qui semblent croire encore – je ne sais trop comment ! – à la bonne foi des nationalistes purs et durs. Comment expliquez-vous que René Lévesque et Pierre-Marc Johnson aient été « évincés » du PQ ? Comment expliquez-vous que le gouvernement péquiste se pose en ardent défenseur de la francophonie alors qu'il entretient de si piètres relations avec les francophones du reste du Canada ? Comment expliquez-vous que les maîtres penseurs du PQ-BQ persistent dans la bêtise de vous faire croire que vous n'êtes plus *Canadiens français*, que vous êtes simplement *Québécois*, au moment même où, avec tant d'autres, un jeune aussi fier et lucide que le champion du monde 1997 de Formule 1 Jacques Villeneuve, affirme haut et fort : « Mes souches sont canadiennes et québécoises, et cela ne changera jamais » (*La Presse*, 6 novembre 1997) ? Comment pouvez-vous ignorer ce que nos aïeuls savaient déjà : celui qui invoque trop souvent le nom de Dieu a l'habitude de pactiser avec le diable ? Comment expliquez-vous que Lucien Bouchard ait si souvent à la bouche l'expression « démocratie québécoise » ? Pourquoi pas la démocratie canadienne ? Pourquoi pas la confiance, la bonne entente et l'amitié, comme entre Baldwin et Lafontaine ? ■

Victor Blanc
est professeur retraité de la faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Le monétarisme, la nouvelle religion

PAUL HELLYER

« L'ennemi numéro un d'une société libre n'est plus le péril communiste mais la menace capitaliste. »
George Soros

Pour ceux d'entre nous qui avons atteint l'âge mûr, l'après-guerre évoque de bons souvenirs. Au Canada et aux États-Unis, l'avenir était porteur de promesses. Les anciens combattants n'avaient aucun mal à se recaser dans la société civile. Les milliers d'agriculteurs émigrés vers les villes y trouvaient un emploi, tandis que des centaines de milliers d'immigrants, issus des quatre coins de la planète, réussissaient à faire leur vie au Canada. Certes, la tâche n'était pas toujours facile mais il y avait toujours une occasion à saisir pour qui le voulait vraiment.

Cette prospérité de l'après-guerre a été largement partagée. Les syndicats ont obtenu des gains salariaux d'autant plus importants que l'inflation était modeste. Le rendement des investissements correspondait à leur niveau de contribution à l'économie en général, et les administrations gouvernementales connaissaient leur heure de gloire. Des deux côtés du 49e parallèle, le rapport entre la dette fédérale et le Produit intérieur brut (PIB) était bien inférieur au niveau record qu'il avait atteint pendant la guerre. Il n'est donc pas étonnant que les quinze années qui ont suivi la guerre de Corée soient encore considérées comme les « belles années ». Les idées de John Maynard Keynes dominaient le monde et, pour la première fois depuis près de 200 ans, la théorie économique semblait cadrer avec la réalité des marchés.

Toutefois, dès 1961, soit bien avant la fin de cette période dorée, un petit nuage noir commença à poindre à l'horizon économique : la concentration croissante du pouvoir aux mains des grandes entreprises et des grands syndicats, et leur tendance à utiliser les leviers commerciaux dont ils disposaient (pouvoir monopolistique) d'une façon qui allait inévitablement dérégler le gouvernail économique. En peu de temps, le petit nuage noir déclencha la tempête. Dès le milieu des années 1960, les prix et les salaires furent pris dans un engrenage. Les économistes orthodoxes attribuèrent ce phénomène, et ses conséquences inflationnistes, à la guerre du Viêt-nam. Mais ce qu'ils ne parviennent pas à expliquer encore aujourd'hui, c'est la raison pour laquelle la

spirale inflationniste des prix et des salaires frappa le Canada et le Royaume-Uni au moins un an avant de faire son apparition aux États-Unis. Elle commença donc, selon les pays, à des moments différents et pour des raisons différentes et semblait n'avoir pratiquement rien à voir avec la guerre du Viêt-nam. Nier ce fait a peut-être contribué à occulter la révolution qui s'est opérée par la suite dans le domaine de la théorie économique.

C'est au professeur Milton Friedman et à ses collègues de l'Université de Chicago qu'on doit les théories qui fonderont le monétarisme, lequel deviendra la « religion économique » de la fin du XX[e] siècle.

Au lieu d'examiner les causes de l'échec et d'en tirer des leçons pour l'avenir, ce qui aurait été logique, les économistes conventionnels renoncèrent aux principes pour conserver le superflu : ils rejetèrent les principes de l'économie keynésienne et de la gestion de la demande, qui nous furent pourtant si utiles pendant les premières années de l'après-guerre, ainsi que la notion de politique des revenus, encore embryonnaire, pour affirmer que la monnaie est le seul vrai régulateur de l'activité économique. Chose curieuse, c'est le département d'économie de l'Université de Chicago qui est à l'origine de la science économique moderne, dite contre-révolution monétariste. C'est en effet au professeur Milton Friedman et à ses collègues qu'on doit les théories qui fonderont le monétarisme, lequel deviendra la « religion économique » de la fin du XX[e] siècle.

Le monétarisme s'articule autour de deux postulats fondamentaux : premièrement, nous vivons dans une économie de marché où tous les prix obéissent à la loi de l'offre et de la demande et, deuxièmement, l'inflation ne peut être que monétaire. Par conséquent, il suffit de bien réguler la masse monétaire pour qu'un équilibre s'installe – grâce à la main invisible, sans doute – dans tous les secteurs de l'activité économique, et ce de la façon la plus efficace et la plus acceptable. Aucun de ces deux postulats n'est juste, mais la légitimité qu'on leur a attribuée pendant des années a eu de lourdes conséquences économiques et sociales.

C'est en 1974 que le monétarisme a obtenu sa reconnaissance tacite et que les inégalités économiques ont commencé à se creuser. Le taux de croissance de l'économie américaine a chuté dramatiquement, passant d'une augmentation de 3,7 % du Produit intérieur brut par an entre 1948 et 1973 à une augmentation annuelle de 2,28 % du PIB entre 1974 et 1993. Pendant la même période, l'augmentation du revenu disponible par habitant passait de 2,45 % à 1,32 %, alors que les salaires horaires passaient d'une croissance annuelle moyenne de 2,19 % à une croissance négative de 0,73 %[1].

Ces chiffres, aussi révélateurs soient-ils, n'en masquent pas moins la mutation qui s'est produite en Amérique à la fin de ce XX[e] siècle : une redistribution complète de la richesse. Un pour cent des ménages (les plus riches) détiennent aujourd'hui 47 % des capitaux

[1] Ces données sont extraites d'un tableau réalisé par le professeur émérite Walace Peterson, titulaire de la chaire Georges Holmes en économie de l'Université du Nebraska à Lincoln.

propres des entreprises, alors que 80 % (les plus pauvres) n'en détiennent que 2 %. Cela contribue à accentuer considérablement les inégalités. Les actionnaires récoltent des bénéfices énormes alors que ceux qui contribuent effectivement à la création de la richesse ont du mal à joindre les deux bouts. Le système dans lequel nous vivons risque de s'autodétruire en menaçant, à long terme, la stabilité sociale de l'Amérique et d'autres régions du monde.

Aucun des deux postulats du monétarisme n'est juste, mais la légitimité qu'on leur a attribuée pendant des années a eu de lourdes conséquences économiques et sociales.

Lors du sommet du G-7 à Denver, au Colorado, en juin 1997, le président Clinton donnait l'économie américaine en exemple au monde entier. Certes, elle s'est distinguée par sept années de croissance régulière et par la création d'un grand nombre d'emplois, mais il y a un revers à la médaille : une attitude plus dure envers les syndicats, ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences à long terme. « Nos entreprises peuvent licencier, donc elles embauchent, affirme C. Fred Bergsten, directeur de l'Institute for the International Economics, à Washington. Les entreprises japonaises et allemandes ne peuvent pas licencier, donc elles n'embauchent pas. » Bergsten est convaincu que le modèle américain « est assurément ce qu'il y a de mieux pour tous les partenaires. Dans un système où toutes les entreprises doivent faire face à une concurrence internationale, il faut adopter des approches axées sur les marchés, sinon c'est la catastrophe »[2]. Mais l'extrême flexibilité de la main-d'œuvre fait immanquablement penser au capitalisme du XIX[e] siècle, qui a conduit au syndicalisme dans certains pays, et au communisme ou au fascisme dans d'autres.

Les compressions d'effectifs, les restructurations et les fusions que les entreprises américaines opèrent avec succès actuellement ont un effet dévastateur sur les travailleurs américains. « Al Dunlop ne fut P.-D.G. de Scott Paper Co. que pendant deux ans mais cela lui suffit pour supprimer les emplois de 1 000 personnes qui se retrouvèrent à la rue, sans la moindre chance de pouvoir se recaser. Il réduisit de moitié le budget de la recherche fondamentale et appliquée, fit des coupes sombres dans les budgets de formation du personnel et supprima toutes les contributions versées à des organismes caritatifs. Il interdit également aux cadres de faire du bénévolat en leur disant que, s'ils avaient du temps et de l'énergie à revendre, ils devaient les consacrer à l'entreprise. Les actions de Scott Paper Co. augmentèrent d'environ 220 %, accroissant ainsi d'environ 6 milliards de dollars l'avoir des actionnaires de la société. Puis, au bout de deux années de travail, Dunlop est parti avec 100 millions de dollars d'indemnités[3]. » Le rêve américain, pour quelques-uns… le cauchemar pour tous les autres. Voilà la réalité d'un marché obsédé

[2] *The Globe and Mail*, 19 juin 1997.

[3] David Korten, « When Corporations Rule the World », 12 septembre 1996.

par les résultats à court terme, où les cadres sont encouragés à être sauvages. Les travailleurs qui perdent leur emploi, et même ceux qui ont la chance de le conserver mais qui sont soumis au gel, voire à la réduction, de leur salaire, voient bien qu'il y a deux poids deux mesures lorsque les P.-D.G. obtiennent, eux, des augmentations spectaculaires.

L'autre changement important qui risque d'avoir des effets à long terme est la disparition chez l'employé de toute loyauté à l'égard à l'employeur. Aujourd'hui, les employés vont travailler et font ce qu'on attend d'eux parce qu'il y a un chèque de paie à la clé. Mais ils n'en font pas plus qu'il ne faut et ils sont prêts à accepter toute offre qui se présente ailleurs, si elle est plus intéressante. Il n'y a plus non plus d'esprit d'équipe. L'attitude des P.-D.G., « après moi, le déluge », semble se répandre partout dans les entreprises.

Sans vouloir nier le moins du monde l'importance des emplois et du PIB, j'estime qu'il n'y a pas que cela qui compte. Il y a l'habitat, par exemple. Les êtres humains sont, de toutes les espèces connues, l'une des rares à abîmer leur propre habitat. Peu après avoir vanté le modèle américain aux membres du G-7, le président Clinton a reconnu au Sommet de la Terre des Nations unies que les politiques de « forte croissance » avaient anéanti les espoirs de réduire les émissions de gaz à effet de serre qui bouleversent les conditions climatiques mondiales. « Aucun pays ne peut échapper à ce danger, nous devons tous faire notre part », a-t-il déclaré, tout en faisant remarquer que les États-Unis, avec à peine 4 % de la population mondiale, produisaient 20 % des gaz à effet de serre au niveau mondial[4]. Il eut été plus exact de dire que le capitalisme débridé s'intéresse fort peu au bien-être de la majorité, qu'il s'agisse de la salubrité de l'air, de l'eau et des plages ou, en fait, de quoi que ce soit qui ne s'ajoute pas à la colonne des profits.



Milton Friedman et ses collègues de l'Université de Chicago ont fondé la théorie du monétarisme qui est devenue la nouvelle « religion économique ».

Dans leur quête effrénée du « plus beau et du plus grand », les Américains (et les Canadiens américanisés) ont oublié l'une des leçons les plus importantes de l'Histoire. Le capitalisme sauvage de la fin du XIX[e] siècle a peut-être produit beaucoup de richesses, mais il n'a pas créé l'utopie, loin de là.

[4] Selon un reportage du *Toronto Star* du 10 juillet 1997.

Par exemple, ce n'est pas par altruisme que John D. Rockefeller a décidé d'acheter la plupart des petites sociétés pétrolières. Il l'a fait parce qu'il ne voulait pas de concurrence, et son oligopole lui a permis d'assouvir sa cupidité.

Finalement, les Américains se sont rendu compte qu'une concentration excessive du pouvoir posait des problèmes. Ils ont donc adopté des lois antitrusts qu'ils ont invoquées pour démanteler des sociétés comme AT&T et Standard Oil. Mais aujourd'hui, après des années de déréglementation, les politiques antitrusts sont au rancart et les conceptions de la fin du siècle dernier redeviennent la « pensée » officielle. On ne parle plus du tout – à croire qu'on les a oubliées – des quinze années qui ont suivi la guerre de Corée, lorsque l'économie américaine était au zénith de sa productivité, que les travailleurs recevaient un salaire décent, que la répartition des richesses n'était pas d'une inégalité insensée, et que tout le monde semblait raisonnablement heureux et optimiste. Il est impossible de retrouver un tel niveau de confort en l'absence d'une réglementation appropriée.

L'autre leçon tout aussi importante que les décideurs et les économistes américains ont oubliée, c'est que, dans le secteur bancaire, le système des réserves fractionnées provoque tôt ou tard une catastrophe économique, comme cela s'est produit tant de fois déjà. La raison en est simple : la dette totale augmente et, quand elle augmente plus vite que le taux de croissance de l'économie, comme c'est le cas en ce moment, on court à la catastrophe : « Dans ce système, les institutions financières récupèrent plus d'argent qu'elles n'en créent. L'argent s'y accumule donc, au détriment du secteur productif. Le fonds de roulement d'une économie productive, c'est comme une basse-cour : l'intérêt composé, c'est l'aigle qui vient régulièrement voler une poule et la sortir du cycle de production[5]. » Au bout d'un moment, il n'y a plus de poules.

Un pour cent des ménages (les plus riches) détiennent aujourd'hui 47 % des capitaux propres des entreprises, alors que 80 % (les plus pauvres) n'en détiennent que 2 %. Cela contribue à accentuer considérablement les inégalités.

Non seulement les États-Unis sont les plus gros débiteurs, puisque leur dette s'élève à 5 trillions de dollars, mais le Congrès va bientôt devoir affronter à nouveau ce problème et rehausser la limite réglementaire. Pire encore, la dette totale non financière des États-Unis – c'est-à-dire l'endettement du fédéral, des États, des municipalités, des sociétés et des individus – s'élève à environ 15 trillions de dollars, soit environ 190 % du Produit intérieur brut. Sur ce type de dette, le taux d'intérêt doit être à peu près deux fois plus élevé que le taux de croissance de l'économie. Pas besoin d'« avoir la tête à Papineau » pour comprendre que lorsqu'on doit deux fois plus d'argent qu'on en gagne, et que le taux d'intérêt sur ce qu'on doit est deux fois plus élevé que le taux d'augmentation annuel de ses revenus, on a un grave problème ! Et au cœur de ce problème, il y a

[5] Selon l'article inédit de Keith Helmuth, intitulé « *Double-Crossed by the Invisible Hand* », Debec, Nouveau-Brunswick, 1997.

le système bancaire qui est devenu le veau d'or de la religion économique d'aujourd'hui qu'on appelle le « monétarisme » ou le « néo-libéralisme ».

Il y a à peine plus de 300 ans, la Banque d'Angleterre commençait ses activités avec un coefficient de prêt de 2 (deux dollars de prêts pour un dollar de capital) ; depuis, ce coefficient a souvent augmenté. Au début du XX[e] siècle, les banques américaines à charte fédérale étaient obligées d'avoir des réserves en or égales à 25 % de leurs dépôts, de sorte qu'elles pouvaient prêter quatre fois le même montant. Les banques à charte d'État n'étaient pas assujetties à des contraintes aussi sévères, et il y eut des abus scandaleux.

L'extrême flexibilité de la main-d'œuvre fait immanquablement penser au capitalisme du XIX[e] siècle, qui a conduit au syndicalisme dans certains pays, et au communisme ou au fascisme dans d'autres.

La création des banques centrales, du système de la Réserve fédérale et de la Banque du Canada, au nord de la frontière, n'a rien changé au système, si ce n'est en apparence. Les billets émis par les banques privées ont été peu à peu remplacés par une monnaie uniforme, ayant cours légal, mais on a aussi décidé que les réserves en or que les banques devaient détenir en garantie de leurs dépôts pouvaient être remplacées par de l'argent liquide. Ainsi, quand j'étais jeune, les banques canadiennes devaient avoir une réserve de caisse de 8 %, ce qui leur permettait de prêter 12,5 fois le même montant. Aujourd'hui, les banques américaines doivent avoir une réserve de caisse de 3 % pour les comptes courants, de 0 % pour les comptes d'épargne et de 0 % pour les comptes en eurodollars. Au Canada, il n'y a plus de réserve obligatoire, un point c'est tout.

En revanche, les banques canadiennes ne sont pas autorisées à posséder des actifs plus de vingt fois supérieurs à leur capital versé. C'est un nouveau système que la Banque des règlements internationaux (BRI) essaie d'imposer à l'insu de tout le monde. Son objectif ultime est d'affranchir le système bancaire international de toute exigence en matière de réserves, conformément aux derniers oracles de Milton Friedman. Le théoricien américain professe notamment, et c'est sans doute l'idée la plus dangereuse de toutes, qu'il faut déréglementer nos institutions financières et retirer aux gouvernements le contrôle de la planche à billets. Or, affranchir les établissements de prêt de l'obligation de maintenir une réserve de caisse revient à redonner aux banques le monopole virtuel de la création de monnaie ; cet héritage qu'il nous lègue risque d'avoir des conséquences particulièrement désastreuses.

Outre le profond désarroi que suscite un système qui fait marcher la planche à billets uniquement en fonction du niveau de la dette, le coefficient d'endettement élevé des banques est une faiblesse chronique du système capitaliste. En période de vaches grasses, on laisse les banques imprimer des billets à tire-larigot. Mais quand cela produit de l'inflation et que les banques centrales veulent réduire l'expansion de la masse monétaire, le coefficient d'endettement fonctionne à l'envers, comme un ballon qui se dégonfle. Ce n'est pas un hasard s'il y a eu

45 récessions et dépressions au cours des deux derniers siècles. Je suis convaincu qu'elles ont toutes été causées par le système des réserves fractionnées. Le système est foncièrement vicié quand des banques privées contrôlent quasi entièrement la quantité de billets qui sont imprimés chaque année. On a déjà parlé de l'instabilité qui en a souvent résulté ; or, les cycles en dents de scie favorisent l'avènement du socialisme, du communisme et du fascisme car la misère économique est toujours un terrain fertile pour les leaders qui savent promettre un meilleur système.

L'instabilité provoque inévitablement du gaspillage. Chaque fois que le cycle économique ralentit, des ressources humaines et économiques sont sacrifiées. Dans un système axé sur l'endettement, l'économie ne peut progresser que lorsque quelqu'un – une entreprise, un individu ou un gouvernement – est prêt à emprunter davantage et à s'endetter davantage. C'est la seule façon d'augmenter la masse monétaire et de développer l'économie. Pour qu'il y ait croissance soutenue, il faut que les consommateurs, les entreprises et les gouvernements acceptent – tous ensemble – de s'endetter davantage. Il suffit qu'un des partenaires ne puisse ou ne veuille pas le faire, comme ce fut le cas au Canada récemment, pour que la machine économique stagne.

Enfin et surtout, un système selon lequel la création de la monnaie appartient à des intérêts privés n'est pas une solution durable. Si cela a fonctionné au début de l'après-guerre, c'est uniquement parce que cette responsabilité était partagée avec le gouvernement. La Banque du Canada prêta au gouvernement fédéral d'importantes sommes d'argent pratiquement sans intérêt, ce qui donna à ce dernier une certaine souplesse budgétaire. De plus, dans les années 1950 et 1960, les taux d'intérêt étaient inférieurs au taux de croissance de l'économie mais le quotient dette-PIB n'a pas augmenté. Tout cela a changé avec l'adoption du monétarisme et des taux d'intérêt flottants. Les taux d'intérêt sont bien plus élevés maintenant, près du double du taux de croissance économique, si bien que l'endettement s'aggrave et que le quotient dette-PIB grimpe en flèche. Une « correction » radicale est inévitable si nous ne savons pas prendre le taureau par les cornes.

Le capitalisme débridé s'intéresse fort peu au bien-être de la majorité, qu'il s'agisse de la salubrité de l'air, de l'eau et des plages ou, en fait, de quoi que ce soit qui ne s'ajoute pas à la colonne des profits.

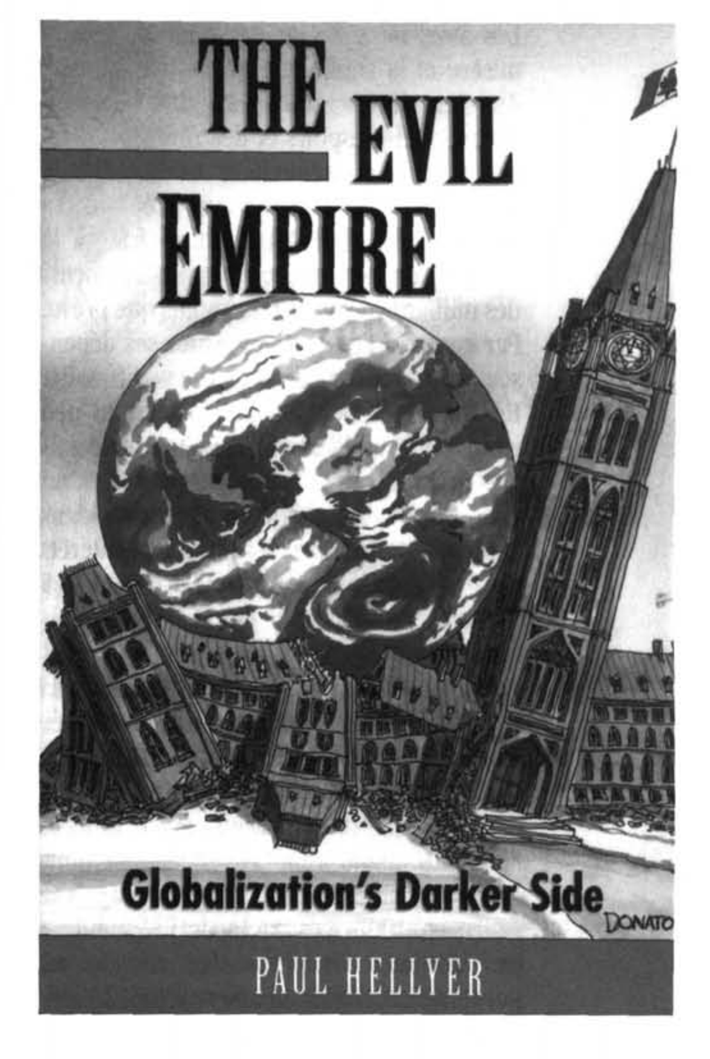
Le système bancaire a joué un rôle clé dans les « belles années » que nous avons connues entre 1950 et 1970. La Banque du Canada a fort bien agi : elle a réussi à maintenir les taux d'intérêt à un faible niveau, ce qui a permis de réduire au minimum le service de la dette contractée pendant la guerre. Les faibles taux d'intérêt ont également accéléré la croissance économique, à telle enseigne que le Produit intérieur brut a augmenté en moyenne de 5,04 % entre 1948 et 1973. Grâce à une croissance rapide et à des taux d'intérêt peu élevés, l'économie a pu se développer à peu près au même rythme que l'endettement total, alors que le quotient dette fédérale-PIB diminuait de façon spec-

taculaire. C'était vraiment les « belles années » !

En 1974, la Banque du Canada, alors dirigée par Gerald Bouey, décida de changer de cap et d'adopter le monétarisme comme politique officielle. Le gouverneur de la Banque fit un premier essai en 1974-1975 et provoqua une mini-récession. C'était un avant-goût de ce qui nous attendait. Comme les revenus du gouvernement n'augmentaient pas aussi vite que prévu, le déficit passa de 2,25 milliards à plus de 6 milliards de dollars, et la dette publique, de 28,5 milliards à un peu plus de 34,5 milliards, soit la plus forte augmentation annuelle depuis la Deuxième Guerre mondiale.

L'intérêt composé, c'est l'aigle qui vient régulièrement voler une poule et la sortir du cycle de production.

Mais ce n'était là qu'un avant-goût de ce qui allait se produire en 1981-1982. À ce moment-là, le président de la Réserve fédérale américaine était Paul Volcker, ardent partisan des théories de Friedman, dont la candidature avait été proposée par Jimmy Carter. La Réserve fédérale décida de presser le système comme personne auparavant ne l'avait fait de façon délibérée. Les autres banques centrales, dont la Banque du Canada avec Bouey à sa tête, lui emboîtèrent le pas. On assista à une flambée des taux d'intérêt, qui atteignirent des records historiques et freinèrent brutalement la croissance des économies occidentales. Des millions de personnes perdirent leur emploi. Des centaines de milliers d'autres perdirent leur maison parce qu'elles ne pouvaient plus



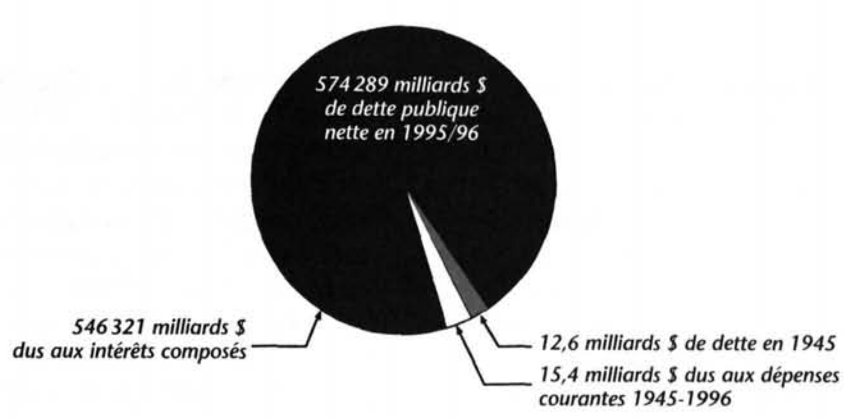
payer des taux d'intérêt aussi élevés. Des dizaines de milliers d'agriculteurs perdirent la ferme qu'ils exploitaient – depuis plusieurs générations dans certains cas – et le nombre des faillites commerciales atteignit des niveaux inégalés depuis la Grande Dépression ; autant de victimes de la manœuvre la plus diabolique et la plus inhumaine de l'Histoire.

Les mots ne suffisent pas pour décrire la misère et la souffrance qui en résultèrent: des carrières détruites, des familles séparées, des espoirs et des rêves anéantis. Quant aux conséquences économiques, impossible de les mesurer avec précision. La récession de 1981-1982 mit un frein à la progression des recettes du gouvernement: des milliards de dollars de moins que prévu. Par contre, l'État dut augmenter ses dépenses afin d'aider les gens en difficulté. Résultat, le déficit fédéral passa d'un peu plus de 15,5 milliards à 29 milliards de dollars – soit la plus grosse augmentation en un an – et la dette publique fut entraînée dans la même trajectoire, à cause des intérêts élevés, passant de 107,5 milliards à 136,5 milliards de dollars.

La nomination de John Crow à la tête de la Banque du Canada coïncida avec la période la plus noire de la gestion monétaire. Nous vivions encore les séquelles de la récession de 1981-1982 que nous avait infligée M. Bouey quand John Crow décida de nous faire subir un deuxième traitement du même genre en 1990. Les excès de Crow eurent des résultats désastreux. Les revenus du gouvernement fédéral passèrent de 122 milliards en 1991-1992 à environ 116 milliards en 1993-1994. Il fallut augmenter les impôts, pourtant déjà excessifs, pour compenser. Le déficit fédéral, que le gouvernement avait réussi à ramener de 38,4 milliards en 1984-1985 à 28,9 milliards de dollars en 1989-1990, explosa à nouveau pour atteindre 42 milliards de dollars en 1993-1994. Il va sans dire que la dette suivit la même trajectoire.

Lorsque Gordon Thiessen succéda à John Crow, la Banque du Canada prit la première bonne décision depuis bien longtemps: réduire progressivement les taux d'intérêt jusqu'à ce que le taux d'escompte de la Banque tombe en dessous de celui de la Réserve américaine. Cette mesure était pleine de bon sens; on ne pouvait que regretter qu'elle n'ait pas été prise quelques années plus tôt. Les faibles taux d'intérêt déclenchèrent une modeste reprise pendant l'été 1997. Mieux vaut tard que jamais, bien sûr. Les taux de croissance prévus de 4 % pour 1997 et de 3 % pour 1998 sont élevés par rapport aux résultats des années précédentes, mais ils ne suffiront quand même pas à ramener le taux de chômage à un niveau décent. Il faudrait pour cela un taux de croissance de 4,5 % à 5 % pendant quatre ou cinq ans, ce que les optimistes eux-mêmes n'envisagent pas. L'objectif devrait être de réduire le taux de chômage d'au moins 1 % par an jusqu'à ce qu'il soit ramené à 4 %.

La baisse récente des taux d'intérêt a prouvé une chose, à savoir que les taux d'intérêt canadiens peuvent être égaux ou inférieurs aux taux américains à condition que notre taux d'inflation soit nettement en dessous du taux américain. C'est une hypothèse que certains d'entre nous avions défendue il y a plusieurs années en préconisant une politique des revenus pour contrôler l'inflation, mais cette idée avait été rejetée par les économistes de l'heure. Aujourd'hui, enfin, cette hypothèse se vérifie; il est grand temps. Pour que l'économie canadienne fonctionne désormais dans l'intérêt de toute la population, il faut trois conditions: des taux d'intérêt peu élevés, un dollar faible et un taux de chômage minimum. Or M. Thiessen nous a clairement avertis qu'aucune n'était réalisable. Le 1[er] octobre 1997, après seulement



Sources : Comptes publics du Canada, 1995-96 et département des Finances

trois mois de croissance raisonnable, il releva les taux d'intérêt de 0,25 % en annonçant d'autres augmentations par la suite, soit le contraire de ce dont le Canada a besoin[6].

Les gouverneurs de la Banque du Canada ont souvent laissé entendre que si le gouvernement avait accumulé une dette énorme, c'est parce qu'il avait fait des dépenses excessives dans les domaines de la santé et des services sociaux, entre autres. Qui plus est, ils ont réussi à en convaincre une presse peu critique et un public non averti. Certes, il y a eu des gaspillages et des exagérations dans ces programmes, mais on aurait pu se contenter de les dénoncer. Prétendre que la dette de 600 milliards de dollars est due à des dépenses excessives est un mensonge. Comme l'indique notre graphique, la dette publique a augmenté de 561 milliards de dollars entre 1946 et 1996, dont seulement 15 milliards de dollars sont directement imputables aux dépenses gouvernementales, soit un peu moins de 3 %. Le reste, c'est-à-dire 97 %, est imputable aux intérêts composés.

Tout cela pour dire que, depuis 1974, la Banque du Canada a pris des décisions catastrophiques, lesquelles sont les principales causes du ralentissement de la croissance économique. Dans ses discours, M. Thiessen n'a proposé au gouvernement qu'une solution pour éponger le déficit : réduire les dépenses publiques. Jamais il n'a parlé de l'autre solution qui consisterait à faire tourner l'économie au maximum grâce au plein emploi, ce qui serait une façon plus rapide et plus humaine de réduire le déficit et d'équilibrer le budget. Depuis 1974, l'économie canadienne a accumulé un manque à gagner de plusieurs centaines de milliards de dollars. En plaçant son gouverneur aux commandes, la Banque du Canada s'assure que la machine économique canadienne ne dépassera jamais la deuxième vitesse.

À l'aube du XXI[e] siècle, nous allons devoir faire certains des choix les plus importants de notre histoire. Dans quelle société voulons-nous vivre ? Sommes-nous prêts à accepter un « nouvel ordre mondial » dirigé par les grandes banques et les grandes entreprises, dans l'intérêt des riches et des puissants ? « Faites confiance aux forces du marché », telle est la devise des grandes entreprises et des économistes conventionnels. « Laissez la main invisible guider notre

[6] Discours à la chambre de commerce de Vancouver, 7 octobre 1997.

destin dans l'intérêt de tous. » Pour le système capitaliste, plus c'est gros, mieux ça vaut. Est-ce vrai ? Jusqu'à quel point ? À la fin du XIX[e] siècle, quand les Rockefeller, les Carnegie et les Mellon s'emparaient de tout ce qui leur tombait sous la main, la population a fini par dire « Assez » et on a adopté des lois antitrusts pour endiguer ce processus.

Pas besoin d'« avoir la tête à Papineau » pour comprendre que lorsqu'on doit deux fois plus d'argent qu'on en gagne, et que le taux d'intérêt sur ce qu'on doit est deux fois plus élevé que le taux d'augmentation annuel de ses revenus, on a un grave problème !

Avec le monétarisme et le regain du laissez-faire capitaliste, le cycle recommence et, cette fois, l'enjeu n'est pas l'hégémonie américaine mais l'hégémonie mondiale. C'est le parallèle avec le fascisme et le communisme qui dérange beaucoup le financier d'origine hongroise, George Soros. Chacune de ces deux idéologies prétendait détenir la vérité mais, comme celle-ci est inaccessible à l'homme, elles ont eu recours à l'oppression pour s'imposer à la société. Lorsque le capitalisme sauvage utilise les mêmes tactiques, il attaque les fondements mêmes des sociétés libres et démocratiques.

George Soros est un ardent défenseur, en Europe de l'Est, des systèmes d'organisation à l'occidentale. Son expérience l'a cependant amené à réévaluer la philosophie américaine. Il a en effet constaté que le « capitalisme de cow-boy » qui règne dans l'ancienne Union soviétique y empêche l'avènement d'une société libre. La répartition des gains est trop inégale. Les capitalistes américains achètent des biens russes à des prix ridiculement bas alors que des millions de citoyens ne touchent même pas leur salaire. Les biens ont été privatisés mais les coûts n'ont pas été payés. L'effondrement du communisme a eu des conséquences à l'échelle de la planète, mais la victoire sera éphémère si les citoyens ordinaires ne jouissent pas des avantages qu'offre normalement toute « société libre ».

Et c'est là le fond du problème : voulons-nous d'une société « libre » uniquement pour les riches ou « libre » pour tout le monde ? Dans le deuxième cas, il faut que les gouvernements demeurent souverains et qu'ils récupèrent leurs pouvoirs en ce qui concerne la création de la monnaie, faute de quoi ils n'auront pas assez d'argent pour financer l'avènement d'une société vraiment « libre » où tous et toutes auront leurs chances. Nous vivons dans un monde où les dirigeants des banques centrales ont plus de pouvoirs que les premiers ministres et où l'argent compte plus que les individus. Dans ce monde qui est le pur produit de la nouvelle religion économique, les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. Ce ne sont pas les marchés qui nous contrôlent, c'est l'argent. ■

Paul Hellyer
a occupé des postes importants dans les cabinets de Lester B. Pearson et de Pierre Elliott Trudeau. Il dirige aujourd'hui le Canadian Action Party qu'il a contribué à fonder en 1997.

Cet article est une version adaptée du livre *The Evil Empire,* publié par Chimo Media Ltd., 1997.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

Santé et pauvreté

KAPIL KHATTER ET KEN WYMAN

On entend par « déterminants de la santé » notre environnement humain et physique, c'est-à-dire les éléments qui sont essentiels à notre bien-être, comme le logement, l'alimentation et l'éducation. Le revenu est également au nombre de ces déterminants, un lien ayant été clairement établi entre un revenu insuffisant et un niveau de santé médiocre. Certes, le niveau de santé des Canadiens, quel que soit leur groupe de revenus, s'est considérablement amélioré au cours des dernières décennies, mais celui des ménages à faibles revenus reste inférieur à celui des ménages plus aisés. Il existe un lien direct et constant, bon nombre d'études le démontrent, entre le niveau de revenus d'un ménage et les indicateurs de santé comme la longévité et la mortalité infantile.

Par exemple, selon une étude faite à Montréal en 1980, la longévité des résidants des quartiers pauvres était de 68 ans, soit 5 ans de moins que l'ensemble des Montréalais et 9 ans de moins que les résidants des quartiers riches[1]. Un rapport de 1990 de Statistique Canada indiquait lui aussi que 76 % des hommes et 74 % des femmes des groupes les plus aisés étaient en très bonne santé, comparativement à 51 % et 49 % des hommes et des femmes appartenant aux groupes les plus démunis[2]. Tout porte à croire que cette situation s'explique non seulement par le fait que ceux qui sont en moins bonne santé finissent par gagner moins d'argent, mais aussi parce que ceux qui appartiennent à des familles pauvres sont en moyenne en moins bonne santé.

Même s'ils ne sont pas au nombre des déterminants de la santé, les soins de santé font assurément partie intégrante du bien-être de l'individu. Une étude réalisée par le professeur Richard Plain, de l'Université de l'Alberta, entre 1975 et 1992, révèle l'existence d'un « lien solide entre la longévité des

[1] Russell Wilkins, *Differential Mortality in Montreal, 1961-1976*, Montréal, Institut de recherches en politiques publiques, 1980, p. 6.

[2] *Enquête nationale sur la santé de la population*, Ottawa, Statistique Canada, 1994.

Albertains et les dépenses totales en soins de santé, *per capita*»[3]. Il est manifeste qu'en plus du niveau de confort matériel, l'accès à des soins de qualité contribue grandement à la santé. Étant *a priori* en moins bonne santé, les gagne-petit recourent plus souvent aux services de santé ; ils sont donc plus vulnérables lorsque la qualité de ces services se détériore ou quand leur accès est limité à ceux qui ont de l'argent.

Les années 1990 ont été marquées par des réductions considérables des budgets de santé publics. Ce phénomène se poursuit dans de nombreuses régions du Canada, même si les sondages indiquent que les Canadiens tiennent farouchement à l'universalité du système et s'inquiètent des restrictions qui lui sont actuellement imposées. Selon l'enquête réalisée en 1998 par EKOS Research Associates et intitulée *Rethinking Government IV*, 68 % des Canadiens estiment que les soins de santé se sont détériorés au Canada depuis deux ans[4]. Cette enquête fait écho à une étude réalisée par le Forum national sur la santé, selon laquelle la majorité des Canadiens sont convaincus que les soins de santé ne sont pas aussi bons qu'avant et qu'ils vont encore se détériorer...

C'est la réduction des paiements de transfert fédéraux qui est à l'origine des coupures opérées, dans tout le pays, dans le domaine de la santé. En regroupant les crédits pour la santé et les crédits pour l'éducation et l'aide sociale dans le Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux, le gouvernement fédéral a réduit l'enveloppe totale de près de 7 milliards de dollars. La plupart des provinces ont essayé de sabrer un peu moins dans les services de santé que dans les autres programmes sociaux mais, malgré cela, la baisse des paiements de transfert s'est traduite par une diminution réelle des dépenses de santé *per capita* dans chaque province. Les budgets de santé ont augmenté lentement entre 1978 et 1992 mais, depuis, la diminution des dépenses publiques en général s'est accélérée. En 1998, certaines provinces ont décidé de renflouer une peu leurs budgets de santé, en réponse aux protestations de la population, mais ceux-ci sont néanmoins encore très inférieurs à ce qu'ils étaient il y a cinq ans.

Les Canadiens tiennent farouchement à l'universalité du système de santé et s'inquiètent des restrictions qui lui sont actuellement imposées.

On reproche aux gouvernements de laisser les services publics se détériorer pour faire mieux accepter par la population la mise en place d'un système à deux paliers ; il est vrai que la diminution des dépenses publiques s'est accompagnée d'une augmentation des dépenses privées. Stables jusqu'en 1991, ces dernières (qu'elles soient assumées par les contribuables eux-mêmes ou par des assurances privées) sont depuis lors en augmentation régulière et représentent aujourd'hui plus de 30 % des coûts, soit un record depuis l'entrée en vigueur du régime d'assurance-maladie. L'enquête de Statistique Canada

[3] Richard Plain, « The Role of Health Care Reforms in the Reinventing of Government in Alberta », *in* Bruce, C. et autres, *A Government Reinvented : A Study of Alberta's Deficit Elimination Program*, Toronto, Oxford University.

[4] EKOS Research Associates, *Rethinking Government IV*, 1998, Ottawa, p. 81-90.



Les Canadiens s'inquiètent, à juste titre, de la détérioration des services de santé. Ce sont les plus démunis qui en souffrent le plus.

sur les dépenses des familles révélait qu'en 1996, pour les soins de santé, les ménages avaient payé en moyenne 1 000 dollars de leur poche, par rapport à 857 dollars en 1992 et à 648 dollars en 1986. Ces coûts seraient certainement encore plus élevés si l'on tenait compte des dépenses consacrées à des « médecines douces » comme l'homéopathie et la naturopathie.

Outre l'augmentation des dépenses assumées par les contribuables eux-mêmes, on assiste à la privatisation de certains services de santé. Ainsi, les centres de réadaptation, les établissements de soins chroniques et les soins à domicile sont de plus en plus souvent rachetés par des entreprises à but lucratif, y compris des transnationales américaines. La Columbia Health Care Corporation, par exemple, l'une des plus grandes sociétés de soins de santé d'Amérique du Nord, compte aujourd'hui trente cliniques de réadaptation au Canada, parmi d'autres investissements dans le secteur. Cette nouvelle tendance à la privatisation soulève des inquiétudes en ce qui concerne la qualité des soins, les salaires et les avantages sociaux des employés, et le détournement vers les actionnaires et les cadres supérieurs de fonds publics destinés à l'origine aux malades.

Les compressions budgétaires et la privatisation des services s'inscrivent dans le contexte d'une réforme radicale des soins de santé dans toutes les provinces. Malgré des différences marquées d'une province à l'autre, la tendance générale est de fermer des hôpitaux, de supprimer des lits d'hôpitaux, de revaloriser les services au niveau communautaire et d'encourager la participation du public par la création de régies régionales de la santé. Entre 1987 et 1995, on a fermé un lit sur trois ; l'objectif principal était certes une meilleure qualité et une intégration accrue des services, mais la motivation était surtout d'ordre financier, et les économies réalisées ont servi davantage

à éponger des déficits qu'à améliorer les services à domicile, les soins chroniques et les services communautaires, qui en ont pourtant bien besoin.

Les fermetures d'hôpitaux, par exemple, ont provoqué la disparition d'un certain nombre d'emplois à plein temps et bien rémunérés, qui ont été remplacés par des emplois temporaires et à temps partiel. Le personnel hospitalier étant majoritairement féminin, ce sont les femmes qui ont été les plus touchées par les mises à pied et les réductions de salaires. Certes, les emplois qui se sont créés dans le secteur des soins à domicile ont compensé quelque peu, mais ils sont généralement moins intéressants au niveau des salaires et des avantages sociaux et ne sont pas aussi stables. Comme les soins à domicile ne tombent pas sous le coup de la Loi canadienne sur la santé, ils ne sont pas assujettis aux grands principes du régime d'assurance-maladie, à savoir l'universalité, l'accessibilité, la globalité, la transférabilité et l'administration publique. Même si les dépenses dans ce secteur augmentent rapidement, le pourcentage du financement public varie beaucoup d'une province à l'autre ; en fait, cette croissance caractérise avant tout le financement privé et la prestation des services privés.

Pour ce qui est des dépenses de santé en général, ce sont les achats de médicaments qui affichent la hausse la plus rapide, passant de 12,9 %, en 1991, à 14,4 %, en 1996, de l'ensemble des dépenses effectuées dans le secteur de la santé[5]. Et ce, malgré une baisse des dépenses publiques en médicaments. En effet, le régime de la co-assurance, récemment mis en place dans certaines provinces et renforcé dans d'autres, signifie que les Canadiens, notamment les personnes âgées et les personnes à faible revenu, paient dorénavant davantage de leur poche. Dans certaines provinces, on a fait des économies en limitant le nombre des personnes admissibles aux régimes publics d'assurance-médicaments ou en augmentant les cotisations. On a également réussi à contenir les dépenses publiques dans ce secteur en limitant le nombre de médicaments remboursables par les régimes publics, en fixant un plafond annuel aux remboursements individuels, et en ne remboursant que les médicaments les moins chers, sauf autorisation expresse.

Entre 1987 et 1995, on a fermé un lit d'hôpital sur trois ; l'objectif principal était certes une meilleure qualité et une intégration accrue des services, mais la motivation était surtout d'ordre financier.

Ce qui a augmenté, par contre, ce sont les achats en pharmacie qui, dans toutes les provinces, représentent l'élément le plus important (65 %) de l'ensemble des dépenses de santé. Cette augmentation (qui oblige encore plus les gouvernements à contenir leurs dépenses) est due à une hausse du coût moyen par ordonnance et du nombre d'ordonnances prescrites chaque année. Les médicaments sur ordonnance qui sont déjà sur le marché sont réglementés, certes, mais les nouveaux jouissent d'un monopole de vingt ans et se vendent souvent à des prix supérieurs à la normale. Le remplacement des anciens médicaments par ces nouveaux

[5] Santé Canada.

produits plus chers entraîne une augmentation considérable des coûts. Plusieurs raisons expliquent la popularité des nouveaux médicaments: c'est le premier médicament qui permet de traiter une affection donnée; le médicament est d'une efficacité nettement supérieure; le vieillissement de la population (quoique cela ait ici un rôle relativement peu important) ; et, surtout, les efforts publicitaires des sociétés pharmaceutiques et la prescription d'ordonnances inappropriées (ou tout au moins excessivement coûteuses). Les médicaments vendus sans ordonnance ont aussi été un facteur important dans l'augmentation des dépenses, d'autant plus que leurs prix ne sont pas réglementés et qu'ils ne sont pas remboursés par les régimes d'assurance publics.

Les médicaments sur ordonnance qui sont déjà sur le marché sont certes réglementés, mais les nouveaux jouissent d'un monopole de vingt ans et se vendent souvent à des prix supérieurs à la normale.

De façon générale, les Canadiens qui ont les revenus les plus faibles sont en moins bonne santé et ont davantage besoin de soins médicaux. Ils sont donc les premiers touchés par toute réduction de service qui compromet la qualité de notre système et les oblige à assumer une plus grande partie des coûts alors que leurs ressources sont très limitées. Les gagne-petit consacrent une plus grande partie de leurs revenus à des dépenses de santé – sept fois plus, en fait, que les familles plus aisées – et leur fardeau augmente au fur et à mesure que les services sont privatisés. En principe, un régime universel d'assurance-maladie est un programme de redistribution des richesses qui permet d'offrir des soins en fonction des besoins et non des moyens financiers du patient; en appauvrissant ce régime, le Canada revient sur son engagement d'une plus grande justice sociale.

D'aucuns redoutent que la privatisation et la création d'un marché concurrentiel pour la prestation de soins de santé ne se traduisent par une diminution des salaires et des avantages sociaux des travailleurs. Le système américain continue d'être un modèle inefficace et coûteux, caractérisé par des salaires peu élevés et un fort taux de roulement, surtout dans le secteur des soins à domicile. Au Canada, le remplacement des emplois syndiqués en milieu hospitalier par des emplois dans les services de soins à domicile, pour des sociétés privées à but lucratif, va contribuer à aggraver la pauvreté, surtout chez les femmes, lesquelles sont touchées de bien des façons par les compressions budgétaires. Celles-ci doivent en effet faire face à des suppressions d'emplois et à des baisses de salaires et, comme elles vivent plus longtemps et utilisent donc davantage les services de santé, elles doivent assumer des coûts de plus en plus élevés, même si la détérioration des services les touchent davantage que les hommes. Sans compter que ce sont elles, le plus souvent, qui prodiguent des soins à leurs proches et qui se retrouvent avec le surcroît de travail lorsque ces derniers doivent sortir prématurément de l'hôpital ou de l'établissement médical à cause des coupures budgétaires.

L'autre danger que présente le modèle américain est l'« écrémage » des malades

par les fournisseurs privés. Un service payant a pour effet d'écarter les clients moins fortunés, ceux qui ne parlent pas bien la langue, ceux qui ont des problèmes psychiatriques ou encore ceux qui nécessitent un traitement prolongé ou « peu rentable ». Les sociétés qui font payer leurs services par le patient ont tendance à dissuader les plus malades et les plus vulnérables à la maladie (les personnes à faible revenu, par exemple), et à leur dispenser le moins de services possible. Le mouvement qui se dessine au Canada en faveur de la prestation de services payants et de la rémunération à l'acte pour les médecins fait redouter une détérioration de la qualité des soins et une plus grande injustice, surtout pour les gagne-petit, les nouveaux arrivants et les moins instruits.

La hausse du prix des médicaments et l'insuffisance des régimes d'assurance publics ont aussi frappé plus durement les groupes à faibles revenus ; il faut savoir que 7 % seulement de ceux qui gagnent moins de 20 000 dollars par an ont un régime d'assurance privé. La mise en place d'un régime de co-assurance dans certaines provinces et la hausse des cotisations dans les autres contribuent à alourdir le fardeau financier des Canadiens les plus démunis. On a constaté qu'à cause des prix, les gens hésitent à acheter les médicaments dont ils ont besoin pour traiter un problème de tension, par exemple, si bien que les régimes de co-assurance risquent fort de contribuer à la détérioration du niveau de santé de la population (et à une augmentation des coûts à long terme). De plus, les restrictions imposées par les régimes provinciaux, qui remboursent certains médicaments et pas d'autres afin de faire des économies et non pour des raisons scientifiques, contribuent à mettre en place un système à deux paliers où seuls ceux qui en ont les moyens peuvent obtenir les meilleurs soins.

L'ironie du sort veut que ce soit un groupe déjà défavorisé (ceux qui sont en moins bonne santé) qui soit le plus touché par les compressions budgétaires, la privatisation et la restructuration. Les coupures imposées dans le secteur de la santé par les gouvernements fédéral et provinciaux frappent particulièrement les gagne-petit, surtout les femmes. La réduction des budgets de l'assurance-chômage, de l'aide sociale, de l'éducation et des services sociaux ne fait que compromettre davantage le bien-être des plus démunis. D'après les dernières statistiques sur les revenus, les 20 % les plus fortunés de la population gagnaient en 1996 en moyenne 2 000 dollars de plus qu'en 1995, alors que les 20 % les moins fortunés gagnaient 500 dollars de moins[6]. L'écart entre les revenus continue de se creuser, le nombre de pauvres augmente et les programmes d'aide sont victimes du couperet. Si cet état de choses se maintient, il n'est pas difficile de prédire que la santé des personnes les plus vulnérables va continuer de se détériorer. ■

Kapil Khatter et Ken Wyman sont membres de l'Organisation nationale antipauvreté.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

[6] *Répartition des revenus au Canada selon la taille*, Statistique Canada, Ottawa, 1996, p.18.

Le sommet des Amériques

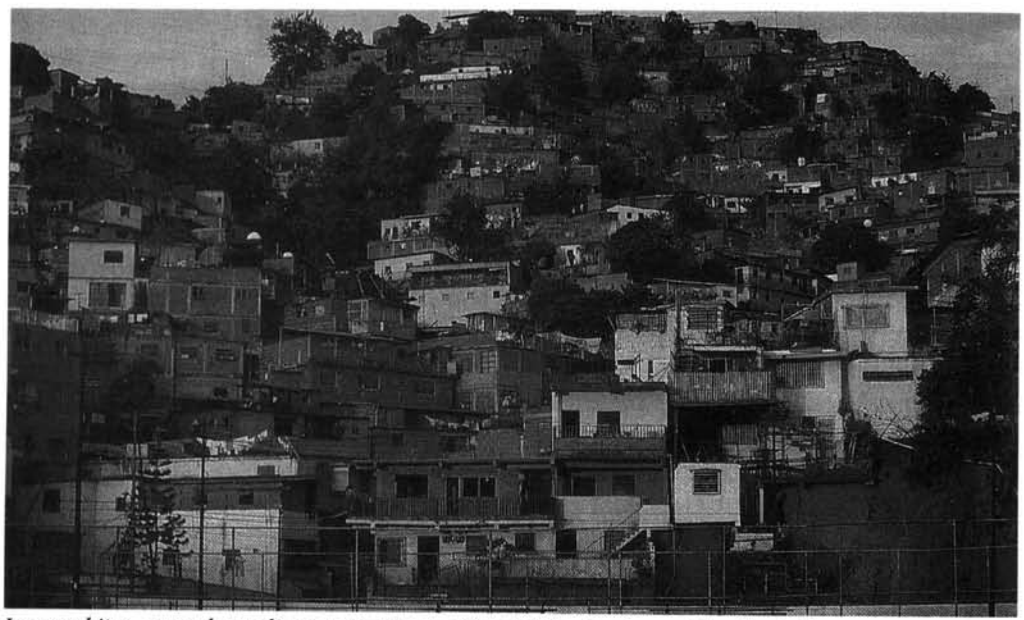
ANDRÉ SELEANU

Alors que les dirigeants de 34 pays d'Amérique du Nord et du Sud se rencontraient au deuxième sommet des Amériques en avril dernier, à Valparaiso (Chili), un « sommet populaire » réunissant des environnementalistes, des syndicalistes et des défenseurs des droits de la personne se déroulait parallèlement à Santiago, la capitale du pays. L'objectif de ce « sommet populaire » était de présenter dans une perspective différente les questions qui, au sommet principal, faisaient l'objet de discours tantôt verbeux tantôt timides.

Le thème commun aux deux sommets était le projet de création, d'ici à 2005, d'une zone de libre-échange des Amériques, qui réunirait un vaste éventail de pays allant du Canada, nordique et prospère, à de petits pays à faible PNB par habitant, comme le Honduras et la Bolivie. La rhétorique dominante du sommet, que les États-Unis avaient présentée dès le départ, évoquait la démocratie et l'ouverture des marchés. On a commodément passé sous silence la piètre qualité de la démocratie dans les « démocraties embryonnaires » d'Amérique latine, malheureusement victimes de toutes sortes de violations des droits de la personne (perpétrées par l'État ou par des escouades et milices privées) et en proie à des difficultés économiques qui perdurent.

L'euphorie et l'autosatisfaction étaient à l'ordre du jour. C'est ainsi que le président américain Bill Clinton a déclaré avec enthousiasme devant le Congrès chilien : « Toutes les Amériques célèbrent aujourd'hui la victoire de la liberté. » Dans le même état d'esprit, Sandy Berger, conseiller du président en matière de sécurité nationale, avait confié à la presse, juste avant le sommet :

> Les peuples d'Amérique latine ont choisi la démocratie et l'ouverture des marchés, mais pour que celles-ci durent, il faut que les gouvernements répondent aux besoins de leurs populations. [...] Ils vont devoir passer au braquet supérieur et régler les problèmes auxquels font face toutes les démocraties : l'éducation, la primauté du droit, les services de santé, les droits des travailleurs, la liberté de la presse et la lutte contre la corruption.



Les ranchitos, amas de taudis sans eau et sans électricité qui entourent la ville de Caracas.

Mais là où la démocratie n'est trop souvent qu'un mot et où les niveaux de vie sont, au mieux, stationnaires, passer au braquet supérieur risque de n'être qu'une figure de style. On continue de bafouer la dignité et les droits de la personne dans toute l'Amérique latine, pas seulement à Cuba, écarté du sommet de Santiago à cause de la dictature qui y règne, mais aussi dans certaines « démocraties » invitées au sommet. Certes, les dissidents sont régulièrement emprisonnés à Cuba, mais, selon des rapports récents d'Amnistie Internationale, des escouades paramilitaires opèrent encore en toute impunité au Guatemala, en Colombie, au Salvador, au Venezuela et au Brésil.

Dans tout discours prônant la démocratie et l'ouverture des marchés, il y a l'hypothèse sous-jacente que la combinaison de ces éléments aboutira à des niveaux de vie décents. Mais les preuves sont loin d'être concluantes. L'économie du Chili est en plein essor, mais l'écart se creuse entre les revenus. Au Mexique, dont les finances ont été durement touchées par la dévaluation soudaine du peso en 1995, le pouvoir d'achat moyen représentait, en 1997, 30 % à 40 % de ce qu'il était en 1981 (selon des dépêches de l'agence Reuter de 1997). Dans ces deux pays qui ont mis leur économie sur les rails du néo-libéralisme, seules 15 % des couches les plus aisées de la population ont profité d'une augmentation de leur revenu disponible. Et l'« effet percolateur » dont on a tellement parlé pendant les années 1980 et qui devait résulter du néo-libéralisme et de la réduction des tarifs douaniers ne s'est tout simplement pas produit dans les pays d'Amérique latine. De vastes secteurs de la population sont aujourd'hui plus pauvres – ou se considèrent comme tels – que pendant la période protectionniste de l'Amérique latine (jusqu'à la fin des années 1980), alors que l'industrie locale était protégée par des barrières tarifaires élevées.

Appauvris par la mise en place des mesures financières exigées par le Fonds monétaire international, les États n'ont que peu de choses à offrir à leurs citoyens en guise de réconfort. En effet, contraints par le FMI d'obéir aux impératifs de la « stabilisation macro-économique » – et de libérer ainsi des fonds pour les détenteurs étrangers de bons du Trésor –, les pays d'Amérique latine sont obligés de réduire leurs maigres budgets, ce qui se répercute sur l'état des routes, la qualité des services de santé et la viabilité, pourtant déjà précaire, des établissements d'enseignement public. Début avril, le FMI a reproché au président de l'Argentine, Carlos Menem – présent à Santiago et qui, en général, avait scrupuleusement observé les consignes du Fonds – d'envisager d'augmenter les salaires des enseignants de 1 %, contribuant ainsi à la « surchauffe » de l'économie (et, partant, à la relance de l'inflation), ce qui laisse moins d'argent au gouvernement pour le « service de la dette ». C'est là un exemple flagrant de la perte d'autonomie d'un État endetté.

La rhétorique dominante du sommet, que les États-Unis avaient présentée dès le départ, évoquait la démocratie et l'ouverture des marchés. L'euphorie et l'autosatisfaction étaient à l'ordre du jour.

Dans la plupart des pays d'Amérique latine, la libéralisation des marchés a donné naissance, depuis la fin des années 1980, à une nouvelle bourgeoisie dynamique d'ingénieurs et de jeunes entrepreneurs engagés dans des activités d'import-export et dans des projets visant à adapter aux conditions locales la technologie de pointe produite par des entreprises américaines et européennes.

Il n'en reste pas moins que la paix sociale est encore un rêve inaccessible pour la plupart des pays représentés au sommet chilien. La guérilla a cessé, semble-t-il, au Salvador, au Guatemala et au Pérou (où l'action menée par le *Sendero Luminoso* [le Sentier lumineux] se limite aujourd'hui à quelques raids isolés dans les Andes). Mais, comme pour anéantir tout espoir véritable, un assassinat symbolique, inévitable, se produit de temps à autres et vient démentir les scénarios les plus optimistes. C'est ainsi qu'à la fin du mois d'avril dernier, l'évêque Juan José Gevardi, de Guatemala City, ardent défenseur des droits de la personne, a été battu à mort par un escadron paramilitaire en pleine nuit. Si les gouvernements font moins régner la terreur depuis une dizaine d'années, la délinquance sociale a par contre explosé dans les nouvelles « démocraties », ce qu'on peut aisément expliquer par le fait que des travailleurs non qualifiés se trouvent incapables de gagner leur vie dans une économie « mondialisée ». Parallèlement à la mutation sociale qui s'opère, du Mexique à l'Argentine, les villes enregistrent une augmentation considérable du taux de criminalité. À titre d'exemple, 2 000 bandes de voyous armés errent dans les rues de Mexico, la plus grande métropole du monde.

La consommation de drogue devient endémique en Colombie, en Argentine et au Mexique. Et au fur et à mesure que la drogue est « exportée » vers le Nord en quantités croissantes, les pays d'Amérique latine continuent de prétendre que le programme de « lutte contre la drogue » entrepris par le gouvernement américain – et dont l'exis-

tence a récemment été reconfirmée par le « tsar » de la drogue américain, le général Barry McCaffrey – n'est qu'une façon pour les Américains de s'ingérer dans les affaires de l'Amérique latine.

À Santiago et à Valparaiso, le prétexte est, encore et toujours, l'élargissement de la zone de libre-échange. Les questions économiques font l'objet de discussions et de négociations sempiternelles. Mais la démocratie qu'on invoque à tour de bras mérite d'être prise avec un grain de sel. Renseignez-vous auprès de l'avocate bolivienne Delia Revoredo, défenseur des droits de la personne, sur les « hauts faits démocratiques » du président Alberto Fujimori, elle qui vient de demander l'asile politique à l'ambassade costaricienne de Lima. Le président du Paraguay, Juan Carlos Wasmosy, a emprisonné sans vergogne son principal adversaire aux élections présidentielles de mai dernier. En Colombie, des escadrons paramilitaires et des bandes armées associées à la guérilla empêchent systématiquement les électeurs de se rendre aux urnes – ces mêmes bandes qui assassinent systématiquement et aveuglément, imposant à leur pays le taux de criminalité le plus élevé au monde. Ce ne sont là que quelques exemples de ce qui se passe à l'échelle du continent. Mais dans les pays où c'est une réalité quotidienne, les longues discussions sur l'ouverture des marchés, la démocratie, la primauté du droit, etc., semblent fort louables… mais franchement utopiques. ■

André Seleanu est traducteur et journaliste à Montréal. Il s'intéresse tout particulièrement à la politique en Amérique latine.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

Où es-tu, Kateri Tekakwitha ?

NORMAN RAVVIN

Caughnawaga ou Kahnawake, réserve de 12 000 acres sur la rive nord du Saint-Laurent, où habitent 7 000 Mohawks, est une de ces villes où l'on appréhende mieux qu'ailleurs les tourments de notre pays et certains des liens historiques indissolubles qui unissent ses peuples. Quand on se trouve du côté de Kahnawake et qu'on porte son regard par-delà les eaux calmes de la voie maritime, sur les contreforts de verdure du Mont-Royal, on peut distinguer les dômes et les clochers des églises catholiques qui dominent la ville, de la frange de Westmount jusqu'au Vieux-Montréal. Par le pont Mercier, Kahnawake n'est qu'à une enjambée de la deuxième plus grande ville du pays, mais l'on pourrait prendre ses berges herbeuses pour une frontière entre le Canada et une autre nation, confins imaginaires pour Mohawks des temps modernes,. Depuis le premier contact entre les Français et les Mohawks, en 1609, Européens et Amérindiens résidant le long de cette rive sont aussi culturellement éloignés les uns des autres que deux solitudes, même s'ils se côtoient de plus en plus sur des questions de religion et à l'occasion de transactions foncières et commerciales.

À Kahnawake, il est un lieu où le visiteur pourrait voir le symbole d'un lien intime unissant les nations française et mohawk. C'est un lieu saint, une église de pierre grise construite en 1720 pour la mission jésuite. Là, dans le sanctuaire, sous un monolithe de marbre, reposent les cendres – les reliques, diront les croyants – de Kateri Tekakwitha. On sait peu de chose sur Tekakwitha, si ce n'est qu'elle est née en 1656 dans le village d'Ossernenon, dans la vallée de la Mohawk, à 40 milles à l'ouest d'une ville devenue depuis la capitale de l'État de New York, Albany. Persécutée après son baptême par les Jésuites à l'âge de 20 ans, elle quitte son village natal en remontant en canoë la route commerciale du Nord, jusqu'à Kahnawake. À l'époque, on surnommait Kahnawake « village des suppliants », en raison de la grande ferveur des Mohawks et des Hurons convertis. La foi de Tekakwitha allait devenir légendaire au travers de plusieurs biographies jésuites rédigées après sa mort, et on lui attribue nombre de guérisons et autres interventions miraculeuses. Sa béatification en 1980 par le pape Jean-Paul II est la dernière étape avant sa sanctification qui

fera d'elle la première sainte autochtone nord-américaine.

On pourrait comprendre que notre visiteur voie dans le vieil édifice de pierre où reposent les restes de Tekakwitha une sorte de carrefour où la distance séparant l'imaginaire collectif mohawk de celui des catholiques francophones n'existe plus, un lieu où tous commémorent la plus célèbre Mohawk du monde à l'heure où elle attend de recevoir la consécration ultime de l'Église catholique. Mais quand on regarde la scène depuis le stationnement en face de l'église, on a l'impression que cette dernière est invisible aux yeux des élèves de l'école du coin. Ils rentrent chez eux en courant le long de la rue bordée de bungalows impeccables, certains s'arrêtent dans la salle de billard ou s'attardent devant la vitrine de la librairie autochtone.

À bien des égards, Kahnawake demeure une énigme dont seuls les autochtones possèdent la clé. Les Mohawks ont subi trois siècles d'une histoire sordide écrite en leur nom par les négociants en fourrure, les missionnaires et les agents des gouvernements européens. Pour la plupart des résidants de Kahnawake, les gouvernements provincial et fédéral ont simplement hérité de cette vieille tendance à vouloir les assimiler à la culture de la majorité et à les exproprier. Il est dès lors difficile, pour le non-autochtone n'ayant pas de liens véritables avec ce lieu, de s'élever au-dessus des monologues que la presse et les cercles gouvernementaux nous assènent sur le thème des relations Québec-Mohawks. Ce type d'information produit en quelque sorte des parasites qui voilent le véritable dialogue à l'échelon local, nous convainquant que nous avons ainsi le fin mot de l'histoire, alors que cela ne fait que compliquer davantage le débat.

Le visiteur qui voudrait s'arrêter à Kahnawake pour y faire le plein d'essence ou y acheter un sandwich pourrait ne pas se rendre compte, à première vue, qu'il est dans une réserve. Quand on passe sous le pont Mercier, on est beaucoup trop bas sous la travée pour se rendre compte que ceux qui travaillent tout là haut sont des Mohawks. Chez le dépanneur du coin, une affiche annonce le concert de George Jones, le mois prochain. Quant aux « NO » peints à l'endos des panneaux d'arrêt – destinés à marquer l'opposition au projet de casino –, ils pourraient passer simplement pour l'œuvre d'adolescents.

À mon arrivée à Kahnawake, je n'ai aucun plan, je n'ai prévu aucune entrevue et j'envisage de ne rien faire d'autre que ce que l'évidence impose : visiter l'église abritant le reliquaire de Tekakwitha. Depuis la rive, je photographie la vieille église dont la peinture s'écaille ; les fenêtres du grenier sont couvertes d'une pellicule de plastique servant à couper le vent et son toit est coiffé de tuiles irrégulières. Dans le sanctuaire, un panneau annonce la campagne permanente de financement des travaux de réfection du toit. Dans le musée du presbytère, des vitrines contiennent divers objets, comme une grammaire iroquoise du XIXe siècle et un livret bilingue latin-mohawk de chants grégoriens. Dans les cuisines de l'église, les femmes font mijoter des tartes aux pommes dont les effluves envahissent les lieux. Je m'arrête au magasin pour y acheter des cartes postales (imprimées en Italie) représentant Kateri sous des traits franchement européens et j'en consulte d'autres où

l'on propose une prière pour sa canonisation : « Ô Dieu, qui, parmi les multiples merveilles de la grâce dans le Nouveau-Monde, a fait fleurir sur les rives de la Mohawk et du Saint-Laurent le pur et tendre lis... »

La béatification de Kateri Tekakwitha en 1980 par le pape Jean-Paul II est la dernière étape avant sa sanctification qui fera d'elle la première sainte autochtone nord-américaine.

De l'autre côté de la cour latérale envahie de mauvaises herbes s'élève un bâtiment quelconque, relativement neuf, où est logé le bureau d'information touristique de Kahnawake. Je me dis que s'il est un endroit où je pourrai apprendre quelque chose sur l'avenir de la nation mohawk, c'est sans doute celui-là. À l'intérieur, je fais la connaissance de Larry McComber ; derrière son comptoir, il semble un peu surpris de l'intérêt que je porte à Tekakwitha. Répondant à mes questions sur l'histoire de la communauté mohawk, il en vient très vite à parler de lui-même. Son père a fait partie des centaines d'hommes de Kahnawake qui ont connu la vie difficile des monteurs de charpente métallique itinérants ; ils ont travaillé sur certains des plus grands projets de construction moderne de Manhattan, comme le pont Verrazano et l'immeuble de l'Assemblée générale des Nations unies.

> Mon père m'a emmené à New York en 1980, raconte McComber. Là, il m'a formé pendant six semaines. Nous travaillions sur un immeuble qui, je crois, se trouvait à l'angle de la 56e rue et de la 5e avenue. J'ai commencé au 15e étage, puis j'ai progressé vers le haut. Ce fut un choc, mais c'est le travail qu'on me destinait.

En fait, McComber est devenu monteur de charpente juste au moment où l'économie américaine et l'industrie de la construction commençaient à s'effondrer. Les emplois dans les équipes de riveteurs ont commencé à disparaître et cette modeste communauté d'Indiens de Brooklyn, tous des ex-Mohawks de Kahnawake venus travailler aux États-Unis, a finalement disparu.

De retour parmi les siens, McComber s'est transformé en porte-parole du projet de centre touristique et culturel de Kahnawake. Financée par le gouvernement fédéral, cette entreprise pourrait devenir la seule grande activité en ville. On compte y faire découvrir aux visiteurs plus de 300 années d'histoire. À un demi-pâté du bureau de tourisme, la restauration laborieuse d'une maison du XVIIIe siècle qui aurait, dit-on, appartenu à l'ingénieur en chef de Nouvelle-France, marque la première étape des travaux de remise en état des bâtiments historiques encore existants.

> Nous cherchons à attirer des visiteurs qui passeront de trois à huit jours dans notre hôtel et dépenseront leur argent ici, dans la communauté, me déclare McComber. Nous avons un patrimoine tout à fait particulier à leur montrer : la cuisine, la danse, l'art et la musique autochtones. Nous voulons leur présenter nos institutions sociales, notre culture et notre folklore.

Comme McComber est attendu chez lui pour le déjeuner avec ses enfants, nous convenons de nous revoir plus tard en après-midi. Cette prochaine rencontre se déroulera autour d'une table de réunion, dans une salle dont les murs sont placardés de dessins du futur centre de conférences. Nos entretiens sont un amalgame de thèmes



Kateri Tekakwitha sera-t-elle la première sainte autochtone d'Amérique du Nord ?

typiquement canadiens : économie, colonialisme et identité politique. Selon McComber, Tekakwitha ne joue plus de rôle significatif dans notre société d'aujourd'hui ; les gens savent qui elle est, et ils savent que dans quelques années son nom franchira les dernières étapes de la sanctification. C'est tout. Pour lui, Kateri a pourtant été un élément central dans le développement de Kahnawake et il n'a pas besoin de remonter bien loin dans le temps pour en mesurer l'influence dans sa famille, puisque son père et sa grand-mère étaient tous deux de fervents catholiques. Cependant, son père a cessé d'aller à l'église à partir du début des années 60. Pour McComber, le christianisme est maintenant chose du passé à Kahnawake et il n'est plus un seul dimanche où l'église soit remplie.

Quand je lui demande ce que le centre touristique et culturel compte faire de la vieille église et de ses liens avec Tekakwitha, McComber rétorque :

> Nous accueillons beaucoup de visiteurs des États-Unis et d'Europe qui veulent se rendre à l'église parce qu'ils y voient un rapport avec leurs réalités. Le nom de Kateri symbolise leurs croyances. Pourquoi n'en profiterions-nous pas et n'intégrerions-nous pas cette dimension à nos projets ? Par exemple, je sais que les Jésuites veulent être associés au programme touristique. Après tout, l'église vaut une visite. Elle renferme un grand nombre de reliques du XVIIe siècle et revêt une importance historique dont nous pouvons bénéficier. En revanche, elle n'a rien à voir avec ce que nous sommes aujourd'hui.

La promptitude avec laquelle McComber se dépouille ainsi d'une partie de l'histoire de

Kahnawake, comme s'il s'agissait d'une peau morte – n'accordant aucune valeur dans la vie contemporaine aux premiers liens formateurs qui ont uni Européens et Mohawks –, rappelle sans équivoque que la plupart des autochtones n'ont pas d'atomes crochus avec les valeurs, les coutumes et l'histoire des Blancs. Pourtant, McComber se rend compte que les Mohawks de Kahnawake et les divers ordres de gouvernement canadiens continuent d'entretenir des liens particulièrement étroits.

> Pour que nous puissions vivre et rester ici, le gouvernement provincial devra se montrer très coopératif et nous appuyer dans notre demande d'accession à l'autonomie gouvernementale. L'autodétermination sera un processus long et ardu. Il sera difficile de renoncer au vieux système électoral de bande et de revenir à celui des clans et des matrones principales d'antan. De plus, nous sommes à la merci des subventions gouvernementales, notre capacité de développement économique étant extrêmement limitée. Toutefois, je ne crois pas que la province ou le pays vienne un jour défoncer notre porte, nous exproprier ou déterminer qui devra faire quoi au sein de notre communauté. Ces temps-là sont bel et bien révolus. Nous sommes une vraie nation. Bien des points nous divisent entre nous, mais nous devons faire preuve de solidarité. Ainsi, si l'on nous demandait de déterrer à nouveau la hache de guerre, comme en 1990, nous devrions d'abord tous nous entendre.

La presse a accordé une attention démesurée aux affrontements d'Oka, mais c'est peut-être dans la vive réaction des Mohawks de Kahnawake et de Kanesatake que les Canadiens doivent tirer le plus d'enseignements des événements de 1990, événements que Larry McComber qualifie de guerre. Les sièges de Kahnawake et de Kanesatake furent une remise en question non seulement des expropriations abusives des terres ancestrales, mais aussi de la validité de la frontière canado-américaine. Le véritable enjeu – l'autodétermination économique et culturelle – se cache derrière des dossiers explosifs comme la contrebande de cigarettes et les casinos exonérés d'impôts. Après avoir été un temps distraits par l'ardeur belliqueuse des guerriers mohawks et le comportement de l'armée, les Canadiens devraient profiter de l'accalmie actuelle pour reconnaître que ce sont ces vieux écueils qui ont entraîné la réaction massive des Amérindiens suite à la décision du conseil municipal d'Oka d'empiéter sur des terres ancestrales pour agrandir un terrain de golf.

À bien des égards, Kahnawake demeure une énigme dont seuls les autochtones possèdent la clé. Les Mohawks ont subi trois siècles d'une histoire sordide écrite en leur nom par les négociants en fourrure, les missionnaires et les agents gouvernementaux.

Gerald T. Alfred, mohawk natif de Kahnawake et qui enseigne les sciences politiques à l'Université de Victoria, voit une dimension positive dans la radicalisation politique des réserves durant la crise d'Oka, mais pas parce qu'il croit en un risque de guerre.

> Je pense que les événements de 1990 furent une bonne chose pour nous, m'a-t-il déclaré au téléphone depuis sa résidence de Victoria. Ce fut une étape de notre processus de réapprentissage, car ces événements nous ont amené à repousser l'éventualité d'une action

militante axée sur la confrontation. Les dirigeants que vous avez vus pendant les troubles portaient peut-être des habits mohawks et les atours de chefs mais, par leurs agissements, ils ont prouvé qu'ils n'étaient ni des Mohawks ni des chefs. Ils clamaient leur volonté de ressusciter la structure de la longue maison, sans s'appuyer sur les valeurs qu'elle représente. Après 1990, on s'est aperçu que le bellicisme ne comportait aucun principe viable sur lequel s'appuyer. Nous en sommes venus à être davantage philosophes, à faire preuve d'une plus grande souplesse d'adaptation et à comprendre qui nous sommes.

Les racines d'Alfred à Kahnawake, comme celles de McComber, remontent à plusieurs générations et sont caractérisées par une succession de mariages mixtes entre Blancs et Mohawks. Comme McComber, Alfred descend d'une famille qu'il qualifie de classique. Sa grand-mère maternelle, une Blanche, avait ouvert le restaurant *Rabaska* sur le terrain où la famille avait tenu jadis une épicerie. Avant de se lancer en affaires, la famille maternelle d'Alfred avait réussi dans la culture du maïs et des arbres fruitiers. À l'instar du père de McComber, celui d'Alfred avait gagné sa vie – et la gagne encore, d'ailleurs, à l'âge de 56 ans – comme monteur de structures métalliques. À la fin de ses études à Concordia et à Cornell, Alfred allait devenir l'un des trois ou quatre seuls politologues autochtones en Amérique du Nord. Le fait qu'il réside en Colombie-Britannique ne l'empêche pas de maintenir des liens avec Kahnawake où il est conseiller principal auprès du conseil de bande et du chef Joe Norton. En outre, il a publié en 1995 *Heeding the Voices of Our Ancestors: Kahnawake Mohawk Politics and the Rise of Native Nationalism*, ouvrage qui rassemble ses points de vue personnels et professionnels.

Alfred dresse un lien entre l'histoire de la région de Kahnawake et celle des villes ouvertes de l'Europe du début du siècle, où aucune puissance n'avait d'emprise totale sur ses voisins et où les alliances commerciales changeantes favorisaient la libre circulation et souvent même la migration des personnes. Selon lui, les Jésuites et les Français ont toujours voulu pousser les Mohawks vers la région de Kahnawake, ces derniers profitant de la situation, surtout pour commercer. Dans la région, les Blancs n'ont fait preuve de constance que sur un seul point : ils se sont toujours servis de Kahnawake comme d'une plaque tournante pour le commerce illicite, d'abord pour la fourrure, puis pour contourner les circuits commerciaux officiels français et britanniques. La contrebande récente de cigarettes n'a fait qu'obéir aux mêmes fins.

La promptitude avec laquelle McComber se dépouille d'une partie de l'histoire de Kahnawake rappelle que la plupart des autochtones n'ont pas d'atomes crochus avec les valeurs, les coutumes et l'histoire des Blancs.

Avec le projet de centre touristique, l'instauration d'un commerce plus « normal » contribuera à redéfinir la relation entre les Mohawks et le reste du Canada. La religion, l'autre terrain où les deux solitudes pouvaient se rencontrer, ne se prête plus à aucune interaction culturelle valable.

L'influence du christianisme à Kahnawake est presque nulle, affirme Alfred. Certains fidèles présents à la messe de minuit ont même parfois l'air de s'ennuyer. Nous avons dû déployer

de tels efforts pour retrouver nos pratiques traditionnelles que la récente prise de conscience de notre histoire nous empêche maintenant de croire. Les jeunes ne sont pas les seuls à s'être révoltés contre la religion. Les anciens enfants de chœur et les ex-séminaristes, eux aussi, nous ont éloignés du catholicisme. Un événement survenu en 1990, mais dont on n'a pas beaucoup parlé, va vous donner une idée de notre parcours. Cette année-là, deux ou trois femmes de la longue maison se sont rendues à l'église pour y réclamer les ossements de Kateri Tekakwitha, car elles estimaient que les Blancs s'en étaient emparés pour servir leurs fins. D'ailleurs, de nombreux Mohawks pensent qu'elle est encore captive, que son esprit est retenu prisonnier par les Blancs. Ces femmes voulaient donc la reprendre pour l'enterrer décemment lors d'une cérémonie à la longue maison, qui serait suivie du festin traditionnel. Selon elles, seul un deuil de ce genre parviendrait à apaiser son âme.

Alfred m'a affirmé ignorer la réponse du curé de la paroisse. Au fond, peu importe qu'elle ait été négative, car c'est la démarche consistant à réclamer les restes de Tekakwitha qui compte. Cet incident fait ressortir une chose : le discours jésuite sur la plus célèbre Mohawk depuis 300 ans ne fait plus autorité et les Mohawks traditionalistes n'y voient guère plus qu'un conte de fées. Au cours de ma visite à Kahnawake, j'ai souvent eu l'impression que mes questions sincères étaient accueillies avec une sorte de pitié compatissante. Que pouvais-je donc espérer apprendre, moi, l'étranger ? Quand j'ai déclaré mon intérêt pour l'héritage laissé par Tekakwitha, j'ai dû paraître à côté de la plaque. « Ce sont les autres qui sont obsédés par Tekakwitha, pas nous, » m'a déclaré un ex-Mohawk de Kahnawake.

J'ai obtenu exactement la même réponse déconcertante lorsque je me suis entretenu avec Margo Kane derrière une tasse de café, à une terrasse de la rue Denman, à Vancouver. Celle-ci a interprété le rôle de Tekakwitha dans la pièce d'un auteur anglais, *The Lily of the Mohawks*, qui a été jouée au théâtre Saidye Bronfman, à Montréal, en 1987. Native d'Edmonton, cette Cri a connu plusieurs saisons difficiles dans les années 70, quand il était presque impossible à un non-Blanc d'obtenir un rôle au Canada. L'une de ses premières déceptions remonte à l'époque où le théâtre Citadel d'Edmonton devait présenter *The Ecstasy of Rita Joe*, dont le thème était le conflit entre la vie dans les réserves et la vie à la ville ; le metteur en scène avait en effet choisi une actrice texane pour jouer le rôle de cette autochtone de Colombie-Britannique et Margo Kane n'avait été retenue que comme doublure.

De nombreux Mohawks pensent que Kateri Tekakwitha est encore captive, que son esprit est retenu prisonnier par les Blancs. En 1990, des femmes voulaient la reprendre pour l'enterrer lors d'une cérémonie traditionnelle, seul moyen d'apaiser son âme.

« J'ai passé dix ans à n'être qu'une "bronzée" jouant dans tous les rôles ethniques du répertoire canadien, tout simplement parce que j'étais un peu différente, » lance mon interlocutrice. Margo Kane a dû attendre le début des années 80 pour avoir enfin l'occasion de faire une tournée dans le rôle de Rita Joe. J'ai voulu savoir lequel de ses deux grands rôles, de Rita ou de Tekakwitha, avait eu le plus d'importance pour elle. « Rita Joe, m'a-t-elle répondu,

parce qu'il me parlait. Peu importe leur religion, tous les miens aboutissent à la ville. Plusieurs deviennent clochards, se retrouvent dans des loyers pour gens à faible revenu et deviennent ainsi des laissés-pour-compte. D'un autre côté, je n'ai pas été à l'aise dans le rôle de Tekakwitha. »

Comme la plupart des autochtones avec qui je me suis entretenu, Margo Kane n'avait pas lu le roman de Leonard Cohen intitulé *Beautiful Losers*, où Tekakwitha est le point de mire autour duquel l'auteur dresse un portrait fictif de la révolution politique, sociale et sexuelle du Montréal des années 60. Dans la ville imaginaire de Cohen, on peut voir sur le tableau de bord de tous les taxis l'effigie en plastique de Tekakwitha. Elle devient la Marilyn Monroe mohawk que la mort tragique rend mythique et séduisante. Lors de son premier hiver à Montréal, où elle a répété et joué le rôle de Kateri, Margo Kane n'a pas ressenti un tel enthousiasme pour la création des Jésuites.

> J'estime qu'elle n'a que peu de rapport, voire aucun, avec la culture populaire occidentale, surtout pas à Montréal. C'est l'impression que j'ai eue à l'époque où j'ai joué son rôle et c'est l'impression que je conserve. Leonard Cohen est peut-être le seul Montréalais à avoir écrit son nom depuis les récits que les Jésuites en ont fait, à leur retour en France.

Ainsi, Kateri Tekakwitha flotte dans les limbes: elle n'est, pour les femmes de la longue maison de Kahnawake, qu'une âme troublée que quelqu'un a volée, symbole triomphant de la foi des pèlerins chrétiens. Un timbre canadien a été imprimé à son effigie. À l'heure où son dossier attend sur le bureau de quelque secrétaire du Vatican, Mohawks et Jésuites négocient pour savoir quelle place lui accorder dans les plans touristiques destinés à relancer l'économie de la petite ville riveraine du Saint-Laurent où elle est décédée.

Peu après avoir visité Kahnawake, je me suis retrouvé à New York, par un beau matin ensoleillé, en train de remonter à pied la 5[e] avenue pour aller admirer la statue de Kateri qui se dresse sur la façade de la cathédrale St-Patrick, aux côtés d'une poignée d'autres Américains sanctifiés par le Vatican. Il m'a d'ailleurs été difficile de la voir à cause de la foule d'écoliers, tous porteurs d'une pochette Niketown, qui s'étaient amassés devant elle. Son effigie, haute d'environ trois pieds, la présente yeux clos, tête levée en direction des tours du Rockefeller Centre, de l'autre côté de la rue. On découvre une Kateri au visage plein, aux lèvres expressives et au menton volontaire, bras ouverts en supplique à hauteur de la taille, visage de bronze tacheté de vert, dans une représentation forte et attendrissante à la fois, et non sous les faux traits d'un chérubin gracieux caractéristique de tant d'icônes. La sculpture dégage même une certaine sensualité. Quand on s'en approche, on peut être tenté de caresser ce doux visage pour en palper les contours. Au moment où je descendais les marches du parvis, c'est d'ailleurs ce qu'a fait sous mes yeux un homme dans la cinquantaine, hippie sur les bords, portant un sac à dos et un casque de bicyclette. Il a effleuré le visage de Kateri, puis s'en est allé, sourire aux lèvres. ■

Norman Ravvin
est professeur au département d'anglais à l'Université du Nouveau-Brunswick.

Traduction : Jean-Pierre Dany



Le rêve d'Hélène

GENEVIÈVE MANSEAU

Le génie est proche de la folie, dit-on communément. Parmi les personnes géniales qui ont frayé de près avec la maladie mentale, on compte nombre d'artistes, entre autres des peintres comme Vincent Van Gogh et Edvard Munch dont l'œuvre même témoigne de cette proximité. Sous la plume du second, on lit par exemple : « La maladie et la folie étaient les anges noirs qui gardaient mon berceau. » Le premier, quant à lui, évoque sa « solution » : « Le travail distrait mon esprit, et j'ai besoin de distractions. » Plus loin dans le temps, un autre peintre, Francisco Goya, écrivait : « Le sommeil de la raison engendre des monstres » (*El sueño de la razon produce monstruos).*

Le « sommeil de la raison » exposait naguère à des traitements assimilables aux pires tortures. Avec les progrès que l'on attribue si volontiers à l'ère moderne, sont venus les traitements chimiques par voie de médicaments et les asiles d'aliénés d'autrefois ont cédé la place aux ailes psychiatriques de nos hôpitaux. Puis, ceux-ci ayant fini par entraîner des coûts trop élevés pour notre économie, le gouvernement s'est lancé dans la « désinstitutionnalisation ». Le Dr David Cohen, professeur à l'École d'études sociologiques de l'Université de Montréal, cité par le (passionnant) journal de la rue *L'Itinéraire* (mai 1998), en parle comme d'une réforme « très désirable [qui] a répondu à la volonté d'une société [de ne] plus mettre ses malades mentaux [...] dans un asile et [de] les y oublier », tout en déplorant son insuccès.

Va-t-il de soi, en effet, que le monde « normal » consente à côtoyer quotidiennement des gens bizarres, dans la rue, chez le dépanneur du coin, dans les transports en commun ou tout autre lieu public, sans réagir de quelque façon ? La compassion envers les personnes « dérangées » est-elle chose acquise parmi le peuple des travaillants aux nerfs à fleur de peau pour satisfaire aux impératifs de la sacro-sainte productivité ? Et, à l'inverse, les ex-psychiatrisés, souvent sous l'influence de drogues légales aussi puissantes que les stupéfiants les plus dangereux, sont-ils en mesure de comprendre que leurs comportements maladroits, lents ou inhabituels peuvent éventuellement représenter une provocation aux yeux d'individus qui ne peuvent se permettre de se « laisser aller » ?

Hélène X., mère d'un enfant autiste, ne se pose pas de telles questions. Pour elle, son fils doit avoir une place en ce monde, et

ailleurs qu'en institution. Elle confie ici son rêve aux lectrices et lecteurs de *Cité libre* qui sont, par ailleurs, conviés à faire le point sur la question à l'aide des témoignages de deux intervenantes professionnelles, Laurette Ménard et Isabelle Le Houillier, l'une œuvrant dans le domaine social, l'autre dans le domaine éducatif.

« Mon enfant a une dose d'amour que les gens dits normaux n'auront jamais »
***Hélène X**, dont le fils âgé de 5 ans est autiste.*

À un an et demi, mon petit garçon ne marchait toujours pas, il ne parlait pas non plus. En fait, il ne s'intéressait à rien d'autre qu'à ses mains qu'il passait des heures et des heures à contempler. Lorsqu'il était en présence d'une personne étrangère, il se mettait à hurler. Moi, sa mère, je n'arrivais pas non plus à l'approcher. Je ne pouvais pas même lui faire un câlin... Mais je me disais que ça se tasserait avec le temps. Or il a atteint l'âge de trois ans sans que son état s'améliore : il était toujours incapable de communiquer autrement que par des cris. Un jour que je regardais à la télévision un reportage sur des enfants autistes, je me suis dit que mon garçon leur ressemblait. Alors, je suis allée demander l'avis d'un pédiatre, qui m'a renvoyée à un neurologue. Ce dernier a prescrit toute une batterie de tests à l'issue desquels on a exclu la possibilité d'une surdité, pour confirmer mon intuition : il s'agissait bel et bien d'autisme.

Je savais d'expérience ce qu'est une maladie mentale puisque j'avais été en contact, dans le cadre d'un emploi, avec une personne sujette à des crises de démence. Avant de la voir dans cet état, je considérais la jeune femme en question, réceptionniste dans l'entreprise où nous travaillions toutes deux, comme une bonne amie. Mais le jour où elle est montée sur son bureau en gesticulant et en criant parce qu'un collègue masculin lui avait fait des avances, je me suis dit qu'elle n'était pas fréquentable. Par la suite, j'ai appris qu'elle avait trop bien intégré les leçons de sa mère qui lui martelait le cerveau depuis l'enfance avec des mises en garde contre les hommes et faisait une maladie chaque fois qu'un homme l'approchait. Une personne comme elle ne vit pas de la même façon que le commun des mortels ; elle ne peut travailler, et cela, dans notre société, est jugé comme étant tout à fait anormal.

Dans le cas de mon petit garçon, je pense qu'il arrivera peut-être à travailler à l'âge adulte, car il est encore très jeune. Je ne suis pas naïve, je ne crois pas que l'on puisse guérir complètement de l'autisme. Mais depuis qu'il fréquente le centre de jour de l'hôpital Rivière-des-Prairies, je vois son état s'améliorer, même si c'est à pas de tortue. Il parle un peu plus et crie un peu moins. Dernièrement, il a même accepté que je fasse le geste, oh ! pas de le toucher, cela, il ne l'accepterait pas, mais de l'effleurer : « Peux toucher, maman », m'a-t-il dit dans son langage à lui. Cet enfant-là, il a une dose d'amour que les gens dits normaux n'auront jamais.

Tant que ce sera en mon pouvoir, je n'accepterai pas de le placer en institution, car son problème empirerait. Mais pour le garder avec moi, j'ai absolument besoin d'aide. Mon rêve est qu'en grandissant, il parvienne à apprendre un travail qu'il pourrait faire seul, dans un environnement bien informé sur son handicap. Si tout le monde connaissait assez bien les caractéristiques de cette maladie pour les tolérer, je pense qu'une personne qui en souffre serait capable de fonctionner en société, à la manière

d'un ermite peut-être, mais de fonctionner tout de même. Il faudrait des structures d'accueil, des hôpitaux, des spécialistes très ouverts pour arriver jusque-là, pour m'aider à faire sortir mon petit de sa bulle, l'aider à vaincre sa peur et son sentiment d'insécurité.

À l'heure actuelle, ce ne sont pas mes quelques proches parents qui m'apportent du soutien, car ils ne comprennent pas le problème de mon fils et croient simplement qu'il est trop gâté. L'assistance que je reçois me vient plutôt de ressources extérieures, comme cette garderie en milieu hospitalier où il va le jour et l'organisme Une heure pour moi qui offre un service de gardiennage à domicile pour les mères d'enfants ayant des difficultés de comportement. Tout comme moi, le personnel qui travaille dans ces deux endroits doit voir que de tels enfants nous font mieux saisir la valeur de l'amour et de la vie et qu'après tout ils ont, à leur façon, quelque chose à nous apporter.

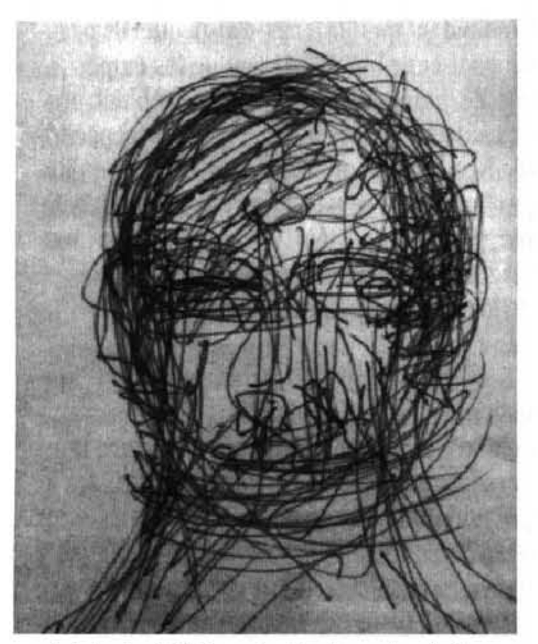
« La rue Notre-Dame est devenue une annexe de l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine »
Laurette Ménard, *intervenante sociale*

La « désinstitutionnalisation », ça me touche à la fois personnellement et professionnellement. Personnellement, parce que j'ai un proche parent âgé d'une cinquantaine d'années qui a vécu pratiquement toute sa vie en institution. Professionnellement, du fait de mon travail auprès de jeunes adolescents en difficulté. Et d'un côté comme de l'autre, j'ai acquis la conviction que cette politique, telle que pratiquée à l'heure actuelle, pénalise dangereusement les personnes mêmes qu'elle prétend aider. Les malades mentaux, surtout les cas les plus lourds, où entrent en jeu non seulement des problèmes d'hérédité, mais parfois aussi de santé physique, ont besoin d'un monde à eux dans lequel ils peuvent se sentir bien. Leur état ne les empêche pas de percevoir qu'ils ne ressemblent pas aux autres. Comment, alors que leur capacité d'adaptation est nulle, peut-on espérer qu'ils parviendront à s'insérer socialement ? Il me paraît tout à fait aberrant qu'une fois placés en foyer ils soient, durant leurs heures de loisirs, lâchés dans la rue.

S'il existait autrefois des réseaux d'entraide naturels au sein de la famille et du voisinage, cela n'est plus guère le cas aujourd'hui. Lorsque, par chance, le couple parental n'a pas encore éclaté, le père et la mère ne sont plus présents au foyer car, dans la plupart des cas, ils exercent l'un et l'autre un emploi. Et les entreprises n'ont pas cru bon d'adapter les horaires de travail aux exigences de la vie familiale. Dans ces conditions, même un enfant « normal » a du mal à recevoir un encadrement adéquat, donc à plus forte raison celui qui est en difficulté.

Dans le cadre de mes fonctions de coordinatrice d'un programme de réussite scolaire auprès de jeunes « à risques » et de leur famille, nous avons vécu récemment le cas de deux adolescents de milieux perturbés à qui leur placement dans un centre jeunesse avait permis de mieux fonctionner socialement. Depuis qu'ils ont été renvoyés chez eux, les problèmes ont refait surface : échec scolaire, délinquance, consommation de drogues... Ils sont aujourd'hui âgés de 14 et 15 ans et je ne pense pas qu'ils aient de grandes chances de devenir un jour des citoyens fonctionnels, d'autant plus que, dans l'un des cas, c'est la mère elle-même qui encourage son fils à la toxicomanie.

Psychiatrisés et délinquants peuvent paraître aux antipodes. Mais ne retrouve-t-on pas,



Autoportrait de Romain Peuvion reproduit avec l'aimable autorisation de madame Palardy, directrice de la Fondation pour l'art thérapeutique et l'art brut du Québec, qui oeuvre en faveur de l'insertion sociale des personnes souffrant de maladies mentales.

chez les uns comme chez les autres, le même mal-être ? Au centre communautaire dans lequel je travaille, nous recevons maintenant autant les premiers que les seconds, car nombre de pensionnaires de foyers voisins viennent prendre un café chez nous. Ils empruntent la rue Notre-Dame devenue, avec la « désinstitutionnalisation », une véritable annexe de l'hôpital Louis-Hippolyte–. Lafontaine, pour se rendre jusqu'à nos locaux où ils viennent chercher un peu de chaleur, le temps de griller quelques cigarettes. On les reconnaît tout de suite à leur habillement inapproprié pour la saison, à leur allure courbée, à leur regard égaré, comme fixé sur une vision perceptible d'eux seuls. À l'évidence, ils sont le plus souvent surmédicalisés et n'ont pas le tonus nécessaire pour se protéger face à des situations dangereuses. Si, d'aventure, ils se hasardent au centre-ville, leur fragilité, leur vulnérabilité en font les victimes toutes désignées de leurs frères ennemis, les jeunes délinquants, qui n'hésiteront pas à leur dérober leurs précieux quelques dollars d'argent de poche.

Ni les psychiatrisés ni le reste de la société n'ont été préparés à se retrouver face à face. Il existe, certes, parmi les gens « normaux », des individus capables de bienveillance. Mais, dans l'ensemble, l'humanitarisme devient une denrée rare. Et même lorsque l'on est sensibilisé au problème, à force de côtoyer beaucoup de malades mentaux, on finit – c'est terrible à dire – par ne plus les voir, car le fait d'avoir constamment ce spectacle sous les yeux a quelque chose d'apocalyptique qui en demande énormément au plan émotionnel.

« Une personne bizarre, ce n'est qu'une personne différente, voilà ce qu'il faut apprendre »

***Isabelle Le Houillier**, orthopédagogue*

Au cours d'un stage en éducation spécialisée à la Maison Aurore, près de Biarritz (France), résidence qui accueille durant la semaine des enfants affectés d'un trouble mental, j'ai fait une découverte qui a donné une orientation déterminante à ma vie professionnelle. J'avais « ciblé », parmi les petits pensionnaires dont je m'occupais, un jeune autiste que j'ai un jour accompagné à son école, l'Institut médico-éducatif d'Anglet. Dès son entrée en classe, à ma grande stupéfaction, j'ai vu cet enfant changer du tout au tout : il est devenu extrêmement calme, posé. Un déclic s'est alors produit dans mon esprit ; je me suis dit que l'enseignante avait réussi là où nous, éducateurs, n'y arrivions pas.

À partir de là, ç'a été comme si ma carrière avait été toute tracée. J'ai fait un bac en adaptation scolaire et n'ai pas eu longtemps à attendre avant de me voir offrir un poste dans une classe pour enfants autistes de l'hôpital Rivière-des-Prairies, poste que j'ai accepté. Je travaille depuis deux ans dans ce milieu où j'apprends beaucoup, car enseigner à de tels élèves exige de se remettre constamment en question. En effet, ils ont le don de nous mettre le nez dans notre incompétence. Avec eux, il faut sans arrêt réajuster le tir. On essaie quelque chose qui ne marche pas, alors on doit prendre du recul, tenter autre chose. C'est par l'observation et l'évaluation seulement que l'on finit par faire des progrès.

Parmi les malades mentaux, il faut savoir que tous ne représentent pas un danger pour eux-mêmes ou pour autrui. Les sujets atteints d'autisme attirent l'attention par leurs comportements bizarres, notamment l'écholalie, qui consiste, par exemple, à répéter une annonce de télé toute une journée sans se lasser. Les guérir totalement n'est pas encore possible. Mais avec un enseignement structuré, en recourant aux indices visuels, tels les pictogrammes, les images, les photos, ainsi qu'au langage gestuel des « mains animées », on parvient à faire réaliser certains apprentissages à nos élèves. Comme ces enfants-là ont un langage perturbé – voire, dans le pire des cas, absent –, de même qu'une forte tendance à l'isolement, il s'agit de les habituer à dire quelques mots et à effectuer une tâche en présence d'un autre, et ce pendant un laps de temps de plus en plus long. Moi qui travaille auprès d'eux, je sais qu'ils sont capables d'apprendre si on leur en donne les moyens et que l'on tient compte de leurs particularités. Malgré leur différence, ils peuvent devenir fonctionnels.

La « désinstitutionnalisation », je considère que ça pourrait marcher pour la très grande majorité des malades mentaux, mais seulement si l'on y consacrait les ressources humaines, financières et matérielles voulues. Il faut un suivi, des mesures de soutien, un matériel adapté aussi, de même qu'une possibilité de scolarisation prolongée, dans le cas des jeunes, afin de favoriser leur autonomie. Par contre, si l'on sort les psychiatrisés d'un milieu protégé pour les catapulter de but en blanc dans la foule, ils se retrouvent parmi les démunis, devenant des proies faciles pour l'alcoolisme et la toxicomanie.

À fréquenter des enfants autistes, je me rends compte qu'ils nous apportent quelque chose par leur grande sensibilité à nos émotions. J'ai pris conscience, à leur contact, que la normalité, ça n'existe pas vraiment. N'a-t-on pas toutes et tous des manies, des rituels, des peurs intenses ? Moi, si l'on m'enlève mon agenda, on me réduit à l'impuissance. Lorsque j'étais petite et que j'apercevais au loin sur le trottoir une personne bizarre, je traversais la rue pour ne pas avoir à la rencontrer. Aujourd'hui, je me dis que les enfants devraient de bonne heure être mis en contact avec cette réalité qu'est la maladie mentale. Car, au fond, les personnes dites étranges ne font rien de mal ; le plus souvent, elles sont seulement différentes. ■

**Geneviève Manseau
est orthopédagogue
et écrivain.**

Mythes, mémoire et mensonges

MARC ANGENOT

La publication en 1992 de la première étude historique d'Esther Delisle, *Le Traître et le Juif*[1] avait soulevé un tollé de protestations accompagné de mises au point sophistiques et de dénégations pitoyables de la part de nos intellectuels nationalistes, affligés de voir exposé au grand jour l'antisémitisme virulent de leur idole, l'abbé Lionel Groulx, et de leur journal favori, *Le Devoir*, dans les années trente. Depuis lors, il fut entendu dans les cercles nationalistes, dont les décrets sont relayés par la grande presse, que cette Esther Delisle faisait une basse besogne de salissage « national ». Déjà l'année précédente, quand il s'était agi de défendre sa thèse sur le sujet, l'Université Laval avait accepté de justesse sa dissertation qui prétendait que l'abbé Groulx était fasciste et que cela était regrettable (la même université vient d'accueillir une thèse soutenant que l'abbé Groulx était nazi et que ceci est son plus haut titre de gloire : on voit que cette institution fait preuve d'une certaine constance qui l'honore et qu'elle ne s'embarrasse pas d'une vaine rectitude politique). Toutes les portes se sont alors fermées devant la renégate et si aujourd'hui Esther Delisle persiste et signe, elle le fait dans un ouvrage, suite logique et chronologique du précédent, qu'elle a dû composer en anglais et qui paraît maintenant en français, *Mythes, mémoire et mensonges : l'intelligentsia du Québec devant la tentation fasciste, 1939-1960* (Montréal, éditions Multimedia Robert Davies, 1998. Traduction : Madeleine Hébert). Aucun autre éditeur que Robert Davies ne pouvait publier ce manuscrit – les autres éditeurs québécois pratiquant, pour le plus grand profit de la liberté d'expression « à la québécoise », la solidarité des grandes familles rurales qui veut que, quand un de ses membres a mal tourné, on exige le silence de toute la parentèle, on déchire son portrait et fait interdiction de mentionner son nom et on nie avec fureur si un étranger goguenard se permet une allusion.

Le Québec n'a pas l'exclusivité d'intellectuels ayant cédé à la tentation fasciste, il

[1] *Le Traître et le Juif. Lionel Groulx,* Le Devoir *et le délire du nationalisme d'extrême droite dans la province de Québec, 1929-1939*, Montréal, L'Étincelle éditeur, 1992.

s'en faut de beaucoup. Mais le Québec intellectuel a ceci de particulier qui est de former, cinquante années après les faits, un inexpugnable mur du silence et de punir sévèrement ceux qui transgressent *l'omertà*. Dans d'autres pays, le passé douloureux ou atroce de l'avant-guerre, de la guerre et de l'après-guerre fait l'objet d'études innombrables. On nous dit parfois : et en France ? Sans doute, ce qui subsiste d'anciens pétainistes et de « collabos » – parfois (re)devenus influents – voit avec déplaisir la succession de monographies sur les sombres épisodes de l'État français et des mouvements fascisants, mais enfin, en dépit des résistances venant de ces milieux, on remplirait les murs d'une bibliothèque des livres anciens et récents sur ces sujets, livres fort utiles pour empêcher l'amnésie intéressée et pour édifier les jeunes générations. Par ailleurs, les pavillons de la Sorbonne n'ont pas encore été baptisés des noms sonores de Jacques Doriot ou de Marcel Déat... Il n'en va pas ainsi chez nous : l'abbé antisémite a pignon sur rue et sur campus. Les travaux sur les intellectuels et le fascisme du milieu de ce siècle ne se comptent que sur les doigts d'une main et – la liberté d'expression étant ainsi pleinement assurée – ceux qui les publient se voient garantir de n'obtenir jamais fût-ce une « pige » dans nos institutions de haut savoir, placées sous l'invocation révérentieuse du glorieux fasciste clérical, propagateur des saines doctrines nationalistes.

Le second ouvrage d'Esther Delisle commence là où le précédent avait abouti, l'an 1939 et les prodromes de la guerre. Ce livre est non seulement d'une plus grande ampleur et d'une plus longue portée temporelle, mais aussi il élargit la problématique sans rien concéder aux mythes entretenus par l'intelligentsia nationaliste actuelle, accrochée à ses mensonges. Car cette intelligentsia avait été forcée de concéder que l'abbé Groulx avait peut-être eu des faiblesses pour le fascisme et le franquisme ; heureusement, elle avait un intellectuel national de rechange, blanc comme neige démocratique : André Laurendeau. Avec les années 1940 et 1950, Laurendeau est en pleine lumière et il faut bien avouer que le héraut du national-démocratisme qu'on proposait à notre admiration résiste mal à l'enquête sérieuse et à la lecture critique des textes. L'homme qui, en 1944, prétend offrir aux Québécois un « régime national et social » qui les libérera du triste parlementarisme, ne semble pas, à l'analyse, un échantillon bien crédible de cette chose à vrai dire chimérique, un nationaliste qui serait aussi un démocrate.

Le Québec intellectuel a ceci de particulier qui est de former, cinquante années après les faits, un inexpugnable mur du silence et de punir sévèrement ceux qui transgressent l'omertà.

Je sais, je sais, Delisle a eu le tort de relire certains textes et d'ouvrir certains dossiers d'archives ; les autres historiens du Québec n'ont pas ces imprudences et font, de ce chef, des carrières honorables. Delisle est atteinte du syndrome de la femme de Barbe-Bleue : elle va ouvrir les placards interdits, il n'est que juste qu'elle soit punie quand Barbe-Bleue – que j'imagine très bien avec le physique de Lucien Bouchard – revient de la chasse aux Anglos et la surprend, les clefs à la main. Mais trêve d'images légendaires.

Nous voici donc à l'orée de la Deuxième Guerre mondiale. Pour les nationalistes, cette période est celle d'un crime particulièrement détestable, la conscription. Il vont parler pendant vingt ans de cette violence faite au peuple canadien-français à l'encontre de ses sympathies les plus légitimes. Laurendeau en fera ses choux gras. Il rajoute ainsi au martyrologe des Québécois persécutés par les Canadiens anglais un épisode qui fait encore pleurer dans les chaumières nationalistes mais met bien mal à l'aise partout ailleurs. Delisle décortique avec brio les « mythes et mensonges » du récit nationaliste truqué de l'épisode de 1942 et de ses séquelles.

Certains membres du Bloc populaire iront plus loin que la protestation nationale devant la conscription et leurs conspirations pronazies, leurs contacts avec les collaborateurs français font l'objet de découvertes significatives dans les archives de la police et les archives diplomatiques U.S. C'est qu'en effet les autorités consulaires américaines voyaient avec inquiétude se développer dans la province des sympathies actives pour l'ennemi. Dans le même temps, toutes les élites laïques et cléricales donnent des signes abondants de sympathie pour l'Axe et pour les régimes autoritaires en Europe, à commencer par la « Révolution nationale » de Vichy, elle aussi confite en cléricalisme antisémite.

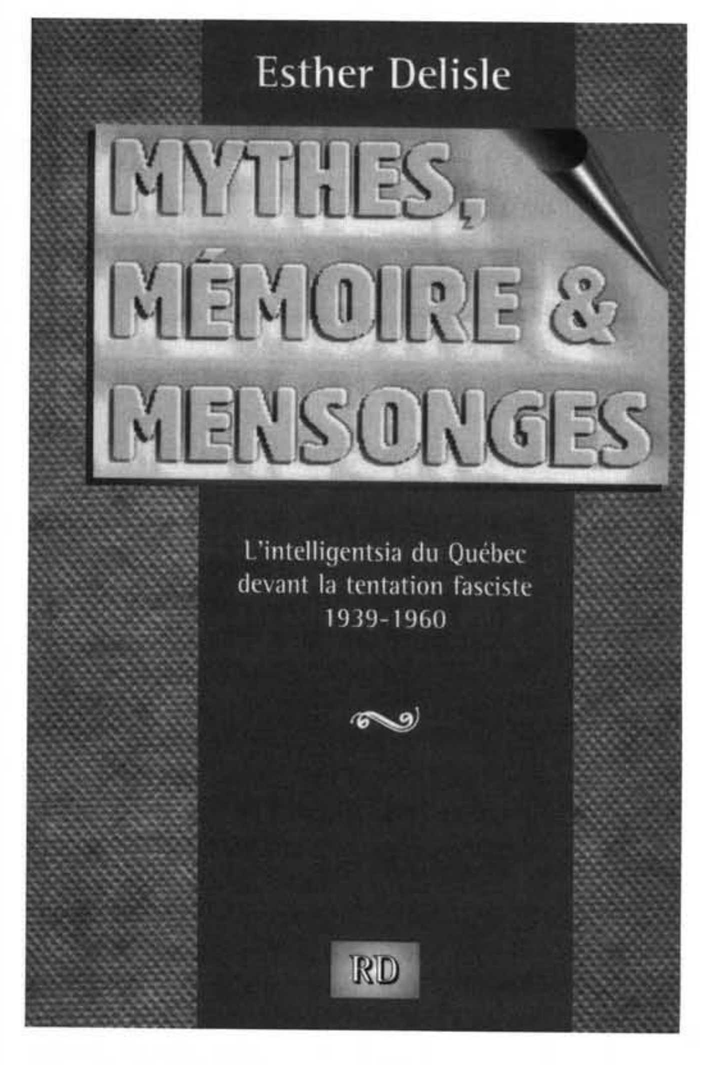
L'après-guerre, on le sait, présente une mutation singulière ; la censure de guerre et la prudence vous mettaient jusqu'en 1945 un bœuf sur la langue et voici cette censure levée. Après la capitulation nazie, les intellectuels nationalistes peuvent enfin exprimer directement leurs sympathies profondes : le Québec national devient explicitement pétainiste mais à contre-temps, alors que le régime du maréchal Pétain a sombré. Les collaborateurs avaient vu venir la débâcle et pensé dès 1943 à des pays où échapper au jugement de leurs crimes : certaines dictatures sud-américaines et la Belle Province étaient sur leurs listes. Obligeants et complices, les intellectuels nationalistes accueillirent ces malheureux persécutés, les cachèrent, les protégèrent des foudres d'Ottawa, susceptible d'ordonner des déportations ou des extraditions réclamées par Paris. La vérité oblige à dire que, dans la plupart des cas, les nationalistes auront gain de cause et qu'Ottawa cédera pour ne pas faire de vagues ; nous connaissons bien ce processus et n'avons pas de raison d'en douter !

Le livre d'Yves Lavertu sur le comte de Bernonville avait déjà illustré, pour un cas fameux, cet accueil organisé des « collabos », dont Delisle montre ici l'ampleur en soulignant que le point de départ de la filière québécoise était à l'ambassade canadienne de Paris, où Georges Vanier et sa femme se montraient pleins de mansuétude pour les malheureuses victimes de la terreur communisto-gaulliste qui se présentaient à eux. « De 1946 à 1948, on voit arriver à Montréal une cohorte disparate de collaborateurs nazis » et « les portes des meilleurs salons d'Outremont et de Westmount s'ouvrent obligeamment » devant eux. Les portes de certains bureaux gouvernementaux duplessistes aussi… Ici, l'historienne est sur un terrain largement inexploré et elle exhume et analyse des données absolument neuves et – hélas pour nos nationalistes nostalgiques – abondantes et convergentes.

L'ouvrage de Delisle est composé d'une série d'études complémentaires sur des objets

significatifs: la correspondance diplomatique, alarmée, entre les consuls américains et Washington pendant la guerre, les collaborateurs français au Québec de 1945 à 1960 et les appuis et approbations dont les milieux nationalistes locaux les ont entourés, la mémoire québécoise, si partielle et partiale, de la Deuxième Guerre mondiale, la sombre histoire de la statue de Maurice Duplessis et l'historique esquissé des polémiques récurrentes sur ce passé duplessiste qui ne passe pas, l'histoire même de la diffusion des mythes historiques du Québec « victime », des plaines d'Abraham à la « Nuit des longs couteaux », mythes entretenus par tous ces gens qui usurpent ici le nom d'historiens.

Ce livre se lit comme une archéologie du nationalisme contemporain; celui-ci a évolué, mais nulle part il n'y a eu rupture franche, les formules d'antan ont été maquillées et les hommes se sont recyclés. Cet ouvrage, qui se veut une démolition des « fables et des mythes de la Révolution tranquille », édifiera le lecteur de bonne foi. Mais dans l'hégémonie nationaliste, qui est la religion séculière de cette province, jamais les faits ni les arguments ne font reculer les mythes et les dogmes et, dans son introduction, Esther Delisle se montre stoïquement sceptique quant à la possibilité d'ébranler par des recherches savantes un catéchisme national enseigné de la maternelle à l'université. Tout au plus croit-elle, comme je le pense, que cette orthodoxie postreligieuse est entrée dans une phase de sclérose et de décomposition. « Cette orthodoxie poussive est donc frileuse et mesquine, et voit dans toute idée nouvelle une menace à son monopole de la vérité et au statut de ceux dont elle a fait la fortune. »



C'est bien dans une telle conjoncture que l'honneur de l'intellectuel authentique est de travailler à la recherche de la vérité, quoi qu'il en coûte, avec une juste confiance dans l'avenir. Ce que fait obstinément Esther Delisle, qu'il convient de saluer à ce titre. ■

Marc Angenot
est professeur de lettres
à l'Université McGill.

Synonymes ?

ANNETTE PAQUOT

La Cour suprême dit que la question du prochain référendum doit être claire et porter sur la sécession du Québec. Lucien Bouchard, qui par ailleurs – détail piquant – ne se prive pas d'utiliser le jugement de la Cour pour légitimer sa démarche et contrer ses adversaires, semble ne pas vouloir utiliser le mot *sécession* dans cette future question et annonce qu'elle portera plutôt sur la souveraineté du Québec (*Le Devoir*, 28 août 1998). Son argument : les mots utilisés dans ce débat sont des synonymes. D'ailleurs, ajoute M. Bouchard, Stéphane Dion a lui-même admis cette synonymie. Notons en passant que le premier ministre québécois se vante de ne pas répondre aux lettres de Stéphane Dion (*Le Devoir*, 28 août 1998), mais l'invoque comme une autorité en matière de sémantique. Autre détail piquant !

Qui tranchera cette dispute linguistique ? Et comment ? Professeur de sémantique dans une université québécoise depuis plus de vingt ans, je risquerai bien modestement ici quelques remarques en me limitant aux mots préconisés par les deux parties, soit respectivement *sécession* et *souveraineté*. Notons d'abord que dans le contexte du débat constitutionnel canadien et de la discussion sur la question nationale au Québec, ces mots sont unis par un lien qui semble indiscutable : les choses étant ce qu'elles sont, pour obtenir la *souveraineté*, la province de Québec doit faire *sécession*. La souveraineté du Québec suppose nécessairement sa sécession d'avec le Canada. Notons, entre parenthèses, que de façon générale ces deux mots ne sont pas unis par ce lien sémantique ; il suffit de considérer d'autres contextes pour le comprendre : la souveraineté de la France ne suppose pas sa sécession d'un autre pays. C'est sans doute pour insister sur le caractère logiquement nécessaire dans le contexte canadien du lien entre les deux notions que Stéphane Dion a parlé de synonymie. Mais, comme je vais le montrer plus loin, il ne s'agit pas de synonymie véritable et, s'il a dit le contraire, M. Dion s'est trompé. On pourrait cependant lui concéder que sur le plan pratique, voter Oui au dernier référendum aurait eu le même effet que voter Oui à une question portant sur la sécession et qu'il était légitime

d'attirer l'attention des électeurs sur cette équivalence pragmatique.

Le débat actuel est moins pragmatique et plus strictement linguistique puisqu'il s'agit de choisir les termes d'une future question et cela justifie que l'on aborde le sujet d'un point de vue purement linguistique. *Souveraineté* et *sécession* sont-ils synonymes ? On pourrait répondre rapidement et de façon théorique de la façon suivante : non, puisque la relation sémantique explicitée ci-dessus n'est pas réciproque ; en effet, dans le contexte qui nous intéresse, la souveraineté suppose la sécession, mais la sécession n'entraîne pas nécessairement la souveraineté. Le Québec pourrait faire sécession du Canada et ne pas devenir souverain ; ce serait le cas si cette sécession était suivie immédiatement de son rattachement aux États-Unis, par exemple. On pourrait continuer dans cette voie et invoquer les définitions théoriques de la synonymie et de l'équivalence sémantique. Le lecteur se doute qu'elles sont nombreuses et que cette démarche risquerait d'être fort longue.

L'autre façon de procéder pour répondre à la question consiste à recourir aux dictionnaires. Voici les définitions pertinentes (celle de *souveraineté* en tant que principe abstrait d'autorité ne l'est pas ici) et les renvois analogiques que donne *Le Grand Robert*, le meilleur dictionnaire du français actuel ; il faut noter que le symbole => y introduit non des synonymes seulement, mais des mots qui ont « un rapport étroit de sens » avec le mot traité :

Sécession. Action par laquelle la population d'un État se sépare, de façon pacifique ou violente, de l'ensemble de la collectivité, en vue de former un État distinct ou se réunir à un autre. => **Dissidence, révolte, séparation, séparatisme ;** et aussi **autonomie, indépendance.**

Souveraineté. Caractère (d'un État, d'un organe) « qui n'est soumis à aucun autre État ou organe, alors même qu'il est lié par des règles supérieures » (Capitant) ; [...] => aussi **autonomie, indépendance.**

Le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, porte-étendard de la québécité lexicale, donne des définitions plus courtes (celle de *sécession* ne mentionne pas la possibilité de violence), mais qui ne contredisent pas celles que je viens de citer ; les renvois qu'il propose pour *sécession* sont seulement *dissidence* et *indépendance*, tandis que pour *souveraineté* il ajoute à ceux du *Grand Robert* les mots *indépendantisme, nationalisme* et *souverainisme*.

On le constate aisément, les définitions sont fort différentes l'une de l'autre et ces dictionnaires, pourtant caractérisés par l'importance qu'ils accordent aux relations analogiques, ne renvoient même pas directement d'un mot à l'autre. Que l'on puisse, par certains renvois, faire un lien indirect entre les deux n'a rien d'étonnant et j'ai moi-même évoqué leur relation plus haut. C'est donc bien clair : quoique Lucien Bouchard prétende le contraire, *sécession* et *souveraineté* ne sont pas synonymes. Le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* ne donne pas davantage raison à Lucien Bouchard que *Le Grand Robert*. Pourquoi, alors, le premier ministre de la province de Québec défend-il la thèse de la synonymie, si facile à réfuter, et ne veut-il pas employer le

mot *sécession*, ce qui le met dans une position paradoxale (et donc inconfortable) puisque si ces mots sont synonymes, ils sont interchangeables et donc également acceptables ?

Lucien Bouchard ne veut pas employer le mot *sécession* parce qu'il sait, grâce aux sondages, qu'un nombre important d'électeurs ne sont pas conscients du fait que la souveraineté du Québec implique sa sécession d'avec le Canada et qu'il croit que le mot *souveraineté* lui attirera un plus grand nombre de Oui. En prétendant que ces mots sont synonymes, non seulement il feint de se soumettre à l'exigence de la Cour suprême, qui ne parle que de « question claire portant sur la sécession », et se pare ainsi – indûment – de sa légitimité, mais aussi il prépare à l'avance une réponse à l'accusation d'ambiguïté. En effet, s'il obtient une majorité à une question portant sur la souveraineté et que l'on conteste le résultat en invoquant l'exigence de clarté et d'absence d'ambiguïté de la Cour suprême, il veut pouvoir répondre qu'il avait annoncé clairement que, pour lui, les mots *souveraineté* et *sécession* sont synonymes et donc qu'il peut faire – ou menacer de faire – la sécession. Très habile !

Si les dictionnaires ont tort, si Lucien Bouchard a raison et possède – rêve ultime de tous les potentats ! – ce pouvoir suprême de décider du sens des mots (ses fidèles ne l'appellent-ils pas *saint Lucien* ?) et si *sécession* et *souveraineté* sont de véritables synonymes, le choix de l'un plutôt que de l'autre devrait lui être indifférent. Qu'il prouve donc que c'est le cas en employant le mot *sécession* ! S'il s'obstine à refuser la présence dans la question de ce mot, alors qu'il est pourtant prié de l'employer par la Cour suprême, et s'il persiste à n'employer que le mot *souveraineté*, on pourra conclure que son comportement linguistique (c'est-à-dire son choix des mots de la question) dément son propre discours sur le sens des mots et il sera manifeste qu'il détruit lui-même sa thèse de la synonymie. Que les lecteurs de *Cité libre* et les ennemis de la langue de bois se réjouissent : ils ont compris qu'en fin de compte cela donnera des armes logiques à tous ceux qui redoutent d'être trompés par des astuces. ■

Annette Paquot
est professeur au département de langues et linguistique de l'Université Laval.

LES DÎNERS DE *Cité libre*

MONTRÉAL

de 17h30 à 21h

Le jeudi 12 novembre 1998

LES BOURSES DU MILLÉNAIRE

Un débat entre

NIKOLAS DUCHARME
Président de la F.E.U.Q.
(Fédération étudiante universitaire du Québec)

et

DAVID RHEAULT
Président de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec

Le jeudi 10 décembre 1998

QUI DÉFEND LES DROITS DES ANGLOPHONES?

Un débat entre

WILLIAM JOHNSON
Président d'Alliance Québec

et

PIERRE-ÉTIENNE LAPORTE
député d'Outremont

À la Maison Egg Roll, 3966 Notre-Dame Ouest (Métro Place Saint-Henri)
Renseignements et réservations: Natalie MacDougall: (514) 846-2253

OTTAWA

de 17h30 à 21h

Le mercredi 18 novembre 1998

CUBA: CHANGEMENT ET SURVIE D'UNE NATION

MARK ENTWISTLE
ancien ambassadeur du Canada à Cuba.

Le mercredi 16 décembre 1998

QUI DÉFEND LES DROITS DES ANGLOPHONES?

Un débat entre

WILLIAM JOHNSON
Président d'Alliance Québec

et

PIERRE-ÉTIENNE LAPORTE
député d'Outremont

Au Market Banquet Hall, 106, rue Clarence
Renseignements et réservations: Simone Barthe-Rainville: (613) 741-6303


David Rheault


Nikolas Ducharme


William Johnson


Pierre-Étienne Laporte


Mark Entwistle